

DN 2851

Le Partenariat

MAURITANIE

BANQUE MONDIALE



MISSION RÉSIDENTE DE NOUAKCHOTT
1998

LE PARTENARIAT

MAURITANIE

BANQUE MONDIALE

BANQUE MONDIALE

1818 H Street N.W.
Washington D.C. 20433 USA
Tél. (202) 477 1234
Fax : (202) 477 4391
e mail : worldbank@worldbank.org@INTERNET
Télex : 248423



MISSION RÉSIDENTE EN MAURITANIE

SOCOGIM TEVRAGH-ZEINA VILLA N° 30
B.P. : 667
Tél. : (222) 2510 17 - 2513 59 & 2570 33
Fax : (222) 2513 34
e mail : @A1@MAURIT

Avant-Propos

Je suis heureux aujourd'hui de présenter la seconde publication annuelle de notre brochure sur le **partenariat de la Mauritanie et la Banque Mondiale**. La première avait rencontré un succès révélateur du besoin d'informations sur nos activités au service de la Mauritanie, tant auprès de la société civile mauritanienne, que de nos partenaires au Développement.

La première brochure, parce que c'était la première, rappelait le cadre général des relations Banque Mondiale-Mauritanie, et faisait l'histoire des efforts de développement, en particulier en matière macro-économique depuis 1992. Cette seconde édition se concentre sur les activités de l'année qui vient de s'écouler, d'Août 1997 à Septembre 1998.

Cette dernière année les relations entre la Mauritanie et la Banque se sont intensifiées. Au mois d'Octobre 1997, la **Revue du portefeuille** des projets financés par l'IDA a permis de mettre au point un système plus précis pour la gestion des projets. Au mois de Mars s'est tenu à Paris le **Groupe Consultatif**, qui a réuni, comme il le fait tous les trois ans, tous les bailleurs de fonds de la Mauritanie. Cette publication rappelle l'importance des résultats de ce groupe, et ses implications pour la stratégie de développement du Pays. Par ailleurs, les discussions entre les Institutions de Bretton Woods et la Mauritanie pour la **réduction de sa dette multilatérale** ont commencé dès la fin du Groupe Consultatif. Il convient là aussi, d'en analyser les enjeux et d'en décrire la procédure,

même si l'on ne peut pas en donner les résultats, les négociations n'étant pas encore terminées. Enfin, 18 mois après l'approbation par le Conseil d'Administration de la Banque de la **Stratégie d'Appui au pays**, il est indispensable de faire le point sur ce qui a été fait, ce qui reste à faire dans les 18 mois qui viennent, et les réorientations éventuelles de cette stratégie en fonction de la stratégie de développement élaborée par le Gouvernement mauritanien.

D'ores et déjà un bilan sommaire des politiques menées en partenariat peut être esquissé: La **Lutte contre la Pauvreté** reste l'objectif ultime de ce partenariat, et la mise en vigueur du Projet Gestion des ressources naturelles en zone pluviale et du Projet Sectoriel de Santé ainsi que celle à venir très prochainement du projet Nutrition montre que cet objectif n'a rien perdu de son importance. La création, en 1998, du Commissariat à la Réduction de la Pauvreté et aux Droits de l'Homme montre, s'il en était besoin, que ce souci fondamental est plus que partagé par les autorités mauritaniennes.

La **rigueur et la transparence de gestion** des projets financés a également fait des progrès considérables, qu'il faut imputer principalement à la volonté du Gouvernement de garantir que l'essentiel de l'aide extérieure atteigne bien ses bénéficiaires. Sur ce point, le consensus entre la Banque et le Gouvernement est total, comme l'ont montré les discussions du Mois d'Octobre 1997 sur la Revue du Portefeuille, et les améliorations apportées à la

gestion financière de certains projets dont la gestion avait pu, parfois, échapper à la vigilance de l'administration. Enfin, **les réformes dites "de seconde génération"**, qui doivent permettre de passer de l'ère de l'ajustement à celle de l'investissement, et surtout de rendre l'économie plus compétitive -afin que le taux de croissance obtenu permette une redistribution plus équitable de la richesse nationale- font l'objet de réflexions indispensables à des décisions complexes. Ces décisions sont difficiles dans la mesure où elles peuvent heurter certaines habitudes, et parfois des intérêts. Toutes les discussions de ces derniers mois laissent penser qu'elles seront prises à temps.

De son côté, **la Mission Résidente** a continué à s'adapter aux besoins de la Mauritanie: nous sommes maintenant doté d'un système de communications qui nous donne un accès électronique immédiat à l'ensemble du système de gestion des informations et des connaissances de notre siège. Nous avons également embauché des collaborateurs supplémentaires; un économiste, un spécialiste des appels d'offres, et un professionnel de l'informatique et des télécommunications sont venus renforcer l'équipe de la Mission. Cela devrait permettre à notre siège de décentraliser certaines décisions, et donc de rendre un service plus rapide.

Nous avons continué notre politique d'informations, en particulier à travers la publication régulière de notre revue **"Les Échos de la Banque Mondiale"**. Notre spécialiste des relations extérieures continue à informer sur leur demande les médias mauritaniens des

dossiers que traite la Banque, en général ou avec la Mauritanie.

Nous avons mis au point des **instruments de suivi** de notre partenariat: une Matrice de suivi des engagements du Groupe Consultatif, une base de données sur les engagements et les décaissements de la Communauté des bailleurs dans le cadre du Programme d'Investissements Publics, des mécanismes de coordination pour une meilleure gestion des projets. L'administration mauritanienne, responsable de cette coordination pourra l'utiliser pour une gestion plus efficace de l'aide extérieure.

Cet effort commun doit nous rendre optimiste sur l'avenir, et je veux rendre hommage ici aux fonctionnaires, chefs de projets, responsables politiques qui travaillent avec nous, souvent dans l'urgence, mais avec détermination pour que le partenariat avec notre institution débouche à terme sur des améliorations concrètes dans la vie quotidienne des Mauritaniens. Ces améliorations apparaissent certes toujours trop lentes et souvent insuffisantes, mais elles constituent l'objectif ultime de notre travail à tous.

Sénèque, ce grand philosophe romain disait déjà en son temps: "Le marin qui sait vers quel port il se dirige trouve toujours un vent favorable"

Jean Mazurelle



SOMMAIRE

■ Connaissance de la Banque		7
■ Le Groupe Consultatif		16
■ Les relations entre la Mauritanie et la Banque Mondiale		15
■ Stratégie d'Appui de la Banque Mondiale à la Mauritanie		20
■ La lutte contre la Pauvreté		24
■ Cadre Macro-économique	(I)	29
■ Le cadre Institutionnel	(II)	37
■ Développement Rural et Environnement	(III)	45
■ Education	(IV)	57
■ Santé	(V)	69
■ Développement Urbain	(VI)	75
■ Secteur privé	(VII)	81
■ Développement participatif et micro-finance	(VIII)	88
■ Les autres domaines d'intervention de la Banque Mondiale		95
■ Les Nations Unies et la Banque Mondiale		97
■ Le Fonds pour l'Entreprise en Afrique		100

Conception & réalisation

Traduction & correction

Photos

PAO

Karine Ancellin-Saleck
Lemrabott Ould Aouffa
African Zoom Agency
RIMÉDIAS

Abréviations

AVB	: Agents Vulgarisateurs de base
BM	: Banque Mondiale
CAS	: Country Assistance Strategy (Stratégie d'Appui au Pays)
CFPP	: Centre de Formation et de Perfectionnement Professionnel
CRSP	: Cellule de Réhabilitation du Secteur Parapublic
CRES	: Centre de Ressources
CPF	: Centre de Promotion Féminine
CS	: Centre de Santé
CSET	: Centre Supérieur de l'Enseignement Technique
DICE	: Développement de l'Industrie et la Construction pour l'Emploi
DIU	: Développement des Infrastructures Urbaines
DRASS	: Direction Régionale de l'Action Socio Sanitaire
DRFV	: Direction de la Recherche, Formation et Vulgarisation
EFTP	: Enseignement Technique et Formation Professionnelle
ENEMP	: École Nationale pour l'Enseignement Maritime et de Pêche
EPIC	: Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial
EPS	: Éducation Pour la Santé
FAAF	: Fonds d'Appui aux Activités de Formation
FNUAP	: Fonds des Nations Unies pour la Population
IDA	: International Development Agency (Agence Internationale pour le Développement)
IEC	: Information Education et Communication
MDRE	: Ministère du Développement Rural et de l'Environnement
OMVS	: Organisation de Mise en Valeur de la Vallée du fleuve Sénégal
OPT	: Office des Postes et Télécommunications
PANPA	: Port Autonome de Nouakchott dit "Port de l'Amitié"
PDIAIM	: Projet de Développement Intégré de l'Agriculture Irriguée en Mauritanie
PGRNP	: Projet de Gestion des Ressources Naturelles Pluviales
PASA	: Programme d'Ajustement Sectoriel Agricole
PSA	: Projet des Services Agricoles
PS	: Postes de Santé
PSP	: Projet Santé Population
PPF	: Project Preparation Facility (Fonds de Préparation de Projet)
SECF	: Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine
SEM	: Société d'Economie Mixte
SFI	: Société Financière Internationale
SONADER	: Société Nationale de Développement Rural
SOGEM	: Société de Gestion et d'Entretien des ouvrages de Manantali
SONELEC	: Société Nationale d'Eau et d'Electricité

Connaissance de la Banque

Nouveaux Instruments d'Investissements

La Banque Mondiale a mis au point deux nouveaux instruments d'investissement afin de répondre à l'évolution des besoins de ses clients. Les pays emprunteurs ont exprimé le souhait d'avoir accès à un éventail élargi de produits plus souples.

I "LIL" Learning and Innovation Loans (Prêts au Développement des Connaissances et à l'Innovation PDCI)

Ces prêts dont le cycle de planification est très court (débloqué en 3 à 5 mois) sont destinés à vérifier l'efficacité d'opérations pilotes à envergure limitée pour un investissement plus important.

Dans quelles circonstances les P.D.C.I. sont-ils justifiés ? On les utilise lorsqu'il est nécessaire de tester une approche innovante avant de la généraliser. Ainsi, si les résultats montrent que l'approche adoptée pour un P.D.C.I. ne justifie pas de nouveaux investissements, on pourra y mettre fin avant d'avoir dépensé de grosses sommes (le montant maximum d'un P.D.C.I. est de 5 Millions de dollars). L'originalité administrative de ce type de prêt est que les phases d'évaluation et de négociation se traitent en même temps, dans le pays intéressé. De plus, le rapport d'évaluation du projet n'est pas présenté devant le Conseil d'Administration de la Banque Mondiale. La responsabilité de leur approbation est donnée au vice-présidents régionaux.

Un crédit de ce type finance actuellement, en Mauritanie, le Projet de Nutrition Communautaire, de Sécurité alimentaire et de Mobilisation

Sociale. Ce projet tout récent est une expérience pilote qui va s'étendre sur trois ans. Les P.D.C.I. peuvent préparer le terrain à des prêts de type traditionnel ou aux nouveaux prêts-programmes évolutifs, à l'appui d'objectifs de développement qui exigent plus d'une opération d'investissement.

I "APL" Adaptable Program Loans / Prêts-Programmes Évolutifs (PPE).

Ils consistent en une série de prêts pour financer la mise en oeuvre par étapes de programmes de développement à long terme. Les P.P.E. permettent de mettre en oeuvre des programmes dont la complexité croît avec l'expérience et les capacités dans le secteur. Le Conseil d'Administration de la Banque Mondiale approuve le premier prêt et l'accord du programme à long terme qui établit le cadre de préparation de tous les prêts qui suivent. Chaque phase du programme a un budget de 50 Millions de dollars et dure de 3 à 5 ans. Les prêts-programmes évolutifs financent des éléments différents d'un même programme à des périodes différentes.

Dans quelles circonstances les P.P.E. sont-ils justifiés ? Les P.P.E. pourraient ainsi appuyer très efficacement des programmes échelonnés de réformes ou de restructuration sectorielle, par exemple dans les secteurs de l'électricité et de l'eau, où le consensus est lent à se former et où il faut donc du temps pour que les acteurs parviennent à accepter les réformes. En Mauritanie, le financement du Programme de Développement de l'Agriculture Irriguée (PDIAIM) se fera vraisemblablement sous cette forme.

L'Initiative PPLE (Pays pauvres Lourdement Endettés)

I. Étapes de l'Initiative PPLE

Créée officiellement en Septembre 1996 par les Institutions de Bretton Woods lors de leur réunion annuelle, l'initiative PPLE permet aux pays éligibles d'alléger leurs dettes multilatérales. Il est important de noter que l'initiative est ouverte aux seuls pays qui: i) reçoivent des fonds de l'IDA, ii) souffrent du poids d'une dette classifiée insoutenable malgré les mécanismes courants d'allègement, et iii) poursuivent ou adoptent un programme d'ajustement et de réformes soutenu par le FMI et la Banque Mondiale dans les deux années suivant le lancement de l'initiative.

Sous l'initiative du PPLE, un pays devra suivre les étapes et mener les actions suivantes:

Première étape:

Cette étape dure, en principe, trois ans et commence au moment où le pays bénéficie du traitement des "termes de Naples", du Club de Paris (soit un rééchelonnement avec un allègement 67% du flux en valeur actualisée). De plus, il devra rééchelonner en termes comparables avec ses autres créanciers bilatéraux. Cette période correspond aussi au passé de trois ans de "bonne performance" avec le FMI (en anglais "Good adjustment track record"). A la fin de cette période le pays arrive au point de décision.

● **Le Point de Décision:**

Il correspond à l'éligibilité au traitement du stock de la dette par le Club de Paris. C'est le moment où les institutions de Bretton Woods décident de l'éligibilité du pays pour l'initiative PPLE. Si le pays est déclaré éligible, il entre dans la deuxième étape.

Deuxième étape:

Comme la première, cette étape dure en principe trois ans. Le pays reçoit un allègement de 80% du flux du service de la dette en valeur actualisée de la part des créanciers du Club de Paris et devra rééchelonner en termes comparables avec les autres bilatéraux. Cette période correspond au passé de trois ans de "bonne performance", avec le FMI. Cette dernière étape se termine par le point d'exécution.

Pour déterminer les ratios d'endettement appropriés pour chaque pays, le FMI et la Banque Mondiale utilisent des indicateurs de variabilité tels que:

i) La concentration des exportations, qui mesure le pourcentage du total des exportations des trois produits principaux ou du produit principal ;

ii) La variabilité des exportations qui est définie par la déviation standard en valeur d'exportation sur les dix dernières années ;

iii) Le déficit du compte courant excluant les intérêts et transferts officiels ;

iv) Le ratio de couverture des

réserve qui est calculé en mois d'importation ;

v) Le poids fiscal du service de la dette;

vi) La valeur actualisée de la dette publique et garantie comme pourcentage du produit intérieur brut. Il faut noter que les institutions de Bretton Woods n'ont pas défini de règles précises entre le niveau de ces indicateurs et les niveaux des ratios d'endettement, décidant cas par cas.

De plus, le pays doit avoir un "passé d'ajustement" ("adjustment track record") d'au moins six ans avec le FMI et la Banque Mondiale. Cependant, dans certains cas, les institutions de Bretton Woods se sont montrées flexibles pour les pays ayant un passé d'ajustement considérable (tels que l'Ouganda, le Burkina Faso, le Mozambique et la Bolivie), réduisant la durée de la deuxième étape et permettant ainsi au pays de bénéficier de l'allègement plus tôt (et donc d'un montant supérieur d'allègement).

II. Procédures de l'initiative

Les procédures sont lourdes et exigeantes. Environ neuf mois avant le "point de décision", la Banque Mondiale et le FMI envoient une mission au pays pour s'accorder sur le stock de la dette, et les projections du service de la dette, des exportations, et aussi, sans doute, budgétaires avec les autorités. Environ sept mois avant le "point de décision", une deuxième mission de ces organismes internationaux

viendra pour préparer le rapport de viabilité de la dette ("Debt Sustainability Analysis" DSA dans le langage de ces deux institutions) avec la participation du pays dans ce processus. Ce rapport permet aux institutions de déterminer les ratios d'endettement souhaitables pour le pays (et donc du montant de l'allègement).

Ceci implique que la base de données du pays soit fiable avant l'arrivée de la première mission (donc que le pays ait une base de données opérationnelle), et le pays soit capable de produire et de défendre ses projections budgétaires et de la balance des paiements (au moins dix ans de projection). Ceci demande aussi de la part du pays qu'il puisse être capable d'utiliser les mêmes méthodologies que ces institutions (comment calculer les trois ratios d'endettement, indicateurs de vulnérabilité, être capable de simuler différents scénarios en combinant différents rééchelonnements avec les différents scénarios macro-économiques et des nouveaux emprunts) afin que le pays puisse déterminer et défendre lui-même ses recommandations sur son éligibilité, sur les ratios d'endettement appropriés à sa situation financière et économique (basé sur une analyse des indicateurs de vulnérabilité), et donc du montant d'allègement requis pour que la dette soit soutenable à long terme.

Au point de décision, les institutions de Bretton Woods présentent à leur conseil d'administration le rapport formel (appelé "HIPIC Board Paper")

après que les trois parties aient préparé et se soient mis d'accord sur un rapport final de l'analyse de la viabilité de la dette. Une fois approuvé, le pays sera alors éligible aux nouveaux termes du Club de Paris (soit une réduction de 80% en valeur actualisée du flux). Cette période de consolidation, en principe, dure trois ans, et est égale à la durée de la deuxième étape. Durant cette période, les institutions financières internationales organisent des réunions avec les bailleurs de fonds pour déterminer un plan de financement extérieur. Une autre réunion est aussi organisée pour obtenir la confirmation formelle des autres créditeurs multilatéraux et le support des autres bailleurs de fonds de leur participation.

● **Avant le "point de d'exécution"**, le FMI et la Banque Mondiale préparent un rapport final de l'analyse de viabilité de la dette, et présentent ce document pour approbation à leur conseil d'administration. A ce moment là, le pays est aussi éligible à recevoir des décaissements du fonds Fiduciaire PPLE ("HIPC Trust Fund") sous forme de dons ainsi que des prêts du FMI avec de nouveaux termes (la période de grâce et la maturité seront doublées) ou des dons afin de réduire le fardeau de la dette et de ramener les ratios d'endettement à des niveaux soutenables.

L'initiative PPLE, pour l'instant, ne prévoit pas un allègement de la dette multilatérale entre le "point de décision" et le "point d'exécution". Cependant, la Banque Mondiale a proposé d'offrir une assistance à certains pays de deux

manières possibles, pendant cette période intérimaire:

i) Si les pays ont un problème en terme de valeur actualisée, ils bénéficieront des dons de l'IDA afin que le ratio de la valeur actualisée sur les exportations n'augmente pas durant la deuxième étape; et

ii) Si les pays ont des transferts négatifs avec la Banque Mondiale, ils recevront de nouveaux crédits de l'IDA afin que ces transferts deviennent positifs.

Cependant, pour alléger le poids de la dette multilatérale pendant la période amenant au point exécution, certains bailleurs de fonds (l'Autriche, le Danemark, la Norvège, les Pays-Bas, la suède et la Suisse) ont accepté la proposition de certains pays (la Bolivie, le Mozambique, l'Ouganda, la Tanzanie et la Guinée-Bissau) de créer et de gérer un Fonds de la Dette multilatérale où les dons de ces bailleurs sont déposés dans un compte spécial (en général administré par la Banque Centrale du Pays) pour servir exclusivement à payer le service de la dette multilatérale (en principe, uniquement le service de la dette à la Banque Mondiale, au FMI et à la Banque Africaine de Développement). Un autre avantage est la périodicité des rencontres entre les bailleurs de fonds et le pays (en général, tous les trois mois) permettant ainsi de montrer aux bailleurs de fonds que les autorités sont pro-actives dans la gestion de leur dette et de sensibiliser les bailleurs de fonds aux problèmes que le pays peut rencontrer lors des négociations avec le FMI et la Banque Mondiale durant l'Initiative PPLE.

III. L'Initiative PPLE et la République Islamique de Mauritanie

La République Islamique de Mauritanie est en train de finir la première étape de l'initiative, et devrait atteindre le point de décision pendant la deuxième moitié de l'année 1998. Une mission de la Banque Mondiale et du FMI est déjà venue en Mauritanie pour préparer, avec la participation du pays, le rapport de viabilité de la dette ("Debt Sustainability Analysis"). Ce document et ses recommandations devraient être présentés au conseil d'administration de la Banque dès que le Gouvernement mauritanien et les Institutions de Bretton Woods se seront mis d'accord sur un programme de réformes. En supposant que ces discussions tripartites aboutissent, le pays devra obtenir des termes comparables avec les autres bilatéraux, soit une réduction de leurs stocks de 80% en valeur actualisée. Cela correspond au moment où les institutions de Bretton Woods et les autres institutions multilatérales accorderont un allègement de leur dette pour que le pays puisse atteindre des ratios d'endettement indiquant que la dette est soutenable à long terme.

Comme cela est décrit auparavant, c'est au point de décision que les institutions décideront de l'éligibilité du pays en déterminant si la dette du pays est soutenable ou non après l'impact des allègements des méca-

nismes traditionnels (tel que le Club de Paris, rachat de la dette commerciale si elle existe). Pour cela, deux ratios d'endettement sont principalement utilisés : la valeur actualisée de la dette sur les exportations, et le ratio du service annuel de la dette sur les exportations.

Les institutions de Bretton Woods vont décider si la Mauritanie est éligible à l'initiative, et à ce moment là, "le point d'exécution" serait, en théorie, en 2001.

Les premières analyses des institutions de Bretton Woods ont montré que la République Islamique de Mauritanie devait être éligible à l'Initiative, du fait qu'un des deux ratios d'endettement est supérieur aux niveaux exigés. En effet, le ratio de la valeur actualisée sur les exportations se montait à 242% au point d'exécution. Par contre, le ratio du service de la dette sur les exportations serait, en moyenne, de 18.2% entre 1995 et 2004, soit inférieur au niveau du critère éligibilité (20%).

Cependant, le ratio de la valeur actualisée sur le revenu a été calculé à 334% et donc insoutenable, rendant le pays éligible à l'Initiative, la Mauritanie remplissant les conditions pour pouvoir utiliser ce ratio comme critère d'éligibilité. En effet, d'après ces mêmes études, le ratio des recettes sur le produit intérieur brut (R/PIB) est supérieur à 20% (25.4%), et le ratio des exportations sur le produit intérieur brut est supérieur à 40% (44.4%).

La Société Financière Internationale

La SFI appartient au Groupe de la Banque mondiale, qui comprend également la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), l'Association internationale de développement (IDA) et l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI). La SFI a été créée en 1956 pour promouvoir l'activité du secteur privé dans les pays en développement, ce qu'elle fait surtout par le biais de trois types d'interventions : financement de projets du secteur privé, aide aux sociétés des pays en développement pour la mobilisation de capitaux sur les marchés financiers internationaux, et fourniture de conseils et d'assistance technique aux entreprises et aux gouvernements.

● **Financement de projets:** La SFI finance des projets dans des secteurs très divers: agro-industrie, industries extractives et manufacturières, tourisme. Bien qu'elle intervienne surtout dans les projets du secteur privé, elle peut apporter son concours à une société au capital détenu en partie par l'État, pourvu que celle-ci soit partiellement financée par le secteur privé et qu'elle soit gérée comme une entreprise commerciale. La SFI peut financer des sociétés contrôlées à cent pour cent par des nationaux, de même que des co-entreprises formées par des partenaires locaux et étrangers. Pour assurer la participation d'investisseurs et de prêteurs du secteur privé, la SFI limite le montant total de son financement (prêt ou participation) à un même projet à 25 % du coût estimatif total du projet; elle peut apporter jusqu'à 35 % du capital social à condition qu'elle

veille à ne jamais être le plus grand actionnaire. Les investissements de la SFI varient de 1 million à 100 millions de dollars.

● **Mobilisation des ressources:**

Grâce à la qualité de ses résultats et à son statut d'institution multilatérale, la SFI peut servir de catalyseur pour l'investissement privé. Sa participation à un projet renforce la confiance des investisseurs et attire d'autres prêteurs et investisseurs. Elle mobilise des fonds directement pour des sociétés solides des pays en développement en syndiquant des prêts avec des banques commerciales internationales et en garantissant des fonds d'investissement ou des émissions de titres de sociétés; elle se charge également du placement privé de titres de valeurs mobilières.

● **Conseils et assistance**

technique: La SFI conseille les entreprises des pays en développement sur des questions très variées allant de la restructuration physique et financière, à la formulation de plans, l'identification de marchés, de produits, de technologies et de partenaires financiers et la mobilisation de ressources financières pour les projets. Elle peut fournir des services consultatifs dans le cadre d'un investissement ou à titre indépendant, moyennant rémunération aux conditions du marché. Elle conseille également les gouvernements sur les moyens d'améliorer le climat pour l'investissement privé. Elle les aide, par exemple, à développer les marchés financiers nationaux et à restructurer et privatiser les entre-

prises publiques. Le Service-conseil pour l'investissement étranger (FIAS), géré conjointement par la SFI et la BIRD, fournit des conseils sur la manière d'attirer l'investissement étranger.

● Actionnariat et direction de la

SFI: La SFI compte 161 pays membres. Pour adhérer à la SFI, il faut d'abord être membre de la BIRD. A la tête de la SFI se trouve son Conseil des Gouverneurs, composé de représentants nommés par les pays membres. Son capital, qui est libéré, est souscrit par ses pays membres dont le nombre de voix est proportionnel au nombre d'actions qu'ils détiennent. Le capital autorisé de la SFI est de 2,45 milliards de dollars. Le Conseil des Gouverneurs délègue une grande partie de ses pouvoirs au Conseil d'administration, composé des Administrateurs de la BIRD qui représentent les pays membres de la SFI. Tous les projets sont soumis aux Administrateurs. La SFI est affiliée à la BIRD, mais son capital, ses statuts et son personnel sont distincts.

● Financement des activités de la

SFI: La SFI finance ses participations et quasi-participations sur ses capitaux propres - total du capital libéré et des bénéfices non distribués. Elle emprunte l'essentiel des fonds nécessaires à ses opérations de prêt sur les marchés internationaux de capitaux par des émissions publiques d'obligations ou des placements privés. Le solde provient d'emprunts de la société à la BIRD.

(i) Demandes de financement: Une société ou un homme d'affaires qui projette de créer une entreprise ou

d'étendre les activités d'une entreprise existante dans son pays ou à l'étranger peut s'adresser directement à la SFI. Après ce contact initial et un examen préliminaire du projet, la SFI demande une étude de faisabilité détaillée ou la communication d'un programme prospectif d'activité avant de lancer l'évaluation.

(ii) Évaluation et approbation du financement: Une équipe d'évaluation est normalement composée d'un chargé d'investissements spécialiste des questions financières et connaissant le pays ou se situe le projet et d'un ingénieur possédant les compétences techniques appropriées. Cette équipe est responsable de l'évaluation complète des aspects techniques, financiers et économiques du projet. Elle visite le site du projet et s'entretient avec les promoteurs du projet. Si le financement est approuvé par la Direction, le département juridique de la SFI ébauche les documents pertinents. Les questions en suspens sont alors discutées avec l'entreprise, le gouvernement ou les institutions financières intéressés, puis le projet est soumis à l'approbation du Conseil d'administration de la SFI.

(iii) Décaissements et supervision: Lorsque le Conseil a donné son approbation, les décaissements sont effectués selon les conditions des documents juridiques approuvés par toutes les parties. La SFI suit de très près ses investissements, consulte périodiquement la direction, visite l'entreprise, et revoit des rapports trimestriels. Elle demande également des états financiers annuels, certifiés par des experts-comptables indépendants.

La stratégie de la SFI pour aider les petites et moyennes entreprises en Afrique Subsaharienne inclut plusieurs programmes de financements et de conseils, destinés à se compléter mutuellement:

● **Le Fonds pour l'Entreprise en Afrique (FEA)** finance de petits projets directement. Lancé par la SFI en 1989, le Fonds pour l'Entreprise en Afrique consent des prêts et des apports en fonds propres pour des projets dont le coût va de 250.000 à 5 millions de dollars. Il finance la création, expansion, la modernisation et la diversification d'entreprises dans un certain nombre de branches parmi lesquelles l'alimentation (agro-alimentaire, traitement des denrées, pêches); l'industrie manufacturière (textile, métallurgie, industries du bois et du plastique); l'exploitation de mines et de carrières; et les services (tourisme, transport, entreposage, services de santé). Depuis sa création, le FEA a financé 232 projets dans 30 pays africains. Pour pouvoir être financés par le FEA de la SFI, les projets doivent être implantés dans un des pays membres de la SFI, avoir des perspectives de rentabilité satisfaisantes et profiter à l'économie du pays intéressé. Les promoteurs doivent être des sociétés à majorité privée, appartenant de préférence à des investisseurs locaux. La SFI n'accorde pas de prêts à des personnes physiques mais à des personnes morales, sociétés de capitaux et, dans certains cas, sociétés de personnes et coopératives. Le FEA peut, par un prêt, une prise de participation ou par les deux, financer jusqu'à 40% du coût d'un projet; le FEA apporte de 100 000

à 1,5 million de dollars. Ses prêts sont accordés aux taux du marchés et sont libellés habituellement dans une monnaie convertible. Dans certaines circonstances, les prêts peuvent être en monnaie nationale. Le FEA prend rarement une participation supérieure à 30% du capital et il n'est jamais le principal actionnaire.

● **Le Service de promotion et de développement des investissements en Afrique (APDF)** conseille les entrepreneurs africains pour le développement de projets viables. Un nombre croissant d'entrepreneurs africains veulent mettre à profit l'expérience acquise dans le commerce extérieur, le négoce ou la petite entreprise pour se lancer dans le secteur industriel moderne. En 1986, la Banque Africaine de Développement (BAD), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), la SFI et 15 pays bailleurs de fonds ont créé conjointement le Service de promotion et de développement des investissements en Afrique (APDF) afin de promouvoir les petites et moyennes entreprises. L'APDF a pour objectif d'accélérer le développement d'entreprises privées productives dont les promoteurs et les propriétaires sont des entrepreneurs africains, afin de favoriser une croissance économique durable et la création d'emplois productifs en Afrique subsaharienne. La SFI en est l'agent d'exécution et, à ce titre, a la seule responsabilité des opérations de l'APDF.

Les Relations entre la Mauritanie et la Banque Mondiale

Les Interventions de la SFI en Mauritanie

● **La Banque Mauritanienne pour le Commerce International (BMCI):** La BMCI est la plus grande banque commerciale privée en Mauritanie. Le financement octroyé par la SFI à cette banque est de 10 millions de dollars. Avant ce financement les activités de la BMCI étaient concentrées sur des opérations à court terme car elle ne disposait pas de ressources suffisantes pour engager les activités financières des projets à long terme. Ce financement lui permettra de mieux répondre aux besoins d'investissement des entreprises mauritaniennes orientées vers l'exportation.

● **La Générale de Banque de Mauritanie (GBM):** La GBM est une autre banque commerciale privée. Le montant du financement octroyé par la SFI est de 8 millions de dollars. La GBM a pour partenaire technique la Banque Belgo-laise en France et a deux représentations en Mauritanie: à Nouakchott et Nouadhibou. Le projet a pour objectif la consolidation d'une banque commerciale privée en Mauritanie. Le prêt de la SFI sera utilisé pour les besoins d'investissement des entreprises mauritaniennes orientées vers l'exportation mais également pour les activités commerciales et financières de la GBM.

● **Société pour le Traitement et l'Exportation des Poissons (STEP):** Cette société a été initiée par deux entrepreneurs mauritaniens qui avaient pour objectif la diversification de leurs activités commerciales incluant le traitement moderne et l'exportation de produits halieutiques glacés. Le financement de ce projet par la SFI est de 1.7 million de dollars. La SFI a joué un rôle important dans la vérification des aspects tech-

niques de ce projet. La SFI a aussi assuré le contact entre le promoteur et un manager de production expérimenté afin de former les employeurs mauritaniens aux exigences qualitatives des marchés internationaux et aux techniques de traitement et d'emballage.

● **La Compagnie de Distribution des Produits Alimentaires (CODIPAL):** Ce projet est financé par le FEA (Fonds de l'Entreprise Africaine) et comprend l'expansion et l'intégration de la production courante des plus grands aviculteurs mauritaniens localisés dans les environs de la capitale. Le coût total de ce projet est estimé à 1.59 million de dollars et la SFI a été sollicitée pour un prêt représentant 29% du coût du projet. La CODIPAL avait besoin de ce financement pour élargir la capacité de sa production et répondre ainsi à la demande locale croissante pour les produits de l'aviculture et pour remplacer une grande partie des produits importés par une production locale.

● **Mauritania - Mayo Fish:**

Le coût de ce projet est de 0,73 million de dollars et la SFI a été sollicitée pour un financement à hauteur de 40 % du coût total, soit 290 000 dollars. Le projet a un impact de développement spécialement sur l'amélioration de la compétitivité des entrepreneurs mauritaniens dans l'industrie. Le projet soutient également les initiatives du gouvernement pour le développement de la zone de pêche artisanale. Le projet est financé par le FEA et prévoit la modernisation et l'expansion du commerce d'exportation de poisson frais par l'établissement d'une nouvelle compagnie spécialisée dans les opérations et le traitement des produits halieutiques.

Le Groupe Consultatif de Mars à Paris

le grand rendez-vous du partenariat

La réunion du Groupe Consultatif qui s'est tenue à Paris fin Mars, entre les bailleurs de la Mauritanie et ses responsables, a permis de faire le bilan des récents développements du pays et de prévoir les échéances futures. C'est la troisième réunion du Groupe pour la Mauritanie. L'engagement pris de faire évoluer le rôle prépondérant de l'État dans tous les domaines d'activités vers sa vocation de régulation et de contrôle comme dans toute économie de libre marché est un des aspects encourageants qu'ont donné les autorités mauritaniennes sur le futur qu'ils préparent. A l'issue de la rencontre les intentions de financement du Programme d'Investissement Public qui ont été avancées devraient aider la Mauritanie à augmenter son rythme de croissance.

● "Réformes de seconde génération"

L'assainissement du cadre macro-économique et la restauration des grands équilibres ouvrent la voie pour les réformes de seconde génération. Ainsi, pour les années à venir, les autorités économiques souhaitent voir le rythme de croissance s'accélérer sur la base d'une promotion du secteur privé, dans le cadre d'un environnement économique, juridique et judiciaire plus clair, plus transparent et plus efficient. Les réformes de seconde génération concernent par exemple, une fiscalité plus équitable, l'introduction de partenaires privés dans les sociétés publiques, l'amélioration de l'efficacité des fonctionnaires, la réforme judiciaire, etc. Elles sont plus difficiles encore que la restructuration du cadre macro-économique et exigent une réelle volonté politique d'aboutir, et des investissements publics mieux ciblés.

Le Programme d'Investissement Public qui a été envisagé pour la période 1998 - 2001 est un programme d'un montant total de 780 millions de dollars et qui comprend un montant de 430 millions de dollars de financements à rechercher. Les bailleurs ont affirmé leur intention de disponibiliser les financements selon un calendrier compatible avec celui des réformes proposées par le Gouvernement, et conformément aux procédures de chaque bailleur.

Les performances de la Mauritanie ont été avalisées lors du Groupe avec en premier lieu, la capacité du secteur privé d'être le moteur de la croissance.

Il s'agit dorénavant de jeter les bases d'un développement auto-entretenu, à partir d'atouts fragiles, et d'une économie encore vulnérable. D'une part certains indicateurs inquiètent les bailleurs dont la baisse des ressources du secteur de la pêche, la difficile allocation budgétaire, et le défi permanent d'aboutir à une meilleure répartition des bénéfices de la croissance. En revanche, la Mauritanie dispose de certains atouts dont un volume important d'Aide Publique, une perspective d'allègement de la Dette Publique, et enfin une concertation de qualité entre tous les bailleurs. En capitalisant sur ces atouts, en renforçant la cohésion autour des objectifs, et en adaptant les structures de l'État à ce partenariat avec le secteur privé, la croissance devrait être au bout du chemin. Une matrice de suivi des engagements du Groupe Consultatif, a été préparée avec l'ensemble des bailleurs de fonds présents à Nouakchott et sera l'objet d'une première rencontre avec le Gouvernement en Novembre 1998.

أخرى.

وخلال هذا الاجتماع عبرت الحكومة الموريتانية عن عزمها - بعدما انتهت بنجاح تنفيذ الجيل الأول من الإصلاحات (تطهير الإطار الاقتصادي الكلي، إعادة التوازنات الكبرى). الشروع في تنفيذ الجيل الثاني من الإصلاحات (الإصلاح الجبائي، إدخال شركاء خصوصيين في الشركات العمومية، الرفع من أداء الموظفين، الإصلاح القضائي، الخ.) بغرض الإسراع بوتيرة النمو في البلاد بالاعتماد على تطوير القطاع الخاص مع خلق محيط اقتصادي وقانوني وقضائي أكثر وضوحا وشفافية ونجاعة.

وفي هذا الإطار قدمت الحكومة الموريتانية خلال انعقاد الاجتماع الثالث لفريق باريس الإستشاري لشركائها الماليين برنامجها الخاص بالاستثمارات العمومية خلال الفترة ما بين عام ١٩٩٨ وعام ٢٠٠١ وهو البرنامج الذي يبلغ غلافه المالي الإجمالي ٧٨٠ مليون دولار أمريكي يتوجب البحث عن تغطية نسبة منه تقدر ب ٤٣٠ مليون دولار أمريكي.

وضمن برنامجها الإصلاحي للفترة القادمة المزمى من طرف الفريق الإستشاري خلال اجتماعه الأخير تعهدت الحكومة الموريتانية على وجه الخصوص بما يلي:

- العمل على إشراك القطاع الخاص اشراكا أكبر في العملية التنموية بايجاد آليات للشراكة بينه وبين القطاع العام،

- العمل على تحويل دور الدولة في العملية التنموية من دور المهيمن على المجالات الحية إلى دور الموجه والمنظم والمراقب كما هي الحال في كل اقتصاد حر،

- العمل على زيادة قدرة موريتانيا على استيعاب التمويلات المقدمة لها من جهة والرفع من مستوى تنفيذ المشاريع الإستثمارية العمومية من جهة أخرى.

ومن جانبهم عبر الممولون خلال الاجتماع المشار إليه سابقا عن عزمهم توفير التمويلات المطلوبة حسب جدولة الإصلاحات المقترحة من طرف الجانب الموريتاني وطبقا للآليات الخاصة بكل ممول.

وأفضى الاجتماع الثالث لفريق باريس الإستشاري إلى الإتفاق على وجود مجموعة من العوامل المساعدة يمكن إذا ما تم تفعيلها أن تضمن للحكومة الموريتانية تنفيذ إصلاحات الجيل الثاني. ويتطلب هذا التفعيل تكييف القطاع العمومي مع متطلبات الشراكة مع القطاع الخاص وتطوير المصادر البشرية والتحصين من تسيير الموارد البشرية وتكييف الإدارة والمجتمع المدني مع متطلبات هذه الشراكة. بالإضافة الى كل ما من شأنه تعزيز دولة القانون في موريتانيا والإسهام في توفير محيط إداري وجبائي وقانوني شفاف وعادل لكل من يرغب في الإستثمار بموريتانيا.

وأفضى أخيرا هذا الاجتماع إلى إبراز أهمية بعد محاربة الفقر والحرمان داخل برنامج الإستثمارات العمومية في موريتانيا للفترة ١٩٩٨ - ٢٠٠١.

البعثة المقيمة بانواكشوط

التدخلات الفعلية للشركة المالية

الدولية بموريتانيا

استفادت خمس وحدات اقتصادية موريتانية تابعة للقطاع الخاص من تدخلات الشركة المالية الدولية بموريتانيا وبلغ الغلاف الإجمالي لهذه التدخلات ٢٠،٤٥ مليون دولار أمريكي وذلك على شكل قروض موزعة على النحو التالي:

١- البنك الموريتاني للتجارة الدولية (١٠ ملايين دولار أمريكي)

٢- شركة معالجة وتصدير الأسماك (١،٧ مليون دولار أمريكي)

٣- شركة توزيع المواد الغذائية (٠،٤٦ مليون دولار أمريكي)

٤- الشركة العامة للبنوك بموريتانيا (٨ مليون دولار أمريكي)

٥- شركة موريتانيا - مايو للأسماك (٠،٢٩ مليون دولار أمريكي)

وتهدف هذه القروض بالمقام الأول إلى حفز قطاع التصدير الموريتاني عن طريق تقوية القدرات التمويلية للمصرفين الموريتانيين المشمولين بتدخلات الشركة المالية الدولية لتلبية الإحتياجات الإستثمارية للمقاولات الموريتانية الموجهة نحو التصدير. وكذلك عن طريق تطوير الأنشطة التصديرية لشركتي الأسماك المذكورتين أعلاه.

كما تهدف تدخلات الشركة المالية الدولية في موريتانيا إلى تطوير الإنتاج المحلي للمواد الغذائية التي توفرها تربية الطيور الدواجن وذلك للحد من استيراد هذه المواد ويتم هذا التطوير بواسطة زيادة القدرة الإنتاجية لشركة المواد الغذائية.

اجتماع فريق باريس الإستشاري

خلال شهر مارس

الموعد الكبير للشراكة

لقد مكن الاجتماع الثالث لفريق باريس الإستشاري المنعقد في أواخر شهر مارس المنصرم والذي جمع بين ممولي موريتانيا ومسؤوليها من وضع حصيلة للخطوات التي قطعتها موريتانيا خلال الفترة الأخيرة على طريق النمو من جهة، ومن تحديد معالم الإستحقاقات القادمة من جهة

عام والبنك الدولي وصندوق النقد الدولي بصفة خاصة وذلك أثناء المبادرة الخاصة بالدول الفقيرة المثقلة بالديون.

★ ثالثاً: المبادرة الخاصة بالدول الفقيرة المثقلة بالديون والجمهورية الإسلامية الموريتانية.

توشك الآن الجمهورية الإسلامية الموريتانية على الإنتهاء من المرحلة الأولى من المبادرة ومن المتوقع أن تصل نقطة القرار خلال النصف الثاني من عام ١٩٩٨. ولقد زارت موريتانيا بعثة من البنك الدولي وصندوق النقد الدولي للقيام بإعداد التقرير الخاص بقابلية المديونية للإستمرار وذلك بمشاركة السلطات الموريتانية المختصة. ومن المنتظر أن تقدم هذه الوثيقة وما تضمنته من توصيات لمصادقة مجلس إدارة البنك الدولي عليها وذلك فور اتفاق الحكومة الموريتانية ومؤسسات ابروتن وودس على برنامج الإصلاحات.

وإذا ما تكللت هذه المباحثات الثلاثية الأطراف بالنجاح فإنه يتوجب على موريتانيا أن تحصل من باقى دائنيها الفئائيين على شروط مماثلة وهو ما يمكنها من الإستفادة من تخفيض بنسبة ٨٠ بالمائة من القيمة الحينية للرصيد الديني المستحق عليها لفائدة هؤلاء الدائنين. ويصادف ذلك الموعد الذي تقوم فيه مؤسسات ابروتن وودس وباقي المؤسسات المالية المتعددة الأطراف بتخفيض ديونها المستحقة على موريتانيا لتمكين هذه الأخيرة من بلوغ نسب للإستدانة تبين أن مديونيتها قابلة للدعم على الأمد الطويل.

وكما هو مبين سابقا فعند وصول موريتانيا إلى نقطة القرار ستقوم هذه المؤسسات باتخاذ القرار الخاص بأهليتها وذلك بتحديد ما إذا كانت مديونية هذا البلد قابلة أم لا للدعم على ضوء ما أحدثتها عليها من تأثير التخفيضات التي تتم ضمن الآليات التقليدية (مثل نادي باريس، شراء ثان للمديونية التجارية ان هي وجدت) وتستخدم لهذا التحديد وبشكل رئيس نسبتان هما نسبة القيمة الحينية للمديونية على الصادرات ونسبة الفائدة السنوية للمديونية على الصادرات.

وبعد ذلك ستقرر مؤسسات ابروتن وودس ما إذا كانت موريتانيا مؤهلة للإستفادة من المبادرة وعلى هذا الأساس ستكون نظريا نقطة الإنطلاق في حدود عام ٢٠٠١.

وتظهر التحليلات الأولية التي قامت بها مؤسسات ابروتن وودس ان موريتانيا ستكون مؤهلة للإستفادة من المبادرة نظرا إلى كون إحدى نسبتي الإستدانة تفوق المستويات المطلوبة حيث بلغت نسبة القيمة الحينية على الصادرات ٢٤٢ بالمائة وبالمقابل سيكون متوسط نسبة الفائدة على المديونية على الصادرات خلال الفترة ما بين ١٩٩٥ و ٢٠٠٤ ١٨,٢ بالمائة وهو ما يمثل نسبة أقل من مستوى معيار الأهلية (٢٠ بالمائة).

في حين قدرت نسبة القيمة الحينية على الدخل ب ٣٤٤ بالمائة مما يجعلها غير قابلة للدعم وبالتالي يؤهل موريتانيا للإستفادة من المبادرة علما بأن موريتانيا تتوفر على الشروط المطلوبة لاستخدام هذه النسبة كمعيار للأهلية. فحسب نفس الدراسات تتجاوز نسبة الموارد على الناتج الداخلي الخام معدل ٢٠ بالمائة إذ تبلغ (٢٥,٤ بالمائة) في حين تتجاوز نسبة الصادرات على الناتج الداخلي الخام ٤٠ بالمائة (فهو تقدر ب ٤٤,٤ بالمائة).

- استخدام نفس المنهجية المتبعة من طرف مؤسسات ابروتن وودس لضبط مدى أهلية بلد ما للإستفادة من التسهيلات التي توفرها هذه المؤسسات في ظروف معينة وبشروط محددة ليكون هذا البلد قادرا على أن يحدد بنفسه توصياته الخاصة بأهليته للإستفادة من المبادرة وبالنسب الإستدانية المناسبة لوضعيته المالية والإقتصادية وبالتالي تحديد مستوى التخفيض المطلوب لتكون مديونية هذا البلد قابلة للدعم على الأمد الطويل. وعند وصول البلد المعنى إلى نقطة القرار تقوم مؤسسات ابروتن وودس بعرض التقرير الرسمي على مجلس إدارتها للمصادقة عليه وذلك بعد أن تكون الأطراف الثلاثة قد أعدت معا التقرير النهائي لعملية التحليل الخاصة بقابلية المديونية للإستمرار ثم اتفقت عليه. وبعد المصادقة على هذا التقرير يصبح البلد المعنى مؤهلا للإستفادة من الترتيبات الجديدة لنادي باريس (الحصول على تخفيض ٨٠ بالمائة من القيمة الحينية للتدفقات). وتدوم مدة الدعم هذه مبدئيا ثلاث سنوات وتساوي مدة المرحلة الثانية. وخلال هذه الفترة تعقد المؤسسات المالية الدولية سلسلة من الإجتماعات مع الممولين لوضع خطة للتمويل الخارجي وللحصول على تعهدات مؤكدة من باقي الممولين لمشاركتهم في الجهود المطلوبة لاستفادة البلدان المعنية من المبادرة الخاصة بالدول الفقيرة المثقلة بالديون.

وقبل الوصول إلى نقطة التنفيذ يقوم صندوق النقد الدولي والبنك الدولي بإعداد تقرير نهائي حول التحليل الخاص بقابلية استمرارية المديونية ثم تقوم هاتان المؤسسات بتقديم هذا التقرير إلى مجلسي إدارتهما للمصادقة عليه.

وعند ذلك يكون البلد المعنى مؤهلا لاستلام المبالغ المصروفة من الصندوق الإنتمائي الخاص بالدول الفقيرة المثقلة بالديون على شكل هبات وقروض مقدمة من طرف صندوق النقد الدولي بشروط جديدة أو على شكل هبات وذلك بهدف الحد من عبء المديونية وإرجاع نسب الإستدانة إلى مستويات قابلة للدعم.

وفي الوقت الراهن لا تتضمن المبادرة تخفيفا للمديونية المتعددة الأطراف في الفترة الفاصلة بين نقطة القرار ونقطة التنفيذ ولكن البنك الدولي عرض تقديم المساعدة لبعض الدول وذلك بانتهاج إحدى الطريقتين الممكنتين التاليين:

١- إذا كانت هذه البلدان تعاني من مشكل يتعلق بالقيمة الحينية فإنها ستستفيد من الهبات الممنوحة من طرف الوكالة الدولية للتنمية حتي لا يقع خلال المرحلة الثانية ارتفاع في نسبة القيمة الحينية على صادرات البلد المستفيد.

٢- إذا كان لدى هذه البلدان عجز في التحويلات المالية لصالح البنك الدولي فإنها ستتلقي قروضا جديدة من الوكالة الدولية للتنمية لسد هذا العجز.

ومن جهة أخرى وفي مجال التخفيف من عبء المديونية المتعددة الأطراف خلال المرحلة المفوضية إلى نقطة التنفيذ قبلت بعض الدول المانحة اعتماد مقترح مقدم من بعض الدول المدينة ويقضي بإنشاء وتسيير صندوق خاص بالمديونية المتعددة الأطراف حيث يتم في إطار هذا الصندوق إيداع الهبات الممنوحة من طرف هؤلاء الممولين في حساب خاص تشرف عليه في أغلب الأحوال البنوك المركزية لهذه الدول وتخصص هذه الودائع فقط لتسديد الفائدة على المديونية المتعددة الأطراف (لصالح البنك الدولي وصندوق النقد الدولي والبنك الإفريقي للتنمية مبدئيا).

وتجدر الإشارة في هذا المجال إلى دور اللقاءات الدورية بين الممولين والبلد المستفيد في دعم هذا الأخير خلال مفاوضاته مع الممولين بشكل

التعريف بالبنك

المبادرة الخاصة بالدول الفقيرة المثقلة بالديون

تتجاوزان المعايير المحددة من طرف صندوق النقد الدولي والبنك الدولي. ويمكن كذلك لبلد أن يكون أهلاً لهذه الاستفادة إذا كانت نسبة القيمة الحينية للفائدة على المديونية العمومية على الدخل تفوق ٢٨٠ بالمائة وإذا كانت نسبة الواردات على الناتج الداخلي الخام لا تقل عن ٤٠ بالمائة وإذا كانت نسبة الواردات الضريبية على الناتج الداخلي الخام لا تقل عن ٢٠ بالمائة. وفي هذه الحالة يحصل البلد المعني من طرف نادي باريس على تخفيض في رصيد المديونية يبلغ ٨٠ بالمائة من القيمة الحينية. علماً بأنه إذا كانت النسبة الأولى تتراوح بين ٢٠٠ بالمائة و ٢٥٠ بالمائة وإذا كانت الثانية تتراوح بين ٢٠ بالمائة و ٤٠ بالمائة فإن المديونية الخارجية لهذا البلد يمكن تصنيفها بأنها قابلة للدعم على الأمد الطويل ولكن يمكن عدم تصنيف بعض البلدان إذا وقعت نسب استدانتها في حيز النسب السابقة.

ولتحديد نسب الاستدانة المناسبة لكل بلد يعتمد صندوق النقد الدولي والبنك الدولي على مجموعة من مؤشرات التحولية مثل:

١- تركيز الصادرات وتحوليتها ،

٢- عجز الحساب الجاري مع استبعاد الفوائد والتحويلات الرسمية،

٣- نسبة تغطية الأرصدة،

٤- الوزن الضريبي للفائدة على المديونية،

٥- القيمة الحينية للمديونية العمومية المضمونة كنسبة للناتج الداخلي الخام.

وتجدر الإشارة إلى أن مؤسسات ابروتن وودس لم تحدد قواعد ثابتة لضبط العلاقة بين مستوى هذه المؤشرات ومستويات نسب الاستدانة. بل إنها تقرر بالنسبة لكل حالة على حدة.

وتجدر الإشارة كذلك إلى المرونة التي أبدتها مؤسسات بروتن وودس بالنسبة لمدة خضوع البلد المستفيد من المبادرة لبرامج إعادة التوازنات بمعيتها فبالنسبة لبعض الدول قيم بتخفيض لمدة المرحلة الثانية مما عجل استفادة هذه الدول من التخفيض وزاد من حجم هذا التخفيض.

★ ثانياً: إجراءات المبادرة:

إن هذه الإجراءات وكما حددتها مؤسسات ابروتن وودس مجففة وصارمة للبلد المستفيد.

فتقوم مؤسسات ابروتن وودس بإرسال بعثتين إلى البلد . يتم إرسال البعثة الأولى تسعة أشهر قبل الوصول إلى نقطة القرار ومهمة هذه البعثة هي الإتفاق مع سلطات البلد المعني على رصيد المديونية ومستويات الزيادة المتوقعة في الفائدة على المديونية وحجم الصادرات وكذا حجم واردات الميزانية.

ويتم إرسال البعثة الثانية سبعة أشهر قبل الوصول إلى نقطة القرار . وتقوم هذه البعثة بإعداد التقرير الخاص بقابلية المديونية للاستمرار وذلك بالتعاون مع السلطات المحلية. ويمكن هذا التقرير مؤسسات ابروتن وودس من تحديد نسب الاستدانة المرغوب فيها بالنسبة للبلد وبالتالي تحديد حجم التخفيض.

ويتطلب ذلك من البلد المعني أن يكون قادراً على:

- إعداد قاعدة للمعلومات يمكن الإعتماد عليها على أن يتم ذلك قبل قدوم البعثة الأولى،

- إعداد توقعات للتطورات المستقبلية للميزانية لفترة لا تقل عن عشر سنوات،

★ أولاً: مراحل المبادرة الخاصة للدول الفقيرة المثقلة بالديون

إن المبادرة الخاصة بالدول الفقيرة المثقلة بالديون والتي وضعتها بشكل رسمي مؤسسات بروتن وودس في شهر سبتمبر ١٩٩٦ خلال اجتماعها السنوي تمكن الدول المؤهلة للقبول من الاستفادة من تخفيض في مديونيتها المتعددة الأطراف.

وتجدر الإشارة إلى أن هذه المبادرة مفتوحة أمام الدول التي:

١) تحصل فقط على دعم مالي من الوكالة الدولية للتنمية .

٢) التي تئن تحت وطأة مديونية صنفت بأنها غير قابلة للمساندة على الرغم من كل الآليات الإعتيادية للتخفيض .

٣) التي تطبق أو تعتمد برنامجاً لاعادة التوازنات والإصلاحات مدعوماً من طرف صندوق النقد الدولي والبنك الدولي خلال السنتين الموالتين لانطلاق المبادرة.

وضمن المبادرة الخاصة بالدول الفقيرة المثقلة بالديون يتوجب على البلد الراغب في الاستفادة من هذه المبادرة المرور بالمراحل التالية وتنفيذ ما يصاحبها من إجراءات.

★ المرحلة الأولى:

تستغرق في العادة هذه المرحلة ثلاث سنوات وتبدأ في الوقت الذي يحصل فيه البلد المعني على المعاملة طبقاً لشروط نابولي على مستوى نادي باريس (وهو ما يعني الاستفادة من إعادة للجدولة يصاحبها تخفيض بنسبة ٦٧ بالمائة من حجم التدفقات المالية حسب قيمتها الحينية).

ويحتتم بالإضافة إلى ذلك أن يقوم البلد المعني باعادة جدولة ديونه مع باقي الدائنين الثنائيين وذلك وفق شروط مشابهة لشروط نابولي.

وتصادف كذلك هذه الفترة قضاء ثلاث سنوات من حسن الأداء بمعية صندوق النقد الدولي . وبانقضاء هذه الفترة يصل البلد المعني إلى نقطة القرار والتي تقابل حصوله على الأهلية للاستفادة من معالجة رصيد المديونية من طرف نادي باريس. وتمثل نقطة القرار الوقت الذي تقرر فيه مؤسسات ابروتن وودس أهلية البلد للاستفادة من المبادرة الخاصة بالدول الفقيرة المثقلة بالديون. وعند ما يحصل هذا البلد على هذه الأهلية فإنه يدخل:

★ المرحلة الثانية:

وتدوم هذه المرحلة في العادة كما هي الحال بالنسبة للمرحلة الأولى ثلاث سنوات وخلال هذه الفترة يحصل البلد المعني على تخفيض بنسبة ٨٠ بالمائة من حجم تدفقات الفائدة على المديونية حسب قيمتها الحينية من دائنيه الأعضاء في نادي باريس. وعلى هذا البلد أن يحصل لدى دائنيه الثنائيين الآخرين على إعادة لجدولة تدفقات الفائدة على مديونيته وذلك بشروط مشابهة لشروط نادي باريس. وتقابل هذه الفترة قضاء ثلاث سنوات من حسن الأداء صحبة صندوق النقد الدولي.

وتنتهي هذه المرحلة بالوصول إلى:

★ نقطة التنفيذ:

يعتبر بلد ما حاصلاً على الأهلية للاستفادة من المبادرة إذا كانت نسبته

Stratégie d'Appui au Pays

Où en sommes nous ?

On se souvient que la Stratégie d'Appui au Pays (SAP) avait été approuvée par le Conseil d'Administration de la Banque le 17 Juin 1997. Un an après, il est utile de faire le point, pour voir si ce document qui définit pour trois ans les relations de partenariat entre la Banque Mondiale et la Mauritanie reste d'actualité et est mis en oeuvre par les deux partenaires.

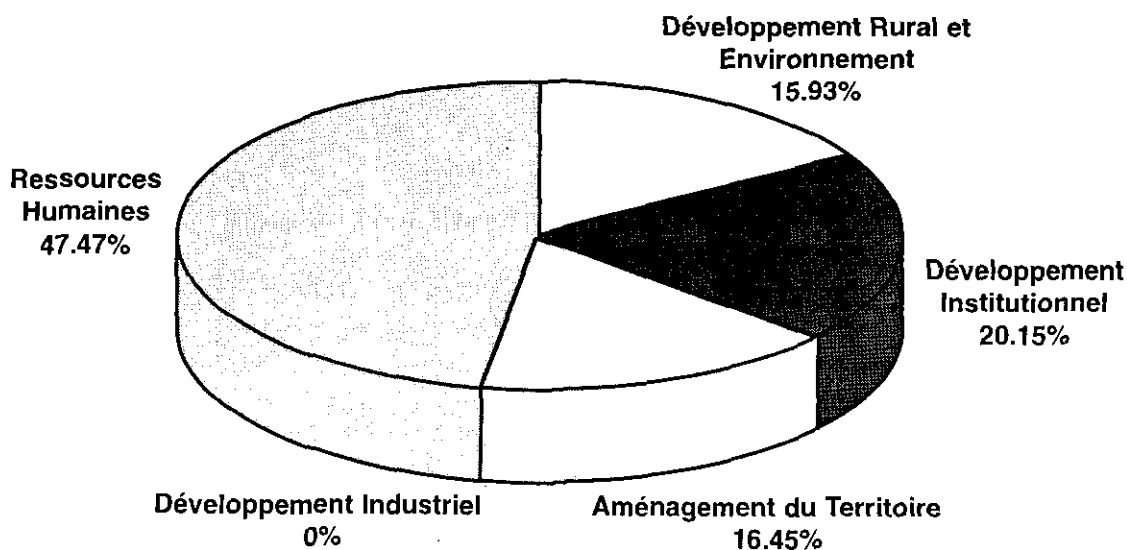
Le Groupe Consultatif du Mois de Mars 1998 a confirmé que les objectifs de la Stratégie d'Appui restent valides, et qu'en particulier le modèle de croissance fondé sur la promotion du secteur privé reste la seule possibilité durable de réduire la pauvreté. Dans ce cadre, la volonté du Gouvernement et de la Banque de financer des investissements plus productifs de croissance et mieux ciblés pour aider les groupes

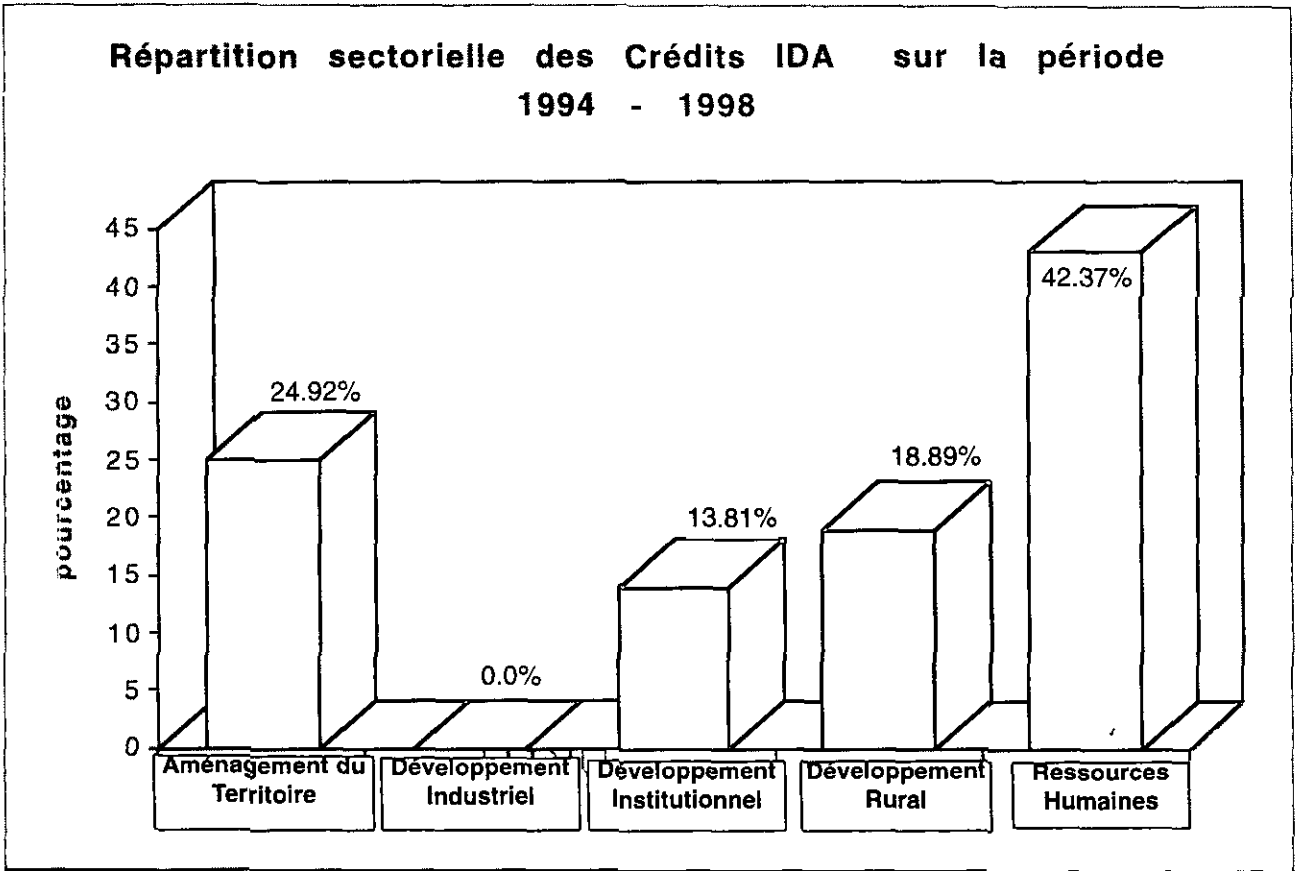
sociaux vulnérables devrait conduire à une plus grande sélectivité des projets et la mise en oeuvre de réformes de fond, susceptibles de promouvoir une croissance durable.

De son côté la Banque Mondiale a fait un effort de communication en direction de la société Civile Mauritanienne, effort dont font preuve cette brochure et le Magazine trimestriel "Les Échos". La Banque continuera à expliquer le sens de son travail au service du pays, en liaison avec les journalistes chargés d'informer la population.

La situation macro-économique de la Mauritanie continue à évoluer dans le sens voulu par les autorités: les politiques fiscales et monétaires sont régulièrement adaptées pour consolider les gains de la stabilisation obtenue entre

Répartition des Crédits IDA par secteur pour l'année 1997





1994 et 1997. Un approfondissement de la libéralisation du système de change et du commerce International, l'amélioration du recouvrement de la TVA qui doit permettre, à terme, de réduire les "droits de porte" (taxes douanières), l'amélioration de l'efficacité du secteur public, le renforcement et l'élargissement des mécanismes de crédit, la poursuite de la réforme du système judiciaire, le renforcement de la protection de la ressource halieutique, une meilleure fourniture des services de base (eau, électricité, infrastructures) restent les priorités du Gouvernement, telles qu'elles avaient été définies dans la SAP, et rappelées au Groupe Consultatif.

A l'évidence, certains de ces objectifs sont encore loin d'être atteints, tant les réformes qui doivent les soutenir sont difficiles à mettre en œuvre. Seule une volonté politique très forte est à même de permettre de surmonter les difficultés techniques dans un délai acceptable.

Le nécessaire désengagement de l'État des activités économiques où il est encore actif, couplé avec la mise en place d'instances de régulation de l'activité économique au sein de l'administration, restent à faire. Les discussions en cours en ce qui concerne les Télécommunications, l'Eau et l'Électricité vont dans ce sens.

La définition, avec l'ensemble de la communauté des Bailleurs, d'une stratégie nationale de protection et d'aménagement de la ressource halieutique, dans un sens plus profitable pour l'économie Mauritanienne, est également à porter au crédit de la détermination du Gouvernement. Le secteur Minier est maintenant indiscutablement ouvert aux investisseurs privés, et la Réforme du secteur judiciaire est également en bonne voie.

Le Budget 1999, préparé à partir d'une nouvelle nomenclature, permettra sans aucun doute d'apprécier plus clairement ce qui est fait précisément pour améliorer l'efficacité de l'administration, promouvoir le secteur privé, et faire face aux exigences sociales, toujours préoccupantes.

A la Banque et depuis l'été 1997, les financements se sont tous inscrits dans la logique décrite ci-dessus.

Les projets du secteur de l'Éducation ont continué à financer la construction de classes et d'écoles pour parachever l'objectif de scolarisation universelle dans l'enseignement fondamental. Les discussions préliminaires devant conduire à la préparation d'un projet sectoriel destiné à améliorer la qualité du système éducatif dans son ensemble, y compris l'université, ont déjà démarré avec les principaux bailleurs du secteur.

En ce qui concerne la Santé, le

Projet Sectoriel Santé a été approuvé par le Conseil d'Administration de la Banque, pour un démarrage effectif en Septembre/Octobre 1998. Ce Projet ambitieux permettra au gouvernement de financer l'amélioration de la qualité des services de l'ensemble de son système de santé. Un projet Nutrition, évalué en Juillet 1998, et placé sous la responsabilité du SECF verra également le jour avant la fin de cette année. Il visera à fournir des revenus aux mères de familles les plus démunies, et à améliorer la nutrition des enfants dans les régions les plus pauvres.

Dans le secteur des Infrastructures, le Projet d'équipement hydroélectrique de Manantali a été approuvé et permettra de fournir, dès son achèvement de l'énergie moins chère à la Mauritanie, au Mali et au Sénégal.

Pour le secteur agricole, La préparation du Projet de Développement de l'Agriculture irriguée (PDIAM), qui doit comprendre des infrastructures rurales de désenclavement dans la vallée du Fleuve Sénégal, l'amélioration du système de crédit aux agriculteurs, la promotion de la diversification agricole et des exportations, continue à un rythme soutenu pour une évaluation avant la fin de cette année calendaire.

Pour tenir compte de la volonté du Gouvernement d'avancer dans un certain nombre de réformes struc-

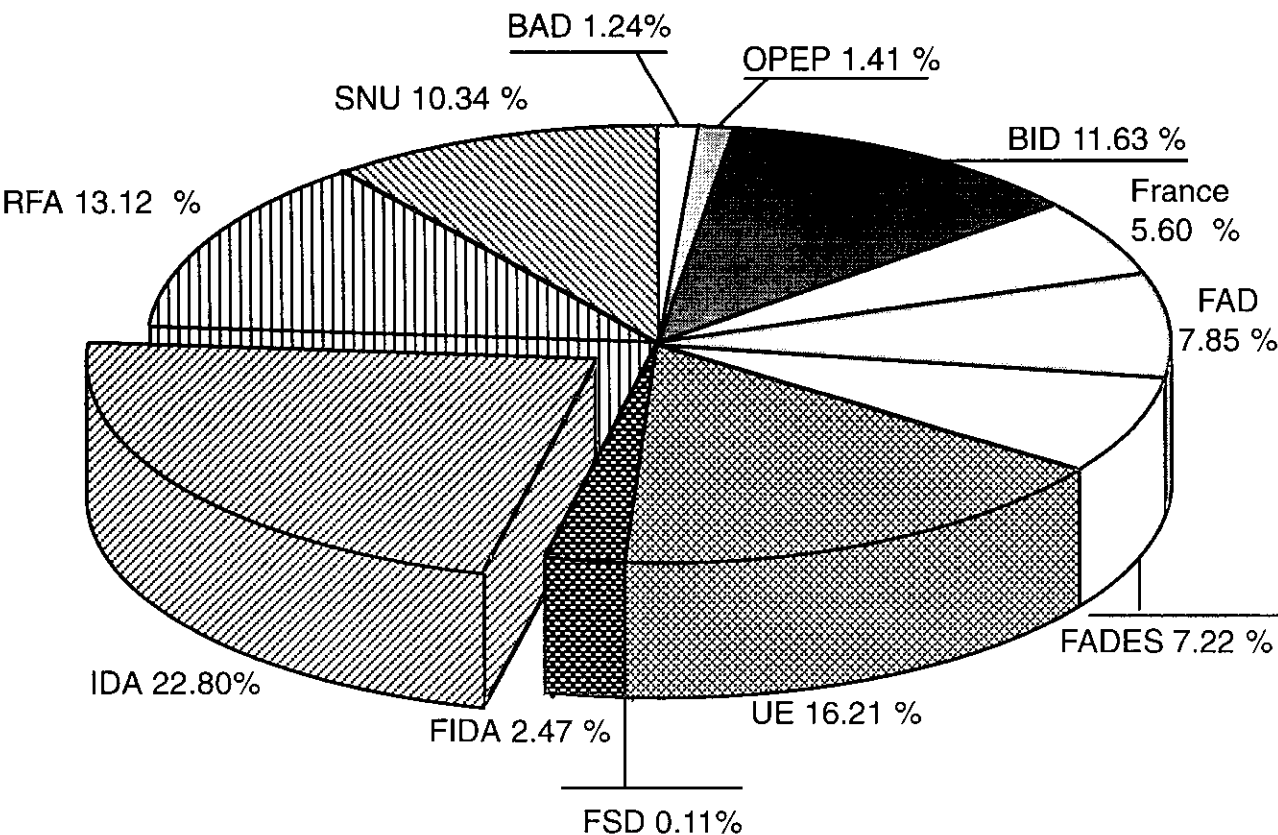
turelles, la Banque apportera également son concours cette année pour la mise en route d'un projet minier, (renforcement de la capacité de l'administration pour dialoguer avec le secteur privé) et pour celle d'un projet de télécommunications (Restructuration du secteur pour l'ouvrir aux nouvelles technologies).

La préparation d'un important projet Eau et d'un Projet Sectoriel Urbain reste quant à elle liée aux progrès réalisés dans la restructuration du secteur de l'Eau.

Ces réformes sont parmi celles qui permettront à la Banque de faire porter son effort de financement vers le scénario "haut" (150 millions de dollars sur trois ans) - l'effort de financement se situant pour le moment à une hauteur d'environ 100 millions.

Cet effort de financement est également conditionné par la poursuite des efforts en matière de gestion du portefeuille des opérations financées par la Banque. Efforts qui se sont déjà traduits par une plus grande rigueur et transparence de gestion des fonds.

Part des Crédits IDA dans l'investissement public en Mauritanie



La Lutte contre la Pauvreté

Plusieurs définitions de la "pauvreté" ont été proposées ces dernières années et diverses mesures ont été avancées pour en évaluer l'étendue et la gravité. Quelque soit la définition choisie, la pauvreté se traduit par une insuffisance de revenus pour faire face aux besoins fondamentaux (alimentation, vêtement, logement,...) et/ou une difficulté d'accès à l'infrastructure et aux services de base (eau potable, soins de santé, éducation...).

Lutter contre la pauvreté c'est donc agir sur un double plan: la création de revenus et l'extension des infrastructures de base.

Le premier point passe par une croissance économique, à un taux supérieur à celui de la population, basée sur des activités créatrices d'emplois. Cette croissance doit s'accompagner d'une politique de redistribution appropriée et de programmes ciblés générateurs de revenus.

L'extension des infrastructures et services de base ne peut quant à elle contribuer à une meilleure couverture des besoins des populations pauvres que si les coûts directs sont abordables et si l'accessibilité géographique et financière est améliorée; d'où une nécessité de ciblage géographique.

En somme, il s'agit au niveau macro-économique de viser une

croissance économique forte et durable, de prendre en compte les variables sociales dans les modules de planification et au niveau sectoriel de mettre en place des programmes ciblés répondant aux besoins spécifiques des plus pauvres.

Cela nécessite une meilleure connaissance de la pauvreté - dans son étendue, sa gravité et sa répartition géographique - et plus d'informations sur les caractéristiques des populations pauvres. C'est pourquoi, le Gouvernement mauritanien avec l'appui technique et financier de la Banque Mondiale a mis en place en 1987, un programme d'enquêtes auprès des ménages dans le cadre du projet enquête Permanente sur les Conditions de Vie des Ménages (EPCV) exécuté par l'Office National de la Statistique (ONS).

Ces enquêtes ont permis d'élaborer un premier profil de pauvreté en Mauritanie qui a servi à l'élaboration de la première stratégie globale de lutte contre la pauvreté et son programme d'application à court terme soumis, en 1994, au second Groupe Consultatif pour la Mauritanie.

Elles ont également permis la réactualisation de ce profil pour contribuer à l'élaboration du Programme de lutte contre la pauvreté (1998/2001) soumis au troisième groupe Consultatif organisé, au mois de Mars dernier, à Paris.

La lutte contre la Pauvreté est une priorité pour la région Afrique de la Banque Mondiale

- Faire de la réduction de la pauvreté l'objectif commun et le principe organisationnel, tant de la direction que de l'ensemble du personnel. Cet objectif sera pris en compte dans le dialogue de la Banque avec les emprunteurs et les autres partenaires, notamment les bailleurs de fonds bilatéraux et les ONG sur la politique macro-économique et sectorielle, les dépenses publiques et les opérations de prêts.
- Préciser dans le plan d'activité de chaque programme de pays comment et dans quelle mesure chacun des projets proposés contribuera à la réduction de la pauvreté.
- Organiser des programmes de formation consacrés au processus interne et à l'analyse des questions touchant la pauvreté, afin de mettre l'accent sur la lutte contre la pauvreté et de mettre en lumière les interventions susceptibles de mieux intégrer la réduction de la pauvreté dans les stratégies macro-économiques et sectorielles de la Banque Mondiale, les investissements et la collaboration avec les ONG et les collectivités.
- Axer davantage les opérations de la Banque sur le développement rural dans les régions les plus pauvres, notamment sur l'approvisionnement en eau et les routes, et sur les services essentiels en matière d'éducation et de santé. Imaginer des moyens novateurs pour collaborer avec les collectivités, par le biais d'opérations et d'investissements sectoriels tels que les fonds de protection sociale. Il est clair que la Banque devra souvent investir dans de grands projets d'infrastructures et d'ajustement en vue de promouvoir la croissance globale, mais ces projets devront aussi contribuer de manière évidente à réduire la pauvreté.
- Diffuser des informations sur les pratiques optimales et les opérations qui ont fait reculer la pauvreté.
- Modifier le système d'incitation du personnel de manière à assurer que les succès dans la réduction de la pauvreté deviennent un critère de récompense et d'avancement.
- Promouvoir des systèmes nationaux efficaces de surveillance de la pauvreté.
- Continuer d'appuyer la recherche menée en collaboration avec des africains sur la pauvreté et les difficultés d'analyse qui se posent en Afrique Sub-Saharienne.

Partant de ces orientations la Banque accorde une attention particulière, dans tous les projets publics qu'elle finance en Mauritanie, à la lutte contre la pauvreté.

C'est le cas par exemple des projets Éducation (IV et V) à travers le développement de l'enseignement fondamental et la formation professionnelle, des projets santé (Projet santé Population et Projet d'Appui aux

Services de santé) à travers la priorité accordée aux soins de santé primaires, des projets Agriculture (Projet de Services Agricoles et Projet Gestion des Ressources Naturelles Pluviales) à travers la vulgarisation, la diversification et la protection des cultures et du projet nutrition communautaire à travers la mobilisation sociale et l'amélioration des revenus des populations ciblées par le projet.

Total des Décaissements IDA au premier semestre 1998

Nom du projet et Nr du crédit	Dates (vigueur/cloture) (mois/an- mois/an)	Financement total IDA (Droit de Tirage Spéciaux)	Financement total IDA (en millions \$ US)	Reliquat IDA à Décaisser au 07 Juin 98 (en millions \$ US)
1 Renforcement des Capacités du Secteur Privé (2730)	11/95 - 12/99	DTS 4,7	\$6,58	\$ 3,21
2 Gestion des Ress Publiques (2887)	07/96 - 05/99	DTS 13,9	\$ 19,46	\$ 10,47
3 Dév du Secteur Privé (2726)	08/95 - 12/97	DTS 19,3	\$ 27,02	0,00
4 Projet des Services Agricoles (PSA- 2575)	10/94 - 12/00	DTS 13,1	\$ 18,34	\$ 6,80
5 Projet de Gestion des Ress Naturelles en zone pluviale (PGRNP- 2965)	11/96 - 03/03	DTS 13,20	\$18,48	\$ 16,44
6 Projet de Développement de l'Agriculture Irriguée (PDIAIM- Q 0280)	03/97 - 12/98	DTS 1,30	\$ 1,74	\$ 0,92
7 Décentralisation des Infrastructures Urbaines (DIU- 2835)	08/96 - 12/00	DTS 9,7	\$ 13, 53	\$ 10,41
8 Dév des Infrastructures et Création d'Emploi (DICE- 2455)	09/93 - 12/97	DTS 8,7	\$ 12,18	\$ 0,61
9 Education IV (2521)	02/94 - 06/98	DTS 8,9	\$12,46	\$ 6,88
10 Education V (2706)	08/95 - 06/01	DTS 23,8	\$ 33,32	\$ 19,99
11 Santé et Population (2311)	06/92 - 08/98	DTS 11,8	\$16,52	\$ 0,95
12 PASS Q0700	10/97 - 03/98	DTS 0,40	\$ 0,53	\$ 0,40
13 Dév des Ent Publiques (2167)	08/90 - 06/98	DTS 7,70	\$ 10,78	0,00
14 Approvisionnement en Eau de Nktt (2389)	03/93 - 06/97	DTS 7,70	\$ 10,78	\$2,94
15 Dév de l'Energie électrique (2971)	04/98 - 06/02	DTS 8,10	\$ 10,85	\$ 0,80

1 DTS=1.4 \$US pour le financement total du projet et 1DTS= 1 .34 \$US pour le montant restant à décaisser à la date du 7 Juin 98. Tous les chiffres sont en millions.

مكافحة الفقر

على الرغم من تعدد تعريفاته فإن الفقر يتجسد في عدم كفاية الدخل لسد الحاجات الأساسية (المأكل، المسكن، الملابس...) أو صعوبة الاستفادة من البنى التحتية والحصول على الخدمات القاعدية (الماء الشروب، الرعاية الصحية، التهذيب ...)

وعلى هذا الأساس تكون محاربة الفقر هي التحرك على مستويين: خلق مصادر جديدة للتشغيل وتوسعة البنى التحتية. ويحصل الأول بالوصول إلى معدل للنمو الإقتصادي يفوق معدل نمو السكان ويكون معتمدا على أنشطة تخلق مواطن الشغل في حين تتطلب توسعة البنى التحتية التحديد الجغرافي للفئات السكانية المستفيدة.

ومجمل القول أن محاربة الفقر تستدعي على المستوى الإقتصادي الكلي السعي إلى الوصول إلى نمو اقتصادي قوي ومستديم والأخذ في الاعتبار للمتغيرات الإجتماعية في نطاق الوحدات التخطيطية ويتطلب على المستوى القطاعي وضع برامج محددة الجمهور وتستجيب للحاجيات الخصوصية للشرائح الأكثر فقرا. وهو ما يتطلب معرفة أفضل للفقر (مداه، مستوى تفاقمه، توزيعه الجغرافي) والحصول على المزيد من المعلومات المتعلقة بسميزات السكان الفقراء.

وانطلاقا من كل هذه الاعتبارات وضعت الحكومة الموريتانية سنة ١٩٨٧ وبدعم فني ومالي من البنك الدولي برنامجا للتحقيقات على مستوى الأسر وذلك في نطاق مشروع التحقيق المستمر حول الظروف المعيشية للأسر المنفذ من طرف المكتب الوطني للإحصاء. ولقد مكنت نتائج التحقيقات المقام بها في هذا الإطار من تصور نمط أولي للفقر بموريتانيا وهو النمط الذي اعتمدت عليه موريتانيا لإعداد استراتيجيتها الأولى لمحاربة الفقر وبرنامج تطبيق هذه الإستراتيجية على الأمد القصير ذلك البرنامج الذي تم تقديمه سنة ١٩٩٤ للفريق الإستشاري الثاني لموريتانيا. ومكنت كذلك نتائج التحقيقات السالفة الذكر من تحيين نمط الفقر بموريتانيا تمهيدا لصياغة برنامج مكافحة الفقر (١٩٩٨ -- ٢٠٠١) المقدم للفريق الإستشاري الثالث الملتئم خلال شهر مارس الماضي بباريس.

وانطلاقا من هذه التوجهات يولي البنك الدولي في نطاق جميع المشاريع التي يمولها بموريتانيا عناية خاصة لمحاربة الفقر وهو ما ينطبق على سبيل المثال لا الحصر على مشروع التهذيب ٤ و ٥ من خلال تطوير التعليم الأساسي والتكوين المهني وينطبق على المشاريع الصحية (مشروع الصحة والسكان، مشروع دعم القطاع الصحي) وذلك من خلال الأولوية الممنوحة للعلاجات الصحية الأولية وينطبق أيضا على المشاريع الزراعية (مشروع الخدمات الزراعية ومشروع تسيير الموارد الطبيعية في المناطق المطرية) وذلك من خلال التعميم الزراعي وتنويع المزروعات وحمايتها.

ومن ناحية أخرى جعل قطاع البنك الدولي الخاص بمنطقة افريقيا من محاربة الفقر إحدى أولوياته. وتتجلى هذه الأولوية في الإصلاحات التي يخطط هذا القطاع لإدخالها على أساليبه الإدارية وبرامج مساعداته الفنية والمالية للبلدان الإفريقية حتى تصبح محاربة الفقر ركنا ثابتا في السياسات الإفريقية للبنك الدولي وأحد المعايير الأساسية التي يقاس بها نجاح هذه السياسات والبرامج..

استراتيجية دعم البلد: ما هي الحصيلة؟

إصلاح قطاع العدالة.

ويندرج في هذه الجهود الإصلاحية إعداد موازنة عام ١٩٩٩ على أساس تبويب جديد سيمكن من تقدير أفضل لما يقام به للرفع من أداء الإدارة وتطوير القطاع الخاص لمواجهة المتطلبات الاجتماعية التي ما تزال مقلقة.

وفيما يخص البنك الدولي فإن جميع تمويلاته تدرج منذ صيف ١٩٩٧ في المنطق المبين أعلاه.

فبالنسبة للمشاريع الخاصة بقطاع التهذيب يتواصل تمويل عمليات تشييد القاعات الدراسية والمدارس للوصول للمدرّس الشامل على مستوى التعليم الأساسي. ينضاف إلى ذلك الشروع في إعداد مشروع قطاعي يهدف إلى التحسين النوعي للنظام التربوي على جميع مستوياته بما في ذلك الجامعة. وفيما يخص القطاع الصحي فقد صادق مجلس إدارة البنك الدولي على المشروع القطاعي الصحي الذي سيبدأ تنفيذه الفعلي في شهر يوليو ١٩٩٨. وسيتمكن هذا المشروع الطموح الحكومة من تمويل عملية التحسين من التغطية الصحية الشاملة. وينضاف إلى هذا المشروع المشروع الخاص بالتغذية والذي تم تقييمه خلال شهر يوليو ١٩٩٨ والذي يتوقع انطلاقه الفعلي قبل متم السنة الجارية. وسيتمكن هذا المشروع الذي تشرف عليه كتابة الدولة المكلفة بشؤون المرأة من توفير دخول لربات الأسر الأكثر فقرا ومن الرفع من مستوى تغذية الأطفال في المناطق الأكثر فقرا.

وفي مجال قطاع البنى التحتية تمت المصادقة على مشروع التجهيزات الكهرومائية لسد منتتالي الذي سيزود بعد إنجازه كلا من موريتانيا ومالي والسينغال بالطاقة بكلفة أقل.

وعلى مستوى القطاع الزراعي يتواصل بنشاط إعداد مشروع تطوير الزراعة المروية ومن المتوقع أن يتم تقييم هذا المشروع قبل نهاية السنة الجارية. ومن ناحية أخرى وتلبية لعزم الحكومة التقدم في تنفيذ بعض الإصلاحات الهيكلية سيمنح البنك دعمه هذه السنة لانطلاق مشروع منجمي ومشروع خاص بالمواصلات.

ويبقى الإعداد لمشروع مائي هام ومشروع قطاعي حضري مرتبطا بالتقدم الحاصل في ميدان إعادة هيكلة قطاع المياه.

وتندرج هذه الإصلاحات ضمن الإصلاحات التي ستمكن البنك من رفع مستوى مجهوده التمويلي ليصل إلى مبلغ ١٥٠ مليون دولار أمريكي خلال ٣ سنوات علما بأن هذا المجهود يبلغ الآن حوالي ١٠٠ مليون دولار أمريكي. و لكن هذا المجهود التمويلي يبقى مشروطا بمواصلة الجهود المبذولة في مجال تسيير التمويلات الممنوحة من طرف البنك.

★ ★ ★ ★ ★

لقد صادق مجلس إدارة البنك الدولي في ١٧ يونيو ١٩٩٧ على استراتيجية دعم البلد. ومن المفيد - بعد مرور سنة على هذه المصادقة - وضع حصيلة لمعرفة ما إذا كانت هذه الوثيقة التي تحدد علاقة الشراكة بين البنك الدولي وموريتانيا لمدة ثلاث سنوات لا تزال واردة ولمعرفة مدى تنفيذها.

لقد أكد الفريق الاستشاري لشهر مارس ١٩٩٨ أن أهداف استراتيجية الدعم لا تزال صالحة مع الإشارة إلى أن نموذج النمو المعتمد على تطور القطاع الخاص يشكل الإمكانية الوحيدة المستدامة للحد من الفقر. وفي هذا الإطار سيمكن عزم الحكومة الموريتانية والبنك الدولي تمويل استثمارات تضمن قدرا أكبر من النمو وأكثر دقة في تحديد الجمهور المستهدف بهدف مساعدة الفئات الاجتماعية الأضعف سيمكن هذا العزم من اقتناء أفضل للمشاريع ومن تنفيذ إصلاحات جوهرية قادرة على إحداث نمو مستديم.

ومن جهته يبذل البنك الدولي جهودا متميزة في مجال الإتصال اتجاه المجتمع المدني الموريتاني وهي الجهود التي تجسدها هذه الكراسة والمجلة الربع سنوية (الأصداء). وسيوصل البنك شرحه لمغزى عمله لفائدة البلد بالتعاون مع الصحفيين المكلفين بإعلام السكان.

على مستوى الوضعية الاقتصادية الشاملة لموريتانيا فإنها تسير في الاتجاه الذي رسمته وحددته السلطات. فهكذا يتم باستمرار تكييف السياسات الجبائية والنقدية لتدعيم مكاسب التثبيت المحصل عليها خلال الفترة ما بين ١٩٩٤ و ١٩٩٧.

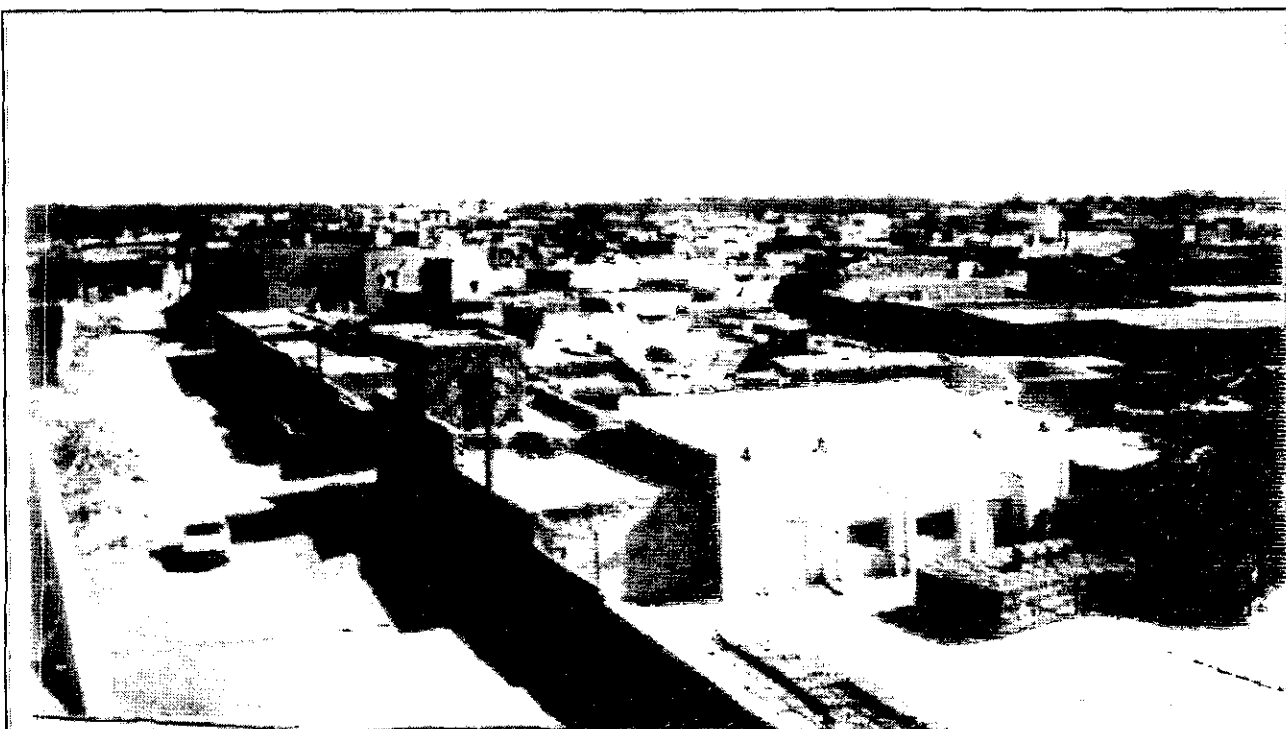
وتبقى أولويات الحكومة - كما حددتها استراتيجية دعم البلد وتم عرضها من جديد على الفريق الاستشاري - متمثلة في تعميق تحرير نظام الصرف النقدي والتجارة الدولية وفي التحسين من مستوى تحصيل الضريبة على القيمة المضافة (سيمكن هذا التحسين في نهاية المطاف من التخفيف من الرسوم الجمركية) وكذلك في الرفع من كفاءة القطاع العام وفي تقوية وتوسعة آليات القرض. كما تتمثل هذه الأولويات في مواصلة إصلاح النظام القضائي وتعزيز حماية الثروة السمكية والعمل على توفير أفضل الخدمات الأساسية (الماء، الكهرباء، البنى التحتية). ومن البديهي أن بعض هذه الأهداف لم تتحقق بعد نظرا لصعوبة تنفيذ الإصلاحات التي يعتمد عليها تحقيق هذه الأهداف.

ومن الإصلاحات التي ما زال يتوجب القيام بها في هذا المجال تخلي الدولة عن الأنشطة التي ما زالت تضطلع بها تزامنا مع وضع هيئات للتنظيم والتحكم في النشاط الاقتصادي وذلك على مستوى الجهاز الإداري.

ولا بد في هذا المستوى من الإشارة إلى التقدم الحاصل في مجالات الصيد البحري (تم وضع استراتيجية وطنية للمحافظة على الثروة السمكية وتنظيمها) وفي فتح القطاع المنجمي أمام الاستثمارات الخصوصية وفي

I LE CADRE MACRO-ÉCONOMIQUE

Photo KAS/AZA



● Le Secteur Privé et son rôle dans le Développement

En Mauritanie le processus de libéralisation de l'activité économique a débuté en 1986 dans le cadre du programme de reformes structurelles mises en place pour corriger les déséquilibres macro-économiques et jeter les bases d'une croissance durable. Depuis cette date l'État

s'est progressivement désengagé des services marchands. Une place de plus en plus importante a été accordée au secteur privé appelé à jouer un rôle moteur dans la croissance économique. Toutefois, il ne suffit pas que l'État se désengage des fonctions opérationnelles pour que le secteur privé se développe et joue pleinement son rôle.

Le développement du secteur privé nécessite un environnement concurrentiel permettant une répartition optimale des ressources et une vérité des prix pour inciter les entreprises à améliorer la rentabilité des investissements. En effet, il ne suffit pas d'investir pour générer une croissance durable. Il faut que l'investissement soit rentable et que le climat des affaires soit favorable au développement des initiatives. Pour cela il faut un système de crédit approprié, une infrastructure suffisante et des coûts de facteurs abordables, un système fiscal simple et adapté, une réglementation solide et claire, un système judiciaire fiable et indépendant et une administration de régulation plutôt que de tutelle.

Les différentes réformes mises en œuvre depuis 1987, avec l'appui de la Banque Mondiale et d'autres bailleurs, traduisent l'importance de chacune des dimensions du problème. D'abord, dans le cadre du crédit d'ajustement structurel (PAS) l'effort a porté sur l'assainissement de la situation du secteur parapublic et le lancement du processus de libéralisation. L'effort d'assainissement et de désengagement de l'État de l'activité économique et l'implication du secteur privé s'est poursuivi notamment à travers le crédit d'ajustement des entreprises publiques (PASEP, 1990) et le crédit d'ajustement du secteur de l'agriculture (PASA, 1990) qui s'inscrivaient dans la même stratégie

et qui avait comme objectif principal le développement de l'investissement privé dans l'un des principaux secteurs économiques.

Depuis 1995 l'accent est mis sur la promotion du secteur privé à travers la consolidation de la réforme du secteur financier, la mise en place d'un cadre juridique et judiciaire approprié et une attention particulière accordée aux secteurs des mines et de la pêche dans lesquels l'activité privée semblait pouvoir se développer. Ces différents éléments constituaient des composantes du crédit pour le développement du secteur privé (Cr.2726) et du Projet renforcement des capacités (Cr.2730). Les actions réalisées dans le cadre de ces deux projets devaient s'accompagner d'un renforcement, grâce au crédit gestion des ressources publiques (Cr.2887), des capacités de l'administration. Celle-ci devant, en effet, se réorganiser et se doter des compétences nécessaires pour s'adapter à sa nouvelle mission d'encadrement et de régulation. Cette mission qui nécessite un désengagement de total l'État ne signifie pas réduction de son rôle, mais plutôt sa redéfinition pour garantir l'indépendance nécessaire, éliminer les distorsions et faire respecter la concurrence.

En dépit des résultats des différentes réformes, notamment au niveau du désengagement de l'État,

de la libéralisation des filières de production, de l'assainissement et de la privatisation du secteur bancaire et de la récente restructuration des principaux départements ministériels impliqués dans la promotion du secteur privé, la réaction de l'offre aux mesures de réforme a été très lente et reste très en deçà des attentes. En effet le niveau de l'investissement privé en général et l'investissement étranger direct en particulier reste très faible. Ce dernier a été de l'ordre de seulement 2 millions d'US\$ par an seulement sur la période 1992-1996.

Les principales contraintes qui continuent à freiner le développement du secteur privé se situent au niveau: (i) de la réglementation et du système judiciaire qui n'offrent pas les incitations et garanties nécessaires, (ii) du crédit à l'investissement qui est insuffisant et onéreux; le secteur bancaire finançant surtout des opérations commerciales à court terme (iii) de l'infrastructure de soutien de l'investissement et des coûts des facteurs, (iv) du système fiscal qui, par sa complexité et les distorsions qu'il engendre ne favorise pas la création d'un environnement compétitif pour l'investissement à long terme.

Ces contraintes sont au centre des réformes et projets en cours et en préparation que le Gouvernement envisage, avec l'appui de la Banque Mondiale, de réaliser au cours des

trois prochaines années. La réussite de ces projets et réformes et la célérité - et non la précipitation - avec laquelle ils seront menés constituent une condition indispensable pour atteindre les objectifs de croissance et d'emploi, de réduction de pauvreté, de mobilisation de ressources financières compatibles avec le niveau d'endettement du pays par le biais de l'investissement privé dans les secteurs et activités éligibles.

○ Seconde Génération de Réformes du Secteur des Entreprises publiques

Au lendemain de son indépendance, la Mauritanie a procédé à la création d'entreprises publiques dans les principaux secteurs d'activité économique. Cette option, qui s'inscrivait dans une tendance générale au niveau des pays de la région, s'est poursuivie tout au long des années 70, la décennie du développement industriel. Elle visait à répondre à un double besoin: d'une part, la création d'infrastructures, celles-ci étant quasiment absentes et d'autre part, la fourniture de biens et services que le secteur privé encore embryonnaire voire inexistant ne pouvait garantir. Le développement de ces entreprises entrant dans le cadre d'une stratégie interventionniste visant à accélérer la croissance en intervenant activement dans la production et en orientant la répartition des ressources.

Les résultats obtenus étaient plutôt décevants. Au lieu de favoriser la croissance économique, ces entreprises ont, dans la plupart des cas freiné le développement du secteur privé et contribué à la stagnation de l'économie. Elles ont continué à survivre grâce notamment à l'accès privilégié au crédit dont elles ont bénéficié auprès des banques publiques, à des garanties de l'État, aux exonérations fiscales et enfin, dans certains cas, aux subventions versées directement par les autorités publiques. Face à l'inefficacité de ces entreprises et à la charge de plus en plus importante qu'elles engendraient, le Gouvernement a mis en place, dans le cadre du premier programme d'ajustement structurel (1985-1988), un programme de réhabilitation du secteur parapublic. Ce programme a permis la liquidation des entreprises les moins performantes parmi celles jugées non stratégiques et la mise en œuvre de plans d'action pour assainir la situation des autres entreprises. En 1990 un vaste programme d'ajustement du secteur des entreprises publiques (PASEP), conçu avec l'appui de la Banque Mondiale, est venu soutenir et renforcer les efforts déjà entrepris. Le PASEP avait pour objectif de réduire la taille de ce secteur par le désengagement de l'État des activités industrielles et commerciales.

Aujourd'hui le secteur parapublic compte encore une vingtaine d'entreprises (contre une quarantaine au

début du programme), contribue pour 15% au PIB, absorbe près de 9,5% de l'investissement public et représente environ 17% de la dette publique extérieure totale. Si l'importance du déficit en infrastructures rend nécessaire une certaine intervention de l'État, ce n'est plus tout à fait le cas en ce qui concerne les services marchands. Au contraire, le désengagement de l'État de ces services est une condition nécessaire au développement du secteur privé qui bien que toujours fragile est présent dans tous les domaines d'activités. L'expérience des années passées a renforcé, dans la plupart des cas, la concentration sur des rentes économiques aboutissant ainsi à un système d'oligopoles privés. Il est cependant à noter que la priorité de la phase précédente était d'entamer le processus de libéralisation. Il s'agira maintenant de corriger les erreurs observées et de prendre les précautions qui s'imposent pour éviter qu'elles ne se répètent.

Une seconde génération de réformes s'inscrivant dans la poursuite de la politique de désengagement de l'État et la réduction du poids du secteur parapublic est en cours de préparation. Ces réformes devront permettre un recentrage du rôle de l'État et un désengagement de celui-ci des fonctions opérationnelles, la création des conditions nécessaires (réduction des coûts des facteurs de production, environnement

plus concurrentiel, plus grand accès à l'infrastructure ...) pour l'intervention du secteur privé dans le développement économique du pays. La modification du statut des entreprises concernées n'est pas un fin en soi, l'objectif de cette restructuration est plutôt de permettre à ces entreprises, tout en s'adaptant à un environnement concurrentiel, de satisfaire, à des coûts abordables, la demande du marché.

Les nouvelles réformes doivent non seulement bénéficier de la volonté politique et de la préparation technique nécessaires à leur mise en oeuvre mais aussi et surtout d'une internalisation par les structures impliquées et une réelle conviction de toutes les parties concernées (administration et personnel des entreprises, pouvoirs politiques, société civile, partenaires privés...) que c'est le meilleur choix pour l'avenir économique du pays. Ces réformes doivent donc partir d'une bonne analyse de la situation aux plans technique et financier.

L'administration chargée du pilotage et de la mise en oeuvre devra s'en approprier le contenu et l'appliquer plus par conviction que par respect des conditionnalités liées à ces réformes. Les résultats ne peuvent cependant s'inscrire dans la durée sans une adhésion des autres parties concernées. Un effort d'information devra être fourni pour apporter toutes les clarifications nécessaires.

L'approvisionnement en eau et en énergie pour tous vient s'ajouter à l'ensemble des grands travaux d'infrastructures entrepris par le Gouvernement durant cette dernière décennie à travers tout le pays.

Maintenant que les infrastructures de base sont édifiées, c'est à l'ensemble des mauritaniens de prendre la relève et ce sera l'axe des nouvelles tendances en matière de distribution d'eau et d'électricité, allant vers la restructuration du secteur tant au niveau de l'approvisionnement que pour une plus grande décentralisation. Des réformes structurelles visant l'amélioration des performances devraient faciliter l'accès à l'eau et à l'électricité à tous les habitants quelle que soit la distance qui sépare leur lieu de résidence de leur capitale régionale.

● L'eau, un secteur en expansion rapide

La Mauritanie est un vaste territoire dont les ressources en eau ne manquent pourtant pas, elles sont cependant mal réparties et difficilement exploitables. S'agissant des ressources en eaux souterraines, la nappe phréatique la plus importante se trouve dans le bassin sédimentaire côtier et s'étend sur plus de 90 000 km². Trois nouveaux forages "Tenadi", après ceux d'"Idini" qui arrivent à saturation, sont en cours de construction. Les ressources en eaux de surface pérennes sont esti-

mées à plus de six milliards de m³/an dont la moitié est mobilisable à partir du fleuve Sénégal, le reste étant disséminé sur le territoire au niveau des retenues de barrages. Actuellement, hormis Rosso, la majorité des centres urbains sont alimentés en eaux fossiles.

Désormais, compte tenu du développement rapide des centres urbains et de la modernisation des villes secondaires, le secteur de l'eau devra subir nombre de réformes dont la plus urgente est l'abolition du monopole pour la fourniture des services, accompagnée de l'élaboration d'un cadre légal réglementaire adéquat permettant d'y intéresser le privé. Ceci afin d'améliorer le niveau du service en général, et d'étendre l'approvisionnement aux couches sociales les plus pauvres à des tarifs moins élevés pour leur bourse. Par exemple, chaque agglomération, de 5000 habitants ou plus, sera dotée d'un réseau d'approvisionnement en eau courante.

L'ouverture au secteur privé s'étendra également aux nouveaux projets comme celui de l'"Aftout Es-Saheli", où sa participation sera privilégiée. Ce projet étudie la possibilité de faire remonter vers Nouakchott un débit d'eau en provenance du Fleuve Sénégal. Pour l'approvisionnement en eau des zones rurales les initiatives de gestion locale des opérations (privatisation des bornes fontaines, etc) seront encouragées. Enfin la gestion et l'exécution des programmes seront décentralisées.

● Énergie

A ce jour la prospection en matière de sources d'énergie commerciale n'a pas encore abouti et la Mauritanie continue d'importer le gros de sa consommation énergétique en produits pétroliers. Le système d'approvisionnement en produits pétroliers comprend une raffinerie d'une capacité de 1 million de tonnes/an située à Nouadhibou, de 2 dépôts régionaux: Nouadhibou et Nouakchott et d'un réseau de stations de distribution privées. La consommation annuelle de produits pétroliers est de 320 000 tonnes. Plus de 60% en est consommé au nord dans les régions de Nouadhibou et Zouérate. Les difficultés du secteur pétrolier sont principalement liées aux capacités de stockage encore limitées, comme pour l'hydraulique, et à l'absence d'une réglementation adaptée devant régir l'ensemble de la filière des hydrocarbures.

Pour la consommation individuelle le Gouvernement essaye de développer les énergies alternatives (solaire, éolienne) au niveau des ménages. Le bois de chauffe et le charbon de bois sont toujours une source d'approvisionnement pour les ménages essentiellement en milieu rural mais les ressources en biomasse étant extrêmement limitées en Mauritanie, leur utilisation doit être restreinte au minimum pour des raisons écologiques évidentes. L'élec-

trification étant une priorité majeure du Gouvernement, elle se développe au rythme soutenu de 10%/an. Ces dernières années l'État a entrepris l'électrification des 13 capitales régionales et d'autres villes secondaires comme Tintane. De nouveaux programmes comme Alizé Electricité ont été initiés pour l'électrification rurale.

A moyen terme le grand projet de l'OMVS devrait venir soutenir les programmes d'électrification avec l'énergie hydroélectrique du barrage de Manantali qui sera amenée à l'intérieur de Mauritanie par deux lignes haute tension, l'une de 132 Kv sur Nouakchott et l'autre de 90Kv sur Kaedi.

● La restructuration du secteur de la pêche

L'exploitation de la ressource halieutique est le poumon de l'économie mauritanienne, elle fournit l'apport le plus important en devises (67% du total). A ce titre, et même s'ils n'y sont pas directement engagés, le bon fonctionnement du secteur et ses performances deviennent le souci des partenaires de la Mauritanie qui ne peuvent s'engager à limiter les déficits si ceux-ci continuent à s'aggraver par ailleurs.

Les derniers rapports font état d'une diminution importante et très préoccupante des ressources du secteur. En réponse à cette situation inquiétante un consensus s'est immé-

diatement dégagé entre tous les partenaires pour que soit mis en place une nouvelle politique de gestion et de protection de cette précieuse ressource. L'objectif ultime des mesures à prendre consiste à limiter le niveau de pêche à l'effort permmissible, en fonction de la disponibilité et des conditions de reproduction et de croissance des espèces ciblées.

Cet objectif sera atteint si on inscrit au calendrier des réformes du secteur trois grandes actions indispensables à savoir, premièrement une évaluation continue de la ressource, deuxièmement un renforcement de la surveillance pour s'assurer du respect des autorisations d'accès délivrées par l'administration, et en dernier lieu, la mise en place d'un nouveau système d'attribution des droits de pêche, tant pour la pêche industrielle que pour la pêche artisanale. Ainsi, concrètement il est urgent de redynamiser le CNROP pour qu'il soit en mesure d'assumer sa mission de contrôleur et de gardien des espèces.

Les deux prochaines années vont être une période d'essai pour l'application de ces changements cruciaux et la Banque Mondiale est au côté du Gouvernement dans sa réflexion pour l'aider à tirer le meilleur parti de sa ressource halieutique. Du suivi de cette stratégie de protection et de gestion de la ressource dépend pour une bonne part la mise en œuvre effective de l'opération de réduction de la dette.

الإطار الإقتصادي الكلي

١- القطاع الخاص والمقاولات العمومية

شهدت فترة السبعينات بموريتانيا إنشاء مؤسسات للدولة على مستوى القطاعات الاقتصادية الرئيسية. بيد أن سياسة الخصخصة التدريجية ومسلسل تحرير الإقتصاد كان لهما صدق فوري إيجابي لدى المجتمع الموريتاني كافة.

وتمشيا مع هذا الإتجاه يدعم البنك الدولي مجهود الحكومة الموريتانية الرامي إلى تحقيق تقدم اقتصادي يضمن انفتاح الإقتصاد الموريتاني على المبادلات العالمية ويضمن كذلك اندماج هذا الإقتصاد في هذه المبادلات. ويفضي حتما ضيق السوق الموريتانية إلى نهج تنمية تعتمد على ديناميكية قوامها التصدير والاستثمار الخاص.

وفي المرحلة الراهنة تعيش موريتانيا على تقاطع بين نمطين تنمويين: نمط خاص بالقطاع العمومي حيث توجه أغلب الأنشطة نحو التصدير من جهة وتزايد النشاط الغير مصنف من جهة أخرى، ولقد اتخذت الحكومة الموريتانية سلسلة من الإجراءات لتحفيز الإستثمارات الخاصة من بينها إنشاء شبك موحد ووضع قانون جديد للإستثمارات والقيام بإصلاح تعريفي وسيمن إصلاح النظام المدني وإصلاح قطاع العدالة في نهاية المطاف من تعزيز هذه الجهود.

وموازاة لذلك شرعت منذ سنوات الحكومة الموريتانية في العمل على الرفع من أداء المقاولات العمومية فتمت مراجعة التسيير الإداري والمالي لهذه المقاولات ليفضي ذلك إلى تقويم البعض وخصوصة جزء وتصفية ما تبقى.

وبالإضافة إلى هذه الإجراءات بما فيها تصفية المقاولات العمومية الخاسرة تغير دور الدولة بحيث أصبحت تدخلاتها مقصورة على المجالات الجوهرية ذات النفع الجماعي والتي تحجم السوق والتجمعات التطوعية عن ولوجها. وهذا التوجه الجديد للدولة يؤكد مصداقيتها لدى الأسواق الداخلية والخارجية ويجعل منها عنصرا مكملا لهذه الأسواق. ومن الآن فصاعدا فيفسح المجال أمام جيل ثان من الإصلاحات تهدف إلى تأطير حيوية القطاع الخاص الذي يشهد توسعا مضطربا.

٢- الماء والطاقة

إن توفير الماء والطاقة لجميع السكان يأتي لينضاف إلى سلسلة الأشغال الكبرى الهادفة إلى توفير البنى التحتية والتي أنجزتها الحكومة خلال العشرية الأخيرة عبر البلاد.

والآن وقد تم تشييد البنى التحتية الأساسية جاء دور الموريتانيين لاستكمال ما تبقى من المهام وسيشكل القيام بهذا الدور الاستبدالي محور التوجهات الجديدة في مجال توزيع الماء والكهرباء وهي التوجهات التي تنحو نحو إعادة هيكلة القطاع سواء تعلق الأمر بالتموين أو بإدخال المزيد من اللامركزية. ومن شأن القيام باصلاحات هيكليّة بهدف الرفع من مستوى الأداء تسهيل حصول السكان على الماء والكهرباء بغض النظر عن المسافة التي تفصل محل اقامتهم عن عاصمة ولايتهم.

★ الماء

إن مشكل المياه في بلد شاسع كموريتانيا ليس مرتبطا بتوفر مصادرها بل يكمن في سوء توزيعها وصعوبة استغلالها. فبالنسبة لمصادر المياه الجوفية تقع أهم بحيرة جوفية في الحوض الرسوبي الساحلي وتغطي مساحة تزيد على ٩٠٠٠ كم^٢ ويجري الآن تشييد ثلاثة منشآت حفزية في منطقة تنادي بعد منشآت ادين التي وصلت إلى مستوى التشبع. وتقدر مصادر المياه السطحية الدائمة بأكثر من ٦ مليارات م^٣ سنويا. ويوفر

البعثة المقيمة بانواكشوط

نهر السينغال نصف هذه الكمية في حين تتوزع الكمية الباقية على مختلف مناطق البلاد وكذلك على مستوى بحيرات تجمع السدود. ومعظم المراكز الحضرية باستثناء مدينة روصو مزودة بواسطة المياه الجوفية.

ويتحتم مستقبلا وبالنظر إلى النمو السريع للمراكز الحضرية وإلى عصرنة المدن الثانوية، إدخال العديد من الإصلاحات على قطاع المياه ولعل أكثر هذه الإصلاحات الحاحا هو إلغاء الإحتكار فيما يخص توفير الخدمات على أن يصاحب هذا الإلغاء إعداد إطار شرعي تنظيمي ملائم يسمح باستقطاب المبادرات الخصوصية. وسيشمل كذلك الانفتاح على القطاع الخاص المشاريع الجديدة كمشروع آفطوط الساحلي حيث ستمنح الأفضلية لمشاركة القطاع الخاص في هذا المشروع.

★ الطاقة

لم تكلل بالنجاح حتى الآن عمليات التنقيب عن مصادر للطاقة التجارية في موريتانيا التي لا تزال تستورد معظم استهلاكها من الطاقة على شكل مواد نفطية.

ويضم نظام تموين البلاد بالمواد النفطية مصفاة بقدرة انتاجية تصل إلى مليون طن سنويا ومستودعين جهويين (انواذيبو وانواكشوط) وشبكة من محطات التوزيع الخصوصية.

ويقدر الاستهلاك السنوي للبلاد من المواد النفطية ب ٢٠٠٠٠ طن^٣ وتستهلك نسبة تزيد على ٦٠ بالمئة من هذه الكمية في الجزء الشمالي من البلاد في منطقتي انواذيبو وازويرات.

وترتبط مشاكل القطاع النفطي بشكل أساسي بالقدرة التخزينية التي مازالت محدودة و - كما هي الحال بالنسبة لقطاع المياه - بغياب تشريع ملائم يحكم قطاع المحروقات.

وبالنسبة للاستهلاك الفردي تحاول الحكومة تطوير استخدام الطاقات البديلة (الطاقة الشمسية والطاقة الهوائية) على مستوى الأسر.

وبما أن الكهرباء تأتي على رأس قائمة أولويات الحكومة فإن حجمها يزداد بنسبة مضطردة تبلغ ١٠ بالمئة سنويا. وقامت الدولة خلال السنوات الأخيرة بكهربية عواصم الولايات الثلاث عشرة وكهربية مدن ثانوية من بينها مدينة الطينطان. وتم كذلك الشروع في تنفيذ برامج جديدة مثل مشروع النسيم الكهربائي وذلك لتزويد المناطق الريفية بالكهرباء.

وعلى الأمد المتوسط يتوقع أن يدعم مشروع منظمة استثمار نهر السينغال الكبير برامج الكهرباء في البلاد وذلك بتزويدها بالطاقة الكهرومائية المولدة بسد منتتالي

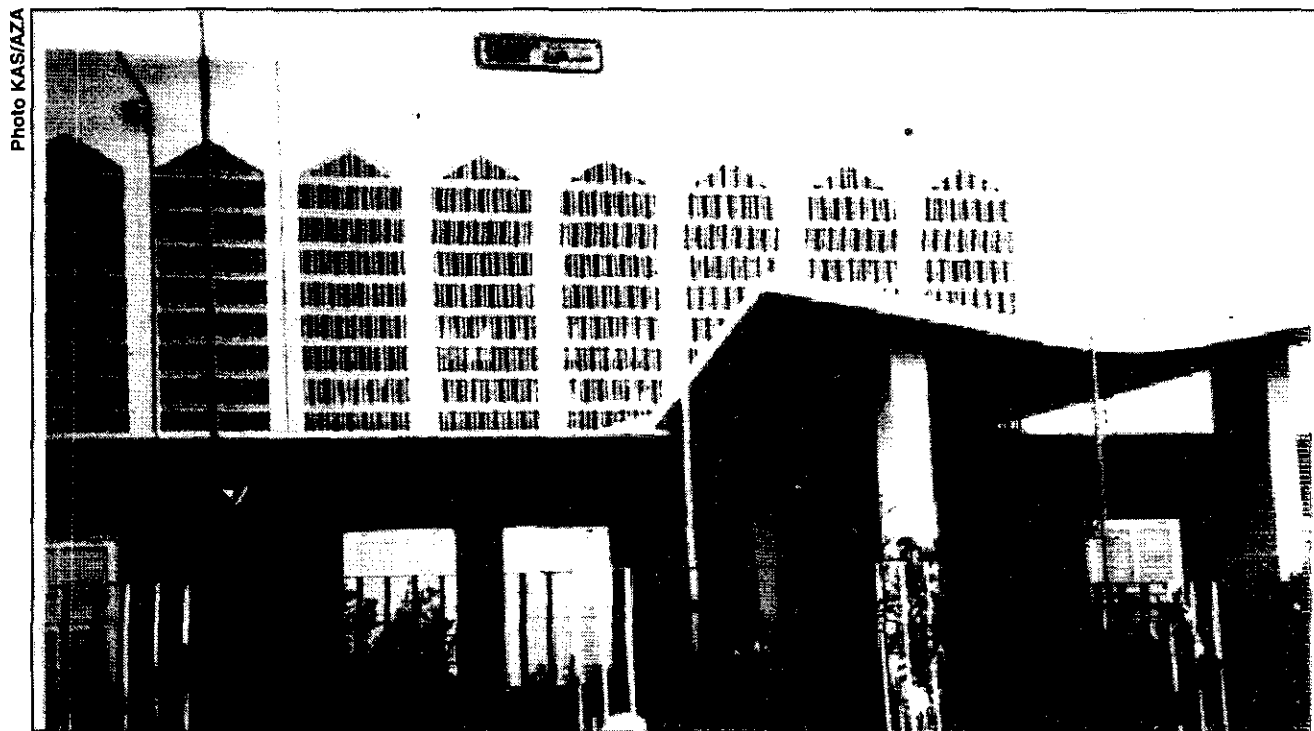
٣- إعادة هيكلة قطاع الصيد

لقد أبدى شركاء موريتانيا قلقهم من التناقص المتزايد للثروة السمكية التي شكلت الركيزة الأساسية للإقتصاد الوطني وأهم مصدر للعملة الصعبة. وأعرب هؤلاء الشركاء بالمناسبة عن استعدادهم لمساعدة موريتانيا على تصحيح هذه الوضعية وذلك من خلال وضع سياسة جديدة لتسيير هذه الثروة الغالية والمحافظة عليها.

ومن جانبه سيبقى البنك الدولي إلى جانب الحكومة الموريتانية لموازرتها ومساعدتها في جهودها لتمكينها من جني أكبر استفادة ممكنة من ثروتها السمكية.

II

LE CADRE INSTITUTIONNEL



La réforme judiciaire

Le rôle des institutions économiques, juridiques et politiques influent à l'évidence sur le développement d'un pays. L'ouverture économique s'évalue, entre autre, par les progrès réalisés en matière d'État de droit. Les questions de "Gouvernance" sont au coeur de la

réflexion économique et, un environnement régulateur favorise la création d'entreprises et le bon fonctionnement des règles de concurrence. Tous les actes économiques sans exception, sont, en effet, également, des actes juridiques.

Pour parvenir à rendre à la Justice un cadre cohérent et opérationnel, la Banque Mondiale, de concert

avec le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie, travaille depuis plusieurs années sur des actions portant sur (i) la révision des textes et (ii) l'organisation du métier de magistrat.

● La réforme législative

La réédition de textes législatifs et celle des nouveaux textes se poursuit conformément aux rythmes et délais retenus lors du démarrage de la réforme. Citons un certain nombre de conditions qui entourent l'examen de ces textes.

① Les textes doivent être élaborés simultanément en arabe et en français. Toutefois, le pragmatisme juridique oblige de choisir l'un des deux droits (musulman ou français) comme référence. Les deux versions du même texte doivent, en effet, se référer aux mêmes notions, principes, régimes et actions juridiques.

② Une édition de la nomenclature des notions légales utilisées en Mauritanie, en arabe et en français, sera à établir dans le cadre de la réforme. Elle reposera notamment sur la coordination étroite des différentes équipes établissant les textes légaux. L'établissement d'une telle nomenclature uniforme en arabe et en français nécessite l'utilisation des archives électroniques du J.O.

③ Le Journal Officiel : C'est le

moyen de communication et de diffusion privilégiée des textes de lois. Aucune loi n'est en vigueur si elle n'est pas publiée au J.O. L'organisation du J.O. bénéficie déjà d'un appui de la Banque Mondiale à travers la composante réglementaire et constitutionnelle de son projet destiné au Renforcement des Capacités du Secteur Privé. Le but est de transformer ce service en un véritable centre de services juridiques.

④ Le rôle du Comité de Validation des textes a en charge la vérification de la constitutionnalité des textes proposés, leur cohérence et leur conformité avec la législation en vigueur, et la compatibilité des textes et de leur modification avec le droit musulman de rite malékite.

⑤ Des ateliers portant sur les textes (réformés/réexaminés par les juristes mauritaniens) ont pour premier objectif la large diffusion de l'information sur le thème de la réforme de la Justice. La conduite de ces ateliers pourrait aussi contribuer à l'harmonisation de plusieurs textes.

Le rythme de mise en œuvre de la réforme de la Justice a néanmoins pris un peu de retard. En effet, seuls cinq nouveaux textes sont prêts à ce jour. Plusieurs textes sont au stade de la finalisation dont notamment ceux relatifs à l'organisation judiciaire, au code de procédure civile, commerciale et administrative, au code de commerce, au code de l'arbitrage, à la législation sur

les mineurs et au code des investissements.

● Organisation du métier des magistrats

Le programme initial de formation continue de tous les magistrats - arabophones ainsi que francophones - s'est terminé conformément au plan prévu. Les dernières sessions ont eu lieu en novembre 1997 et ont traité de certains aspects du droit musulman instruits par des professeurs mauritaniens pour des magistrats francophones. Dorénavant les magistrats qui ont exprimés leur intérêt dans la formation vont participer à des stages à l'étranger (Afrique, Maghreb, Europe) et à des ateliers à l'intérieur du pays.

Des textes concernant chacune des professions sont en cours de finalisation. Tous les divers services quotidiens de justice doivent être fonctionnels. L'esprit et les objectifs de la présente réforme n'attribuent de l'importance qu'aux seuls effets constatés à l'intérieur des tribunaux et ceux touchant les préoccupations des parties concernées par un litige.

● Organisation judiciaire

Les actes passés à l'intérieur du pays pèchent par une absence de contrôle de la légalité. Par conséquent une réflexion est en cours sur un appui à la Direction générale de la Législation concernant le contrôle de la légalité au niveau régional. Plusieurs solutions sont envisagées: (i) décentraliser le contrôle des préfets

(ii) soumettre les Walis, préfets, et maires au contrôle de la légalité (iii) Recourir à des correspondants régionaux (iv) Entreprendre une étude tenant compte de l'arbitrage qui est parfois une bonne solution de règlement de conflit.

L'Appui au Journal officiel accuse un certain retard dû, soit à un problème technique constaté dans le montage de l'unité documentaire, ou parce que les archivistes actuels ne semblent pas suffisamment formés, ou parce qu'enfin le bâtiment devant accueillir le J.O. doit déménager vers un lieu plus accessible au public.

○ **Cadre réglementaire:** Le Gouvernement a ratifié la convention de New York sur l'arbitrage des différends commerciaux internationaux et est en passe de ratifier les conventions de Vienne et de la Haye sur le règlement des différends relatifs aux ventes de produits et aux contrats. Il procède actuellement à la révision du Code de Commerce (ateliers de Mai 1998), des procédures commerciales et civiles, du code régissant les contrats, du régime des faillites et de la loi sur les arbitrages.

● **Les décisions récentes:** La Chambre Mixte est désormais éclatée en plusieurs chambres dotées chacune de tribunaux de travail distincts. Chaque chambre sera présidée par un juge unique.

La société Civile et les ONG

Nombre de Gouvernements sont en train de rationaliser leurs économies et de mieux centrer le rôle du gouvernement. Dans certains cas, les réformes touchant la fourniture de services par l'État ont créé une situation d'urgence pour les ONG dans des secteurs où elles ont des avantages comparatifs et où le dialogue avec le gouvernement est possible.

Les ONG constituent un sous secteur de la société civile, terme plus large qui exprime toute activité associative hors des sphères du Gouvernement.

Le rôle de la société civile apparaît d'autant plus important à la Banque Mondiale, qu'il a été le point focal de son travail sur la bonne gouvernance, dont l'objectif était d'examiner également comment les politiques gouvernementales pouvaient permettre à la société civile en général et aux ONG en particulier de participer à la définition de ses programmes et politiques de développement.

Ainsi, la Banque Mondiale a mis l'accent sur l'importance des pratiques de développement participatif. Elle a alors jugé nécessaire d'acquérir une familiarité plus grande avec les organisations de la société civile qui travaillent sur les priorités des groupes vulnérables et répondent à leurs besoins. Afin de guider et de faciliter l'interaction croissante entre la Banque et les organisations de la société civile, des spécia-

listes ONG ont été nommés dans les Missions Résidentes. En effet, la connaissance locale du secteur des ONG est essentiel pour la construction d'associations fortes qui contribueront plus efficacement au développement participatif, à la réduction de la pauvreté, et à l'intégration sociale. Ces spécialistes ONG ont atteint une proportion considérable dans ce que la Banque appelle la Famille du Développement Social.

● **Le "Strategic Compact"**, approuvé par le comité des Directeurs de la Banque Mondiale en Mars 1997, prévoit une nouvelle direction de sa stratégie du développement social. Peu avant cela, l'unité ONG avait rejoint dans le cadre de la restructuration de la Banque la famille du développement social au sein du réseau ESSD (Environmentally et Socialement Sustainable Development).

La Banque possède une longue expérience de travail en commun avec les ONG, les organisations communautaires de base, les institutions académiques et travaille en étroite relation avec d'autres secteurs de la société civile incluant les parlementaires, les institutions religieuses, les syndicats, les associations professionnelles et les Chambres de commerce.

En Mauritanie, les organisations de la société civile ont un rôle émergent (ce qui inclut toutes les organisations à but non lucratif et structurées selon un modèle parfois volontariste). Il s'agit

notamment des ONG nationales et internationales, associations de type coopératif, groupements de femmes, media, unions de travailleurs, groupes religieux, associations des droits de l'homme, communes, collectivités, etc.). Cependant, le rôle des ONG est proéminent sur celui des autres groupes.

La stratégie de partenariat de la Banque Mondiale reconnaît le rôle clé des différentes organisations de la société civile dans le processus de définition des priorités, de création de consensus et de mise en oeuvre des stratégies. Depuis 1996, la Banque met fortement l'accent sur l'implication de la société civile dans les actions qu'elle mène. A cet effet,

quelques représentants de la société civile ont participé à

(i) la revue du portefeuille des projets de la Banque, tenue en octobre 1997 à Nouakchott,

(ii) des séminaires de formation financés par la Banque en Mauritanie ou ailleurs,

(iii) l'organisation des ateliers de formation sur les Méthodes participatives financés par le projet PGRNP au profit des cadres de l'administration. Cependant, l'évaluation de la capacité de la société civile a montré, que des faiblesses persistent en ce qui concerne l'organisation interne, les relations entre ONGs nationales et internationales, leur communication, etc.

photo BOS/AZA



● ONG nationales et internationales

L'objectif de la Banque n'est pas de financer les ONG mais plutôt de contribuer au développement d'activités auxquelles elles même apportent leur contribution. Cependant, à travers ses opérations de prêts, la Banque peut être une source de financement des ONG (via le Gouvernement). Des montants limités de financement sont utilisés par les ONG dans le cadre de programmes spécifiques de la Banque tels que les "dons spéciaux".

Le niveau d'implication des ONG dans les activités financées par la Banque ainsi que la nature même de leurs actions varient largement d'un

projet à l'autre (PGRNP, NUTRICOM, DIU, PASS,...). Cela dépend de la qualité des relations entre les ONG et le Gouvernement, des caractéristiques de l'ONG et des types de projets. Les avantages comparatifs des ONG (bonne connaissance du milieu, proximité des bénéficiaires, souplesse par rapport à l'administration centrale...) ont convaincu le Gouvernement mauritanien de les impliquer de façon croissante dans les différents secteurs du Développement.

Le principe fondamental étant d'aider le Gouvernement à réduire la pauvreté et à assurer un développement durable. Pour ce faire la banque a renforcé la participation des bénéficiaires dans les activités qu'elle finance en Mauritanie.

Vers une meilleure exécution des projets

L'identification des projets et leur exécution, y compris les procédures de passation des marchés doivent se faire dans la transparence en impliquant, dans la mesure du possible, les bénéficiaires. Ce n'est pas la réglementation en matière de passation de marché qui fait défaut mais son application et l'allégement des procédures en vue d'accélérer le processus d'attribution.

La Banque Mondiale vient de mettre en place un Fonds de Développement Institutionnel pour améliorer et moderniser les procédures de passation des marchés afin de les adapter à l'évolution du marché. Bien qu'un certain progrès ait été enregistré ces dernières années, des retards et difficultés de décaissement enregistrés au niveau de certains projets financés par la Banque dues, dans la plupart des cas, à des problèmes de passation de marchés (Projet Adduction d'Eau à Nouakchott, et la composante équipements médicaux du Projet Santé Population) sont des indications que des améliorations rapides sont à rechercher dans ce domaine de la passation des marchés. Ces améliorations doivent être l'objet d'une discussion élargie à l'ensemble des Bailleurs, particulièrement attachés à une plus grande transparence et efficacité des procédures.

Le renforcement des capacités de décaissement est également nécessaire: Le comité interministériel chargé de cette question a déjà identifié un certain nombre de goulots d'étranglements: choix du chef du projet, lourdeur des procédures, problèmes des contreparties et transferts, absence de système suivi... Il y a lieu donc, tout en tirant profit de certaines expériences réussies de pays voisins, de procéder à un réexamen de toute la réglementation et à un allégement des procédures.

Le développement d'Institutions pour la Micro-finance en Mauritanie

L'accent est mis depuis 1997, sur la mise en place des stratégies d'appui au développement d'institutions micro financières. Pour ce faire la Banque a aidé la promotion des Caisses Populaires d'Épargne et de Crédit en finançant l'Agence pour la Promotion des Caisses Populaires d'Épargne et de crédit (CAPEC) en mettant à la disposition de celle-ci des équipements, des outils et de la formation.

Le financement de la formation de plusieurs organisations devrait permettre d'offrir des services de micro-finance ou de crédit à titre d'intermédiaires financiers non bancaires à des micro-entreprises qui n'ont pas accès au système bancaire formel.

● Groupe Consultatif d'Assistance aux plus Pauvres

Ce Groupe, créé en Juin 1995, est une tentative à l'initiative des donateurs d'assister systématiquement l'industrie de la micro-finance en élargissant et en approfondissant le travail effectué par les premières institutions intervenues dans ce domaine. Ainsi, le GCAP joue un rôle de catalyseur dans l'augmentation du niveau et de la qualité de divers services financiers ayant pour objectif commun le combat contre la pauvreté. Cela se fait par une approche à étapes: premièrement, propager la connaissance des bonnes pratiques aux gouvernements et aux institutions micro-financières; deuxièmement, guider le développement de la micro-finance avec l'aide des donateurs; et enfin, canaliser les dons pour une meilleure construction d'institutions micro-financières visant le service des plus démunis et les efforts pour la pérennité de ces institutions.

L'organisation du GCAP est essentiellement constituée d'un Groupe Consultatif composé de 25 membres

donateurs qui sont : l'Australie, la Belgique, le Canada, le Danemark, la Finlande, la France, l'Allemagne, le Japon, le Luxembourg, la Hollande, la Norvège, la Suède, la Suisse, le Royaume Unis et les États-Unis, pour les bilatéraux et la Banque Africaine de Développement, la Banque Asiatique pour le Développement, la Commission Européenne, la Banque Interaméricaine pour le Développement, le Fonds International pour le Développement de l'Agriculture, le Bureau International de l'Emploi, le Programme des Nations Unies pour le Développement, la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement et la Banque Mondiale.

Le Secrétariat qui élabore le programme du GCAP se situe au siège de la Banque Mondiale. Le Groupe de Conseillers Politiques est constitué de 11 autorités en matière de micro-finance, exerçant dans différentes localités et présidé par le Dr. Muhammad Yunus.

الإطار المؤسسي

العمومية وتحسين وسائل عمل الإدارة فيجب توسيع مجال التسيير ليشمل الجوانب المتعلقة بالإنفتاح على الأسواق الخارجية والقطاع الخاص والمنظمات غير الحكومية والمجتمع المدني.

المجتمع المدني والمنظمات الغير حكومية

لقد أصبح من المسلم به اليوم لدى الحكومات والممولين أهمية مساهمة المجتمع المدني بجميع مكوناته (المنظمات الغير حكومية، النقابات، المؤسسات الدينية الجمعيات الدينية والهيئات الأكاديمية، إلخ) في العملية التنموية.

ويتأكد ذلك في الوقت الذي تتجه فيه غالبية الحكومات الوطنية إلى انتهاز المزيد من الترشيذ والحد من الإنفاق العمومي موازنة مع منح دعم متزايد للمبادرات الخاصة.

ولقد أكدت القمة الاجتماعية للأمم المتحدة المنعقدة بكونينهاك عام ١٩٩٥ على أهمية مساهمة المجتمع المدني في العملية التنموية.

وبدت هذه الأهمية كذلك جلية على مستوى البنك الدولي الذي أصبح يركز في أنشطته وبرامجه على أهمية ممارسات التنمية التشاركية. مما أدى

بالبنك إلى إعطاء عناية كبيرة لاكتساب معرفة أفضل لمنظمات المجتمع

المدني التي تركز في عملها على أولويات الفئات الاجتماعية الضعيفة وتلبي

حاجياتها. وانعكست أهمية مشاركة المجتمع المدني في العملية التنموية

على البنية الهيكلية العامة للبنك الدولي (حيث تقرر إنشاء مديرية جديدة

مكلفة باستراتيجية حول التنمية الاجتماعية) كما انعكست هذه

الأهمية على البنية الهيكلية للممثلات المقيمة (تعيين أخصائيين في مجال

المنظمات الغير حكومية).

ويوفر البنك الدولي على خبرة طويلة في ميدان العمل المشترك مع

المنظمات الغير حكومية والمنظمات الجماعية القاعدية والمؤسسات

الأكاديمية وله علاقات عمل وثيقة مع فئات أخرى من المجتمع المدني.

وفي موريتانيا تلعب منظمات المجتمع المدني دورا متميزا غير أن دور

المنظمات الغير حكومية يبقى الأبرز. وتعترف استراتيجية الشراكة على

مستوى البنك الدولي بالدور الرئيس لمختلف منظمات المجتمع المدني في

عملية تحديد الأولويات وخلق الإجماع وتنفيذ الإستراتيجيات. ومنذ سنة

١٩٩٦ يحرص البنك الدولي ويشكل قوي علي إشراك المجتمع المدني في

أنشطته.

غير أن عملية تقييم قدرة المجتمع المدني كشفت عن بعض نقاط الضعف

فيما يتعلق بالتنظيم الداخلي والعلاقات بين المنظمات الغير حكومية

الوطنية والدولية والإتصال بينها، إلخ.

المنظمات الغير حكومية الوطنية والدولية

ليس هدف البنك الدولي هو تمويل المنظمات الغير حكومية بل المساهمة في

تطوير أنشطة يمكن أن تستفيد من مشاركة هذه المنظمات. بيد أنه يمكن

للبنك وبطريقة غير مباشرة (عبر العمليات الخاصة بالقروض والهبات

الخاصة) أن يشكل مصدر تمويل لهذه المنظمات.

وعلى صعيد آخر وبالنسبة للحكومة الموريتانية فإن الفوائد المقارنة

للمنظمات غير الحكومية (المعرفة الجيدة للوسط، القرب من المستفيدين،

المرونة في التعامل مع الإدارة المركزية) قد أقنعت هذه الحكومة بضرورة

إشراك هذه المنظمات وبشكل متنام في مختلف المجالات التنموية.

وبما أن المبدأ الأساس هو مساعدة الحكومة على الحد من الفقر وضمان

تنمية مستدامة فقد عزز البنك من مشاركة المستفيدين في الأنشطة التي

يفولها البنك بموريتانيا.

الإصلاح القضائي

لقد أصبح من الجلي وجود تأثير لدور المؤسسات الاقتصادية والقضائية والسياسية على تطور كل بلد. كما أن الإنفتاح الإقتصادي صار يقاس، بين أمور أخرى، بدرجة التقدم الحاصل في مجال إرساء دولة القانون كما أن قضايا التسيير أصبحت في صميم التفكير الإقتصادي ويات من المعلوم أن وجود محيط يقوم بدور المنظم من الأمور المساعدة على إنشاء مقاولات ويساعد كذلك على حسن سيرقواعد المنافسة. ولتوفير إطار منسجم وعملي للعدالة يعمل البنك الدولي منذ سنوات وبالتنسيق مع الحكومة الموريتانية على تنفيذ أنشطة تنصب على مراجعة النصوص وتنظيم مهنة القاضي.

الإصلاح التشريعي

تتواصل عملية إعادة نشر النصوص التشريعية والنصوص الجديدة طبقا للوتيرة والأجال المحددة عند انطلاقة الإصلاح لكن هناك جملة من الشروط تصاحب القيام بهذه العملية منها على وجه الخصوص:

١- ضرورة إعداد النصوص وبالتزامن باللغتين العربية والفرنسية وحسب نفس المعايير، بالإعتماد حسب الإختيار على التشريع الإسلامي أو الفرنسي كمرجع.

٢- ضرورة القيام في نطاق الإصلاح بنشر مدونة تتضمن المفاهيم الشرعية المستخدمة بموريتانيا وذلك باللغتين العربية والفرنسية،

٣- أهمية دور الجريدة الرسمية كوسيلة لنشر وتعميم نصوص القوانين وإضمان تطبيقها.

٤- دور لجنة التصديق على النصوص لضمان دستورتيتها وملامتها للتشريع المعمول به.

٥- أهمية الورشات حول النصوص في المساهمة في التوافق بين النصوص.

ولقد عرفت وتيرة تنفيذ الإصلاح القضائي بعض التأخروذلك على مستوى إعداد النصوص.

تنظيم مهنة القاضي

لقد تم تنفيذ البرنامج الأصلي الخاص بالتكوين المستمر للقضاة وذلك طبقا للخطة المرسومة على أن يكمل مستقبلا هذا البرنامج عند الحاجة بإشراك القضاة المهتمين في دورات تدريبية تنظم في الخارج أو ورشات تنظم داخل البلاد.

وعلى مستوى إعداد النصوص الجديدة، توجد نصوص منظمة لكل مهنة من المهن القضائية في مرحلة الإستكمال.

واقع النظام القضائي والقرارات الجديدة

يجري الآن التفكير في دعم المديرية العامة للتشريع فيما يخص المراقبة على الشرعية على المستوى الجهوي لتلافي النقص الحاصل في هذا المجال باعتماد جملة من البدائل الممكنة.

وعلى مستوى الجريدة الرسمية فقد لوحظ بعض التأخر لأسباب فنية أو متعلقة بالنقص في خبرات الوثائقين أو بضرورة نقل المقر إلى مكان يكون في متناول المراجعين.

وبالنسبة للإطار التنظيمي فقد حصل بعض التقدم في تصديق الحكومة على المعاهدات الدولية ذات الصلة بإصلاح قطاع العدالة كما أنه تجرى الآن مراجعة النصوص المتعلقة بالقانون التجاري والإجراءات التجارية والمدنية وقانون العقود ونظام الإفلاس والقانون حول التحكيم.

وفي مجال القرارات الجديدة، تمت إعادة هيكلة الغرف المختلطة كما يوجد حاليا وفي مرحلة الإستكمال مشروع قانون حول التنظيم القضائي يهدف إلى تقوية المحاكم الجهوية.

الخلاصة

إذا كان هناك شبه إجماع على حصول تحسن في مجال ديمقراطية الحياة

البعثة المقيمة بانواكشوط

III DÉVELOPPEMENT RURAL ET ENVIRONNEMENT

Photo Baba/AZA



La Banque Mondiale en collaboration avec la FAO et le PNUD a aidé le Gouvernement Mauritanien à élaborer le document de stratégie intitulé "politiques et stratégies générales pour le développement du secteur rural, horizon 2010". Ce document décrit les orientations futures pour le secteur. Il a été discuté avec les partenaires de la Mauritanie et adopté par le Gouvernement. Les orienta-

tions que donne le Gouvernement au secteur rural, dans ce cadre, sont les suivantes :

○ **Contribuer à la garantie de la sécurité alimentaire** par le développement des niveaux de production nationale. Le concept de sécurité alimentaire était jusqu'à présent perçu comme une obligation pour le secteur rural de satisfaire la totalité des besoins du pays en céréales sans

tenir compte des contraintes qui s'y opposent et sans non plus chercher à saisir les opportunités qui peuvent s'offrir pour acquérir à moindre coût une partie de ces besoins sur les marchés extérieurs. La sécurité alimentaire à laquelle il est fait référence ici signifie, dans les conditions d'ouverture de l'économie, la définition de taux stratégiques d'approvisionnement stables en produits alimentaires de base à partir de la production nationale dans des conditions d'efficience économique.

● **améliorer les revenus des agriculteurs**, développer l'emploi rural et lutter contre la pauvreté : cet objectif sera recherché à travers l'accroissement de la productivité et la diversification des activités des exploitations agricoles.

● **protéger et conserver les ressources naturelles**: l'amélioration de la productivité et de la compétitivité de l'agriculture passe nécessairement par l'intensification de la production agricole. Toutefois cette intensification doit s'inscrire dans la perspective d'une agriculture durable qui protège et conserve les ressources naturelles (sols, eaux, arbres...) et l'environnement.

● **Favoriser l'intégration de l'agriculture au marché national et international**: l'État poursuivra progressivement son désengagement des activités d'approvisionnement et de commercialisation et encouragera les opérateurs privés à s'organiser en associations professionnelles. Ces

associations prendront en main la gestion des filières depuis la production jusqu'à la commercialisation sur le marché national ou sur le marché international. L'intégration au marché international se fera par l'adaptation permanente de la production nationale aux exigences de ce marché sur les plans de la qualité et de la compétitivité.

La mise en oeuvre de ces orientations passe par la formulation de trois ensembles de politiques qui seront le socle des interventions du Gouvernement et de ses partenaires dans ce secteur pour la décennie à venir :

① **Des politiques de production sectorielle** dans les domaines des productions végétales, animales et forestières. Ces politiques permettront de développer des filières efficaces techniquement et économiquement. Il s'agit plus simplement, si on prend l'exemple du riz ou du lait, d'amener les agriculteurs ou éleveurs, ainsi que les transformateurs (usiniers du riz ou transformateurs de lait) à maîtriser techniquement tout le processus de production et de transformation des filières du riz et du lait de manière à rendre compétitif le produit qu'ils mettent sur le marché en terme de qualité/prix par rapport aux produits importés et efficaces économiquement. Ces politiques chercheront aussi à protéger les ressources naturelles à la base des productions développées.

② **Des politiques des prix et des incitations** avec trois objectifs complémentaires : orienter la production, corriger les distorsions et favoriser le développement du secteur privé. Ces politiques reposent sur trois instruments complémentaires : les mesures à la frontière, la promotion des négociations interprofessionnelles et les mécanismes de promotion de la concurrence.

③ **Des politiques structurelles** pour accroître la disponibilité des facteurs limitant le développement de la production, l'efficacité de leur mise en œuvre et pour atténuer les effets de la sécheresse. Ces politiques portent sur l'irrigation pour viabiliser les exploitations agricoles, sur la recherche et la vulgarisation pour améliorer les connaissances techniques des agriculteurs et éleveurs, sur le foncier pour consolider les droits de propriété des exploitants agricoles, le financement de l'agriculture et des mesures spécifiques pour atténuer les effets de la sécheresse sur la production agricole.

④ **La Diversification du secteur agricole**

Actions pilotes dans le cadre du Programme de Développement Intégré de l'Agriculture Irriguée en Mauritanie (PDIAIM)

Le Ministère du Développement Rural et de l'Environnement envisage la mise en œuvre d'actions pilotes dans le domaine de la diversification

de la production agricole.

Ces actions pilotes qui se dérouleront sur 10 mois à compter de septembre 98 permettront de vérifier leur efficacité pour les cultures de la papaye et du melon.

Les résultats de ces essais permettront de démontrer, pendant la phase de préparation du PDIAIM, dans quelle mesure les agriculteurs mauritaniens et le système de vulgarisation et de recherche sont capables de produire et de commercialiser le melon et la papaye sur des marchés extérieurs. Ils permettront aussi de répondre à la demande locale de ces produits. Cette action pilote se déroulera en deux phases : une phase "introduction de produit" qui permettra de vérifier la faisabilité technique de la production du melon et de la papaye et une phase de "commercialisation" qui permettra de se rendre compte de la faisabilité économique de la culture de ces produits en les proposant sur des marchés extérieurs.

La même expérience sera menée pour d'autres cultures (Gombo, fruit de la passion...) quand le PDIAIM aura démarré afin de développer une gamme de produits agricoles compétitifs que la Mauritanie peut valablement mettre sur le marché extérieur tout en développant la demande intérieure pour ces nouveaux produits.

DÉVELOPPEMENT RURAL ET ENVIRONNEMENT

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL INTÉGRÉ DE L'AGRICULTURE IRRIGUÉE EN MAURITANIE

Projet en préparation

Organisme de tutelle:	Ministère du Développement Rural et de l'Environnement - MDRE
Cofinancement du programme:	Union européenne, France, Allemagne, BID, BAD, FIDA, Japon, Gouvernement Mauritanien
Financement demandé à l'IDA:	US\$ 57 Millions
Coût total du Projet IDA:	US\$ 76 Millions
Date prévue pour l'évaluation:	Septembre 98
Date prévue pour le passage au conseil d'administration:	Février 99
durée prévue pour le Projet-IDA:	10 ans
Responsable au siège:	Abdlekrim Oka

Objectifs du Projet

L'objectif global du Programme (PDIAIM) est d'augmenter la valeur ajoutée et les revenus en milieu rural, d'améliorer la sécurité alimentaire et de réduire la pauvreté dans la zone d'influence de la vallée du Fleuve Sénégal. L'objectif spécifique du Projet (PDIAIM-IDA) est d'augmenter de manière durable la production et les rendements agricoles tout en gérant de manière plus rationnelle et optimale les ressources naturelles dans cette zone. Les objectifs immédiats du PDIAIM-IDA sont de rendre les périmètres irrigués existants socio-économiquement et environnementalement viables et de créer des conditions favorables pour une intégration de l'ensemble des activités rurales dans la zone d'influence du projet.

Description du Programme

Le PDIAIM est en cours d'exécution sur financement de plusieurs bailleurs de fonds (CFD, UE, BAD, BID, Japon, Allemagne et éventuellement la Banque Mondiale). Il intervient dans la vallée du fleuve Sénégal. Le montant du Programme est estimé à 78 millions de \$US sur 10 ans dont 57 millions sont demandés à la Banque Mondiale. Les composantes du PDIAIM-IDA sont les suivantes:



1 - Composante Infrastructures

(i) Sous-composante Appui technique et financier à la réhabilitation et à l'équipement des exploitations. Cette réhabilitation porterait sur 6.000 ha au total répartis entre les exploitations individuelles (3000 ha) et les périmètres collectifs (3000 ha dont 1000 ha pourraient constituer des extensions aux fins de viabilisation lorsque les parcelles individuelles sont trop exigües). Le financement de cette composante se ferait à travers le crédit (UNCACEM) et une aide incitatrice de l'état selon des taux et des modalités devant être précisés.

(ii) Sous-composante Infrastructures hors exploitation. Celle-ci concerne les ouvrages structurants qui favorisent les conditions de mise en valeur des périmètres irrigués (grands chenaux ou drains, pistes de désenclavement, seuils, etc...) ainsi que les études destinées à préparer des dossiers pour de futures infrastructures devant être financées dans le cadre de phases ultérieures du PDIAIM. Ces investissements et études seront réalisés sur fonds publics. Cette sous-composante comprendrait aussi des investissements socio-collectifs (points d'eau, lavoirs, unités sanitaires, etc...) dont le financement serait assuré par les bénéficiaires avec une aide incitatrice de l'Etat selon des modalités qui restent à préciser. Certaines mesures se recoupent avec celles destinées à atténuer l'impact environnemental qui seront traitées plus loin et seront entièrement réalisées sur fonds publics.

2 - Composante Appui aux producteurs

(i) Sous-composante Appui à la consolidation des Organisations Socio-Professionnelles- OSP. Il s'agit, dans cette sous-composante, d'assurer aux OSP l'appui nécessaire en formation et conseil en matière de gestion, d'approvisionnement en intrants et de commercialisation des produits pour leur permettre d'être de véritables opérateurs économiques capables de se prendre en charge. La formation dans cette composante serait financée entièrement par le Projet alors que les autres appuis (fonds de roulement pour la commercialisation du paddy par exemple, investissement socio-collectifs) seraient cofinancés par les populations et le Projet suivant un plan de financement qui reste à définir.

(ii) Sous-composante Appui technique aux producteurs. Cette sous-composante permettrait d'assurer un appui technique efficace aux producteurs, en matière de conseil agricole pour répondre aux impératifs de compétitivité de la filière rizicole, au développement de la diversification et à l'intégration de l'élevage, de la sylviculture et de l'agriculture. Cette sous-composante sera exécutée en partie dans le cadre du Projet des Services Agricoles (PSA) et en partie dans le cadre du PDIAIM-IDA. Le financement sera entièrement pourvu par ces deux projets. Une contribution par les bénéficiaires est envisagée dans le cas



d'appuis techniques ciblés.

(iii) Sous-composante Recherche - Développement en techniques d'irrigation. Il s'agit de proposer des solutions pour diminuer les coûts de pompage pour le riz, tester et développer de nouvelles techniques d'irrigation qui ne sont pas encore bien connues en Mauritanie (aspersion, irrigation localisée) et tester la faisabilité en milieu paysan des solutions de lutte contre la salinité mises au point par la recherche. Toutes les actions prévues dans cette sous-composante seront menées chez des agriculteurs individuels ou dans des PIV volontaires, le Projet prenant en charge les surcoûts éventuels d'investissement ou de fonctionnement dus aux nouvelles techniques.

3 - Composante Développement des filières

(i) Sous-composante amélioration de la commercialisation et de la transformation du riz. L'amélioration du système de commercialisation du riz produit en Mauritanie est une question centrale pour la compétitivité de cette filière. L'objectif de cette sous-composante est de parvenir à un système commercial à la fois efficient en terme de coût et performant en terme de qualité et d'adéquation avec la demande nationale et régionale, qui permette l'écoulement et le paiement, dans les conditions de rapidité requises, de la production commercialisable. Cette production pourrait aussi concerner un riz entier de haut de gamme destiné à l'exportation. Certaines actions prévues dans cette sous-composante seraient entièrement à la charge du Projet (système d'information sur le riz, normes de qualité), tandis que d'autres (équipements) seraient financées à travers le crédit agricole.

(ii) Sous-composante diversification. Celle-ci devrait permettre de promouvoir de nouvelles filières dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage et de la foresterie. Un appui technique et financier sera apporté aux exploitants dans le cadre de cette sous-composante pour tester, développer et commercialiser à l'intérieur et à l'extérieur de nouveaux produits de diversification. Les actions dans cette composante incluraient des actions pilotes et seraient financées par les bénéficiaires, appuyés par une ligne de crédit à la diversification et une aide incitatrice du Projet.

4 - Composante atténuation de l'impact environnemental

(i) La composante atténuation de l'impact environnemental a pour objet de proposer un plan d'atténuation des effets du Projet sur l'environnement. Son contenu sera défini par l'étude sur l'impact environnemental qui est actuellement en cours. Les éléments préliminaires de cette étude montrent qu'il serait nécessaire d'envisager, dans le cadre du PDIAIM-IDA, de mettre en place un



système de suivi environnemental, d'associer les bénéficiaires au choix des investissements (l'étude proposera une méthodologie dans ce sens), d'établir des normes d'aménagement (celles-ci seront définies dans le cadre de l'étude en cours) et de prévoir au Projet des investissements dans les domaines de la foresterie, de la santé et de l'éducation à la base.

5 - Mesures d'accompagnement

(i) **Crédit** : Un grand nombre d'actions mentionnées ci-dessus devront faire appel au crédit pour une grande partie de leur financement (réhabilitation et équipement des exploitations irriguées, équipements pour les nouvelles filières de diversification, financement de la commercialisation du paddy et des autres produits, appui au développement des activités des coopératives de producteurs). Ceci constitue une évolution positive par rapport au passé où la plupart de ces actions étaient subventionnées. Étant donné les ressources financières limitées du crédit agricole (UNCACEM), il est envisagé de participer, en accord avec les autres bailleurs de fonds, au financement de cette institution. Les modalités de ce financement devront être étudiées ultérieurement de façon concertée avec tous les partenaires.

(ii) **Foncier** : La sécurisation foncière, qui est un élément essentiel d'encouragement à l'investissement, a été déjà engagée dans le cadre du PASA. Les opérations de régularisation foncière testées d'abord au Trarza ont été étendues à l'ensemble de la vallée. Cependant des problèmes subsistent encore dans ce domaine. Il s'agit en particulier de la non finalisation des procédures administratives par les exploitants probablement à cause de la taxe domaniale qui est jugée élevée, de l'absence d'un schéma de structures dans la moyenne et haute vallée, et de moyens humains et matériels limités mis à la disposition de cette opération. Des études sur ces thèmes sont en cours sur financement de la France et de l'Union européenne. Les actions qui découleront de ces études seront financées par ces bailleurs de fonds dans le cadre du PDIAIM.

(iii) **Mesures de politique sectorielle** : Ces mesures concernent la taxation des intrants et équipements agricoles, le transport et le système d'information sur les produits agricoles à l'intérieur et à l'extérieur ainsi que l'appui institutionnel au MDRE et à la SONADER.

État d'avancement de la préparation

Le MDRE avec l'appui de la FAO-GP a identifié le Projet que le Gouvernement Mauritanien veut soumettre au financement de l'IDA. Une mission de préévaluation de la Banque Mondiale est prévue pour septembre 98. La mission d'évaluation proprement dite est programmée pour Décembre 98.

DÉVELOPPEMENT RURAL ET ENVIRONNEMENT

PROJET DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES EN PLUVIAL- PGRNP

Projet en préparation

Organisme de tutelle:	Ministère du Développement Rural et de l'Environnement -MDRE
Financement par l'IDA:	US\$ 18. Millions
Cofinancement:	Gouvernement Mauritanien (0.4 millions \$US) Bénéficiaires (7.5 millions de \$US)
Coût total du Projet:	US\$ 25.9 Millions
Date de Signature:	Juin 97
Date prévue de Mise en vigueur:	Octobre 97
Date de clôture:	Octobre 2002
Responsable au siège:	John Hall

Objectifs du Projet

Les objectifs de développement à long terme, du Projet sont les suivants :

- (i) donner aux communautés rurales les moyens financiers nécessaires pour gérer leurs ressources d'une manière viable;
- (ii) fournir à ces communautés l'environnement adéquat en rendant le Gouvernement mieux à même de fournir un appui et des services au secteur rural; et
- (iii) améliorer la capacité technique aussi bien des services officiels que des bénéficiaires, en mettant en oeuvre un programme complet de recherche, de formation et vulgarisation.

Description du projet

Le Projet intervient dans 250 villages répartis dans 61 communes de la zone de culture pluviale du pays. C'est la première tranche d'un programme qui s'étend sur 20 ans. Il comprend trois composantes:

- (i) Le renforcement de la capacité financière,
- (ii) Le renforcement des capacités institutionnelles,
- (iii) Le renforcement des capacités techniques.



L'état d'avancement du Projet

L'atelier national de lancement du Projet de gestion des ressources naturelles a eu lieu les 16 et 17 février 98. Cette date marque le démarrage effectif du Projet. Le PGRNP se propose de couvrir progressivement 250 villages dans 61 communes rurales réparties sur 9 Wilayas du pays. Les communes ont été choisies par le Gouvernement. Le choix des villages se fait par le Projet sur la base de critères techniques bien définis. L'identification de ces villages d'intervention a démarré dans la Wilaya du Hodh Echarghi où les données primaires ont été collectées sur 98 villages pour établir la liste définitive des villages d'intervention du Projet dans cette Wilaya. Il est prévu de commencer à réaliser des investissements dans une dizaine de ces villages dès cette saison agricole. Le même travail d'investigation a commencé dans la Wilaya de l'Assaba où la collecte des informations primaires a concerné une quarantaine de villages. Pendant l'année 98 le Projet interviendra dans les 3 régions de l'est : Assaba, Hodh El Gharbi et Hodh Echarghi. Il couvrira progressivement les 61 communes ciblées.

PROJET DES SERVICES AGRICOLES - PSA

crédit 2575 -MR

Projet en cours

Organisme de tutelle:	Ministère du Développement Rural et de l'Environnement -MDRE
Financement par l'IDA:	US\$ 18.2 Millions
Cofinancement:	Gouvernement Mauritanien
Coût total du Projet:	US\$ 19.8 Millions
Date de Signature:	26 Avril 96
Date de Mise en Vigueur:	25 Octobre 94
Date de clôture:	31 décembre 00
Responsable au siège:	Franz Schorosch

Objectifs du Projet

Ce projet est la première tranche de cinq ans d'un programme national à long terme visant à améliorer la fourniture des services agricoles dans tout le pays. Les objectifs à long terme sont l'accroissement de la productivité agricole d'une manière écologiquement viable, l'accroissement des revenus des exploitants et la rationalisation des ressources publiques utilisées dans le secteur rural.



Les objectifs spécifiques du Projet sont (i) l'harmonisation progressive des activités du service de vulgarisation dans tout le pays et son orientation vers la demande des agriculteurs et éleveurs et (ii) le renforcement des liens entre la recherche et la vulgarisation.

Description du projet

Le projet des Services Agricoles (PSA) est exécuté par la Direction de la Recherche-Vulgarisation-Formation (DRFV) du MDRE. Il intervient dans les dix wilaya agricoles du pays. Les composantes de ce projet sont (i) la vulgarisation, (ii) La formation, (iii) La recherche, (iv) L'appui à la décentralisation du MDRE et à la formulation des politiques

L'état d'avancement du Projet

(i) Le PSA a connu des difficultés techniques et financières au cours de l'année 97 qui ont amené le Gouvernement en concertation avec la Banque Mondiale à suspendre momentanément les décaissements en faveur des composantes de ce Projet exécutées par la DRFV et d'en réaliser un audit technique et financier. Suite à ce travail d'audit une mission de supervision de la Banque mondiale a séjourné en Mauritanie pour examiner avec le Gouvernement Mauritanien comment : (a) assurer la cohérence de ce projet avec les autres projets en cours ou en préparation sur financement de la Banque Mondiale; (b) définir des indicateurs de suivi pour chaque composante; et (c) mettre en place de procédures qui garantissent une bonne gestion des fonds du Projet.

(ii) Cette mission a permis de reformuler le PSA, surtout dans son mode d'intervention et de le relancer sur des bases financières et administratives saines. Elle est basée sur le document "Propositions pour une relance du PSA" élaboré par le MDRE. La mission a pu, en collaboration avec l'équipe de ce Projet aider à : (a) mieux définir les indicateurs de suivi et d'évaluation et préparer un cadre logique pour le Projet; (b) mieux définir et cibler les bénéficiaires; (c) améliorer la coordination du PSA et informer la société civile sur sa mise en oeuvre; (d) ouvrir la vulgarisation, la recherche, et la formation à d'autres intervenants; (e) innover en matière de méthodologie de vulgarisation; (f) mettre l'accent sur la formation des organisation paysannes en plus de la diffusion des recommandations techniques; (g) répondre aux demandes de la stratégie agricole et des projets en préparation (PDIAIM); (h) créer une unité spéciale pour la diversification; (i) axer plus sur les activités de recherche que sur l'appui institutionnel des centres de recherche (CNRADA et CNREV); (j) axer plus sur les activités de formation que sur l'appui institutionnel à l'École nationale de formation et de vulgarisation agricole (ENFVA); et (k) améliorer la gestion financière du PSA.

DÉVELOPPEMENT RURAL ET ENVIRONNEMENT

PROJET ÉNERGIES TRADITIONNELLES - RPTES

Projet en préparation

Organisme de Tutelle:	Ministères de l'Hydraulique et du Développement Rural
Financement IDA:	n.d.
Cofinancement:	"
Coût total du Projet:	"
Date de signature:	"
Responsable au siège:	Koffi EKOUEVI

Objectifs du projet

Le programme RPTES - Programme Régional pour le Secteur des Énergies Traditionnelles- a été lancé en 1993 par la région Afrique de la Banque Mondiale en vue d'assister les pays africains à préparer et mettre en œuvre des politiques, stratégies ainsi que des projets d'investissements dans le secteur des énergies traditionnelles, le le bois et le charbon de bois. Le RPTES est basé sur une approche multidisciplinaire, participative et de renforcement des capacités. Le Gouvernement a souhaité pouvoir bénéficier de l'appui de ce programme en vue mettre en place une politique cohérente et soutenue dans le domaine des énergies traditionnelles.

Description du Projet

Dans la mesure où il s'agit de la préparation du programme d'intervention future du RPTES en Mauritanie, les efforts ont porté essentiellement sur l'élaboration du plan de travail et du budget prévisionnel pour l'année 1998. Les principaux objectifs pour 1998 s'articulent autour des axes suivants:

- 1- l'ancrage institutionnel du processus en vue de s'assurer que toutes les parties prenantes y sont associées et;
- 2- la préparation d'un rapport national sur les énergies traditionnelles comprenant les diagnostics, une revue des politiques et stratégies et un programme d'investissement.

État d'avancement du projet

Un budget de démarrage a été mis en place en vue de permettre à la coordination de disposer des moyens de fonctionnement nécessaires. Cependant, par rapport au calendrier prévisionnel des activités, seuls la finalisation de la collecte d'informations et le diagnostic du secteur ainsi que le voyage d'études pour s'imprégner des expériences des pays de la sous-région ont été réalisés. Toutefois, les TDRs des consultants locaux et internationaux sont en cours de finalisation pour soumission à l'avis de la Banque.

استراتيجية القطاع الريفي والبيئة

والدولية.

وسيتم الإندماج في السوق الدولية عن طريق التكيف المستمر للإنتاج الوطني مع متطلبات هذه السوق على مستوى الجودة والقدرة التنافسية.

ويمر تنفيذ هذه التوجهات عبر تصور ثلاث مجموعات من السياسات ستشكل قاعدة تدخلات الحكومة وشركائها في هذا القطاع للعشرية القادمة:

- سياسات للإنتاج القطاعي في مجالات الإنتاج النباتي والحيواني والغابوي:

وستمكن هذه السياسات من تطوير سلاسل إنتاجية فعالة على المستويين الفني والإقتصادي. ويتعلق الأمر - إذا ما أردنا التبسيط وأخذنا كمثال الأرز واللبن - أن نمكن المزارعين أو المنمين وكذا المحولين (صناعيي الأرز أو محولي الألبان) من السيطرة الفنية على كل مراحل عملية الإنتاج والتحويل على مستوى الأرز واللبن بحيث يصبح المنتج الذي يعرضونه للبيع أكثر قدرة على المنافسة (من حيث الجودة والتمن) في وجه المنتجات المستوردة والفعالة من الناحية الإقتصادية.

وستعمل هذه السياسات على حماية الموارد الطبيعية التي تعتمد عليها الإنتاجات المطورة.

- سياسات خاصة بالأسعار والحوافز وترمي إلى تحقيق ثلاثة أهداف متكاملة: توجيه الإنتاج، تصحيح الإنحرافات والمساعد في تطوير القطاع الخاص.

وتعتمد هذه السياسات على ثلاث وسائل متكاملة:

إجراءات على مستوى الحدود، ترقية المفاوضات المهنية المشتركة وآليات ترقية المنافسة.

- سياسات هيكلية تهدف إلى زيادة توفر العوامل المحددة لتنمية الإنتاج وزيادة فعالية تنفيذها من جهة وإلى التخفيف من آثار الجفاف.

وتتعلق هذه السياسات بالري لضمان استمرارية المزارع والبحر والإرشاد بهدف الرفع من الخبرات الفنية للمزارعين والمنمين وتتعلق كذلك بالنظام العقاري لتدعيم حقوق الملكية لدى المستغلين الزراعيين وتمويل الزراعة والإجراءات الخصوصية بهدف الحد من تأثير الجفاف على الإنتاج الزراعي.

لقد قام البنك الدولي بالتعاون مع المنظمة العالمية للأغذية وبرنامج الأمم المتحدة للتنمية بمساعدة الحكومة الموريتانية في إعداد وثيقة استراتيجية معنونة السياسات والإستراتيجيات العامة لتطوير القطاع الريفي في أفاق عام ٢٠١٠.

وتبين هذه الوثيقة التوجهات المستقبلية للقطاع. وتمت مناقشة هذه الوثيقة مع شركاء موريتانيا كما تم اعتمادها من طرف الحكومة.

والتوجهات التي تحددها الحكومة للقطاع الريفي هي على النحو التالي:

- المساهمة في ضمان الأمن الغذائي عن طريق تطوير مستويات الإنتاج الوطني. وظل مفهوم الأمن الغذائي حتى الآن ينظر إليه على أنه إلزام للقطاع الريفي لتلبية كافة احتياجات البلد من الحبوب دون مراعاة للمعوقات التي تحول دون ذلك ودون محاولة استغلال الفرص التي قد تتوفر لاقتناء جزء من هذه الحاجيات من الأسواق الدولية وبكلفة أقل.

والأمن الغذائي الذي نشير إليه هنا يعني - في إطار ظروف الإنفتاح الإقتصادي - تحديد معدلات استراتيجية قارة لتوفير المواد الغذائية الأساسية اعتمادا على الإنتاج الوطني في ظروف من الفعالية الإقتصادية.

- الرفع من مستوى دخول المزارعين و تطوير التشغيل على المستوى الريفي ومحاربة الفقر: وسيكون السبيل إلى تحقيق هذا الهدف هو العمل على زيادة الإنتاجية وتنويع الأنشطة الزراعية.

- حماية المصادر الطبيعية والمحافظة عليها: إن التحسين من إنتاجية الزراعة ومن قدرتها التنافسية يمر حتما بمضاعفة الإنتاج الزراعي. بيد أن هذه المضاعفة يجب أن تندرج في إطار تصور مستقبلي لزراعة مستدامة تحمي المصادر الطبيعية (التربة، المياه، الأشجار...) والبيئة وتحافظ عليها.

- تسهيل عملية اندماج الزراعة في السوق الوطنية والدولية: ستواصل الدولة تخليها التدريجي عن أنشطة التموين والتسويق وسقوم بتشجيع المستثمرين الخصوصيين الناشطين في المجال الزراعي على التنظم في جمعيات مهنية وستشرف هذه الجمعيات على جميع مراحل الإنتاج ابتداء من الإنتاج وانتهاء بالتسويق على مستوى السوق الوطنية

IV

ÉDUCATION

PHOTO KAS/AZA



Le système formel d'éducation en Mauritanie, qui relève de la tutelle du ministère de l'Éducation Nationale, comprend:

- le cycle fondamental (enseignement primaire) d'une durée de six ans; l'âge légal d'entrée étant de six ans,

- le cycle secondaire général, réparti en 2 niveaux (collège et lycée) de 3 ans chacun,

- le cycle secondaire technique, également réparti en 2 niveaux de 2 ans chacun,

- l'enseignement supérieur est, quant à lui, dispensé à l'Université de Nouakchott mais aussi à l'étranger pour les disciplines non enseignées localement,

- deux écoles normales d'instituteurs (ENI) pour la formation des maîtres du fondamental à

Nouakchott et Aïoun et une école normale supérieure pour la formation des professeurs de collèges à Nouakchott,

- des institutions de formation spécialisées recrutant leurs effectifs au niveau secondaire et/ou post-secondaire.

L'enseignement est dispensé à travers 2 filières: la filière arabe dont la langue d'enseignement est l'arabe et la filière bilingue dont le véhicule est le français. Les effectifs de la filière arabe représentent, au niveau du fondamental et du secondaire général, entre 80 et 90% des élèves.

Évolution du système

Au début des années 1960, la Mauritanie était assurément l'un des pays africains le moins scolarisé. En l'espace de trois décennies, elle est en passe d'atteindre la scolarisation universelle grâce à une politique volontariste de scolarisation pour tous. Cette politique s'est inspirée du principe selon lequel "l'investissement dans l'éducation est une accumulation de capital humain".

● L'Enseignement fondamental

En 1960, la Mauritanie comptait 210 écoles primaires, 11 279 élèves et 515

enseignants. Le taux de scolarisation était alors de 5% et les filles représentaient 19% de l'effectif total. Ainsi que le montre le tableau ci-dessous, le taux de scolarisation brut est proche de 90%, les effectifs sont près de 400 000 élèves, dont 47.7% de filles, ce qui est très proche de la parité avec les garçons. Ceci est le fruit de la mise en œuvre de politiques successives de réformes qui ont favorisé la demande d'éducation à tous les niveaux du système.

Parmi ces réformes et mesures on peut citer, entre autres, celles entreprises dans le cadre du Projet de Restructuration du Secteur de l'Éducation (1989-95), financé par l'IDA et la BAD qui a permis à la fois de redéfinir les priorités au sein du système. Tout en réaffirmant le principe selon lequel l'école doit s'adapter aux réalités socio-économiques du pays (enracinement aux valeurs culturelles et ouverture au monde moderne dominé par le progrès scientifique), la priorité à l'éducation de base a été réaffirmée et des indicateurs précis de performance ont été définis en terme de taux de scolarisation sur la durée du programme, d'allocation de ressources tant budgétaires qu'hu-

	1990-91	1992-93	1995-96	1997-98
Taux scolarisation total	47	63	82	86
Filles	41	58	76	83
Garçons	53	69	88	89

Source: DPC/MEN

Fondamental	1984-85	1992-93	1994-95	1996-97
Total élèves	126866	218215	268157	312710
dont filles	50726	96806	120584	146850
Enseignants	2738	4242	5166	6566
Écoles	785	1446	1844	2392
Classes	2317	3999	5244	6225

Source: DPC/MEN

maines, de formation et de recrutement de maîtres, de construction d'infrastructures scolaires, et enfin pour une allocation budgétaire conséquente et soutenue au secteur...

Plus spécifiquement, le budget de l'enseignement fondamental a cru annuellement de 9%. Entre 500 et 600 maîtres ont été formés et recrutés, un prototype de salles de classe a été développé et mis en œuvre grâce aux partenaires au développement avec une contribution de 30% des collectivités bénéficiaires, des manuels scolaires ont été édités et distribués à des coûts relativement abordables et surtout disponibles dans toutes les régions du pays...

Ces dispositions nouvelles se sont traduites, comme le montre le tableau ci-dessus, par un développement rapide du réseau scolaire et une expansion substantielle de la capacité d'accueil qui ont été multipliés par 3 en une décennie. Grâce à cet essor, le taux de scolarisation est passé de 39.5% en 1985 à 86 % en 1998. La scolarisation des filles a évolué plus rapidement puisqu'elles représentent aujourd'hui pratiquement la moitié des effectifs. Parallèlement une attention particu-

lière est accordée aux disparités régionales. Le projet Éducation en cours d'exécution met un accent particulier sur cet aspect en vue de donner à tous les enfants du pays les mêmes chances d'accès à l'éducation. En dépit de ces bons résultats, l'école mauritanienne fait face à de sérieux problèmes au niveau de la qualité de l'enseignement qui se reflètent sur l'efficacité externe du système. Parmi ceux-ci on peut citer la formation des enseignants et leur suivi pédagogique, la production de manuels scolaires et guides des maîtres à des prix abordables, la gestion et la planification du système dans son ensemble en tenant compte des orientations et contraintes économiques générales du pays.

● L'Enseignement secondaire

Cet ordre d'enseignement a également connu la même évolution que l'enseignement primaire. En effet le nombre d'établissements (collèges et lycées) a doublé entre 1985 et 1997, passant de 36 à 72. Une vingtaine de nouveaux collèges est en cours d'achèvement, ce qui va porter le stock à près de cent établissements. Il faut dire que la demande est également moins forte

au niveau secondaire, à cause de la formidable expansion du fondamental. En effet, le taux de transition de la fin du fondamental à la 1^{ère} année du secondaire est souvent supérieur aux prévisions bien que les inscriptions au 1^{er} cycle secondaire ne le reflètent pas. Ceci est confirmé du reste par le tableau ci-dessous où l'on note que les effectifs ont connu très peu d'évolution entre 1996 et 1997, globalement mais aussi pour les filles. Depuis 1994, le taux de scolarisation a peu augmenté et s'est même affaïssé en 1997. C'est là un problème sur lequel il va falloir se pencher pour en analyser les causes en vue d'y remédier.

● L'Enseignement technique

Il est très peu développé puisque ses effectifs sont inférieurs à 2 milliers dont environ 560 filles. On note d'ailleurs un engouement de plus en plus grand des filles pour cet ordre d'enseignement puisqu'elles sont passées de 14% en 1992 à 33% des effectifs en 1997 et depuis 1995, leurs effectifs se sont accrus d'au moins une centaine d'unités.

Néanmoins, l'enseignement technique est caractérisé par une diversité de tutelles qui ne facilitent pas la mise en cohérence des politiques de déve-

loppement et de gestion du système et n'a pas de réelles relations avec le monde du travail qu'il doit servir. Des mesures fondamentales sont en cours d'élaboration en vue d'assurer au système "Enseignement Technique et Formation Professionnelle" la cohérence nécessaire ainsi que l'autonomie et le financement requis.

● L'Enseignement supérieur

Les effectifs de l'enseignement supérieur fluctuent entre 9 000 et 11 000 étudiants d'une année à l'autre dont environ 1 500 filles en moyenne, soit moins de 20%. Il a un coût unitaire assez élevé (UM 100 000 par étudiant) pour une formation essentiellement tournée vers les "humanités". C'est là un des traits forts de cet ordre d'enseignement dont l'efficacité externe est l'objet de tous les questionnements. En effet, la plupart des étudiants issus de l'université ont du mal à s'insérer dans le marché du travail. Cette situation a retenu l'attention et l'université fait aujourd'hui l'objet de mesures de réformes pour en assurer la pertinence par rapport aux besoins de l'économie. A cet effet une étude sur la restructuration de l'université est en chantier en vue de proposer les orientations requises.

Secondaire	1990-91	1993-94	1995-96	1996-97
Total élèves	36882	44819	49221	49812
dont filles	12486	16008	16613	17115
Taux scolarisation	13.3	15.8	16.6	16.4
Enseignants	1905	1768	1865	1822
Coût unitaire (UM)	33700	34000	32700	35500

Source: DPC/MEN

ÉDUCATION

PROJET D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE

crédit 2521-MR

Organisme de Tutelle:	Ministère des Affaires Économiques et du Développement
Financement IDA:	\$US 12,5 millions
Cofinancement:	Gouvernement; FAC
Coût total du Projet:	\$US 16,4 millions
Date de signature:	02 juillet 1993
Date de mise en vigueur:	25 février 1994
Date de clôture:	30 juin 1998
Responsable au siège:	Djamalddine ROUAG

Objectifs du projet

Les objectifs du projet consistent à mettre en place un système d'enseignement technique et formation professionnelle (ETFP) cohérent, encadré en majeure partie par des formateurs nationaux, efficient et de bonne qualité de manière à pouvoir satisfaire les besoins et exigences du marché du travail. Des mesures institutionnelles avaient été convenues pour assurer la cohérence, l'efficacité et l'efficacité du système (unification du système, statuts communs aux établissements et des personnels, amélioration des conditions de financement y compris la participation privée).

Description du projet

Le projet comprend quatre composantes:

- 1- maintien de la qualité et amélioration de l'enseignement technique par
 - (i) la création d'un Centre de Ressources dont le rôle serait de fournir un appui professionnel aux institutions de formation et aux enseignants, d'établir des relations avec le monde du travail et de développer des programmes répondant à la demande du marché, d'évaluer la qualité et la pertinence des programmes de formation et de veiller au maintien de standards de qualité,
 - (ii) la mauritanisation du corps enseignant en mettant en place une capacité



de formation et de recyclage d'environ 100 professeurs et administrateurs de l'enseignement technique et le renforcement du département formation des professeurs du CSET;

(iii) la mise en place d'un fonds d'appui institutionnel aux institutions de formation de l'ETFP pour financer les améliorations qualitatives initiées et développées par ces établissements et;

(iv) la construction d'un hangar de maintenance au collège agricole de Boghé.

2- revitalisation du système enseignement professionnel par

(i) la mise en oeuvre d'un plan de restructuration du CFPP en vue de le centrer sur sa mission première de formation et de perfectionnement en cours d'emploi, (ii) élargir le champ de ses activités vers les besoins du secteur informel grâce à la mise en place d'un fonds d'appui aux activités de formation (FAAF) et (iii) améliorer la qualité et la pertinence de ses programmes de formation.

3- appui à la formation maritime par (i) la construction pour l'ENEMP de locaux appropriés ainsi que leur équipement et, (ii) l'amélioration de la qualité de ses programmes de formation.

4- renforcement des capacités de planification et de gestion du secteur par

(i) un appui aux départements responsables de la formation technique, professionnelle et maritime à planifier et coordonner le développement des programmes dans leurs domaines respectifs et de gérer les ressources et

(ii) un appui à la coordination et à la gestion du projet et le financement des études nécessaires.

État d'avancement du projet

Les difficultés de mise en oeuvre des mesures institutionnelles, devant définir le nouveau cadre de gestion du système de l'ETFP, ont bloqué pendant au moins un an l'avancement du projet. Depuis janvier 1998, le Gouvernement a adopté

(i) la Loi 98-007 réglissant désormais le cadre juridique de la formation technique et professionnelle, notamment en ce qui concerne l'autonomie des établissements de formation, le statut des personnels ainsi que les mécanismes de financement,

(ii) le décret relatif à l'organisation et au fonctionnement des établissements en juillet tandis que celui relatif au statut du personnel est en cours d'examen à



la fonction publique. Compte tenu de ces avancées, l'IDA a prorogé la date de clôture du projet d'un an, de juin 1998 à juin 1999 afin de permettre le lancement de la construction de l'École Nationale de Pêches de Nouadhibou.

En ce qui concerne l'enseignement technique, au plan des mesures institutionnelles, même si le CRES a été mis en place depuis janvier 1995, ses travaux sur l'appréciation du marché de l'emploi, l'évaluation qualitative, l'ingénierie de formation et l'appui à la gestion des établissements demeurent peu probants malgré la revue et l'allègement de son plan d'action 1997-98 en vue de se consacrer à l'essentiel.

Au niveau de la formation initiale des enseignants, une soixantaine sur 100 prévus aura été formée depuis le début du projet dont 28 étaient en cours en juin dernier. Pour pallier le déficit, il a été procédé au recrutement direct d'environ 60 diplômés (environ 20 au cours de l'année scolaire passée) pour faire face au besoin en professeurs.

Quant à l'enseignement professionnel, le CFPP a fait des progrès, comparativement à l'année dernière, en ce qui concerne l'importance accordée à la formation professionnelle, sa vocation par rapport à la formation initiale. Toutefois cet effort demeure en deçà des prévisions du projet.

En ce qui concerne le FAAF- fonds devant contribuer au financement des activités des PME désirant améliorer la productivité de leur personnel- au début de septembre 1998, seulement 37,3% des fonds ont été effectivement décaissés et environ 50% engagés à moins d'un an maintenant de la clôture du projet.

Suite à la prorogation de la date de clôture du projet, le démarrage des travaux de construction de l'école maritime de Nouadhibou, qui était pendant, a finalement démarré au mois de mars pour une durée de 16 mois. La réception provisoire est donc attendue en juin prochain si tout se déroule dans les délais.

ÉDUCATION

PROJET D'APPUI À L'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL - ÉDUCATION V

crédit 2706-MR

Organisme de Tutelle:

Ministère des Affaires
Économiques et du
Développement

Financement IDA:

\$US 35 millions

Cofinancement:

Gouvernement, Collectivités

Coût total du Projet:

\$US 42,6 millions

Date de signature:

26 mai 1995

Date de mise en vigueur:

22 août 1995

Date de clôture:

30 juin 2001

Responsable au siège:

Djamalddine ROUAG

Objectifs du Projet

Ce projet est le cinquième du secteur financé par l'IDA. Il a pour objectifs: (i) de porter le taux brut de scolarisation de 77% en 1994/95 à 100% en l'an 2000, (ii) d'accroître l'accès au 1er cycle du secondaire, (iii) d'améliorer la qualité de l'éducation à tous les niveaux et, (iv) de rendre la mobilisation et l'utilisation des ressources plus efficaces dans le secteur.

Description du Projet

En vue d'atteindre les objectifs ci-dessus, le projet s'articulera autour des cinq composantes suivantes:

1- accessibilité et qualité de l'enseignement fondamental: (i) construction de 1 430 classes nouvelles (le besoin est estimé à 2 620), dont 1 060 dans les 6 régions les plus défavorisées du pays et 370 à Nouakchott afin de pouvoir accueillir 80 à 90% des enfants en âge de scolarisation; (ii) mise en œuvre de mesures spéciales pour encourager la scolarisation des filles; (iii) confection et distribution de manuels scolaires à des prix abordables ainsi que des guides du maître et; (iv) amélioration des programmes scolaires et formation des maîtres.

2- accessibilité et qualité de l'enseignement secondaire: (i) construction de 120 salles de classe pour une vingtaine d'établissement ainsi que les équipe-



ments connexes et; (ii) amélioration de l'enseignement des sciences et des langues.

3- qualité et gestion de l'enseignement supérieur: (i) accroissement de la dotation en équipements pédagogiques et amélioration de la gestion à court terme et; (ii) préparation d'un plan de développement à long terme.

4- soutien à l'enseignement privé: (i) modification de son cadre juridique en vue d'en faciliter le développement et; (ii) élargissement des possibilités de formation continue et initiale aux enseignants du privé.

5- planification et gestion du secteur Éducation: (i) amélioration de la planification de l'éducation et de la gestion à tous les niveaux, notamment celle du personnel et; (ii) appui aux études de préinvestissement, à la gestion et à la coordination du projet.

État d'avancement du Projet

Les problèmes de démarrage et d'exécution auxquels le projet a fait face depuis son démarrage commencent à être résorbés sérieusement depuis cette année, notamment en ce qui concerne la préparation, l'exécution et le suivi des dossiers de passation de marchés. Par contre des progrès restent encore à faire en matière de gestion des ressources du projet et surtout des ressources financières.

Enseignement fondamental

En matière de constructions de classes, 1 049 salles ont été achevées jusqu'à présent sur le programme IDA, ce qui représente 90% des prévisions de 1995-98 et 73% du total prévu sur ce financement.

Depuis le démarrage du projet en 1995, seules 1 329 salles ont été à présent achevées sur un total de 1 913 dues sur la période, tous financements confondus, soit un taux de réalisation de l'ordre de 70%. Par rapport aux besoins en salles (2 700), et pour atteindre l'objectif de scolarisation universelle en l'an 2000, un financement a été trouvé pour environ 80%. Sur ce programme initial, il demeure donc toujours un déficit à combler et dont le financement n'est toujours pas acquis auquel il faut ajouter les besoins en classes à réhabiliter.

En fait le déficit en salles de classes est plus important si l'on considère que plus d'un millier de demandes éligibles de collectivités locales sont encore insatisfaites faute de financement. Par ailleurs l'analyse de l'évolution du taux brut d'admission au niveau national en 1ère année est en baisse depuis quelques années, passant de 100% en 1993-94 à 87% en 1997-98. L'une des explications possibles à ce phénomène réside dans le manque d'infrastructures suffisantes



pour satisfaire la demande de scolarisation.

Il est à noter toutefois que le Gouvernement a entamé des discussions assez avancées avec la BID et la BAD dans l'optique du financement de salles de classes en particulier.

En ce qui concerne le mobilier, à partir de la rentrée prochaine, on peut espérer que la plupart des salles achevées seront équipées de tables-bancs financés par le projet, non compris les 30 000 tables que la Belgique va fournir.

Le programme de scolarisation des filles, se poursuit normalement en étroite collaboration avec le Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine. Le programme de sensibilisation des populations, lancé en mai 1997, a été étendu aux autres régions concernées par la mise en place et la formation des équipes de pilotage. Le FAF (Fonds d'Appui aux Filles), censé financer des projets conçus par les écoles concernées, n'a pas véritablement démarré ses activités.

Cependant sur les 80 requêtes transmises, une trentaine ont été approuvées et seront lancées dès la rentrée prochaine.

Les programmes scolaires et de formation des maîtres.

En ce qui concerne l'évaluation des programmes scolaires, plusieurs missions ont été effectuées par le consultant et son premier rapport est attendu vers la fin de l'année en cours.

La formation des enseignants se déroule bien. Les ENIs ont pu mettre à la disposition de l'enseignement plus de 2000 maîtres d'écoles depuis 1995.

Pour les manuels scolaires, l'ensemble des films, dont la restitution par les éditeurs conditionnait leur réimpression, a été désormais récupéré. Le dossier d'appel d'offres pour la réimpression de 11 titres, soit près de 620 000 manuels, vient d'être soumis à l'IDA et sera lancé incessamment.

Enseignement secondaire

Le programme de construction des 20 collèges a subi du retard dans la mesure où à ce jour 3 collèges ont été effectivement achevés. Il est prévu que les 17 restants soient livrés à la rentrée 1998-99.

En ce qui concerne l'enseignement des sciences et des langues, les équipements prévus dans le cadre du projet en cours se trouvent encore au stade de la définition des listes par rapport à l'enveloppe budgétaire prévue à cet effet.



Enseignement supérieur

Le retard concernant le dossier de réhabilitation de l'Université tient à 2 raisons essentielles: d'abord la nécessité de trouver une solution au fait qu'une conduite d'eau traverse le site des travaux et ensuite à cause de difficultés dans la rédaction du DAOI. L'IDA a transmis ses derniers commentaires sur ce dossier qui devra être finalisé sous peu avant le lancement de la consultation. Le démarrage de l'étude de la restructuration de l'université est prévu pour le mois de septembre.

Enseignement privé

Le cadre juridique de ce type d'enseignement a connu une amélioration par la mise en place de textes régissant celui-ci et lui permettant de former ses enseignants dans les écoles de formation. D'autre part, la construction du Centre de Ressources pour l'enseignement privé a déjà démarré et la réception des travaux est prévue pour la rentrée prochaine.

Planification et gestion du secteur

Le plan d'action devant servir à préciser la mission d'assistance à la Direction de la Planification du MEN a été réalisé. Sur cette base, un contrat de jumelage est en cours de finalisation avec l'Institut International de Planification de l'Éducation (IIPE) en vue du renforcement institutionnel de la planification du secteur. Quant à l'audit organisationnel du MEN, les bureaux présélectionnés sont invités à soumettre leurs offres. La gestion du projet, quant à elle, s'est caractérisée par un changement au niveau de la direction mais aussi par un certain nombre de mesures qui ont eu tendance à améliorer la gestion et le suivi des marchés.

Technologie

Dans le cadre de l'introduction de la technologie de communication et de formation à distance, le projet a financé pour le compte de l'Université de Nouakchott les équipements nécessaires pour son site ainsi que l'aménagement et l'équipement de celui-ci. Par ailleurs, la Banque a offert en 1998 une centaine d'ordinateurs au système Éducatif mauritanien, notamment à l'enseignement secondaire. Le projet prendra en charge également le financement de la réhabilitation des salles du secondaire devant recevoir l'Internet ainsi que la construction d'une salle au profit des étudiants de l'université pour le même usage.

هيكلة النظام التربوي وتنظيمه

وعلى الرغم من هذه النتائج الهامة لا تزال المدرسة الموريتانية تواجه مشاكل حقيقية على مستوى نوعية التعليم مما ينعكس على الفعالية الخارجية للنظام. ويتعلق الأمر من بين أمور أخرى بتكوين المعلمين ومتابعيتهم التربوية وإعداد الكتب المدرسية والأدلة الخاصة بالمعلمين بأسعار معقولة. ويتعلق الأمر كذلك بتسيير النظام والتخطيط له بشكل شمولي مع مراعاة التوجهات والمحددات الإقتصادية العامة للبلد.

★ التعليم الثاموي

شهدت هذه المرحلة التعليمية تطورا مشابها لتطور المرحلة الأساسية حيث تضاعف عدد المؤسسات التعليمية ما بين عامي ١٩٨٥ و ١٩٩٧ ليرتفع من ٣٦ إلى ٧٢ مؤسسة وتوجد عشرون إعدادية قيد التشييد وبالإنتهاء من الأعمال بها سيرتفع عدد المؤسسات التعليمية الثانوية والإعدادية إلى المائة. ولا بد هنا من الإشارة إلى أن الطلب على هذه المرحلة التعليمية أقل من الطلب على المرحلة الأساسية، وهكذا بدأ منذ عام ١٩٩٤ معدل التمدرس على مستوى هذه المرحلة من التعليم يعرف نوعا من الإستقرار ليشهد انخفاضا عام ١٩٩٧. وهذه الظاهرة تشكل مشكلة يتوجب إعطاؤها ما تستحق من الإهتمام لتحليل أسبابها وإيجاد الحلول المناسبة لها.

★ التعليم الفني

عرف هذا الصنف من التعليم تطورا جد محدود إذ يقل عدد الطلبة المنتسبين إليه عن الألفين (٢٠٠٠) من بينهم ٥٦٠ بنتا. ومع ذلك يلاحظ إقبال متزايد للبنات على هذا النوع من التعليم حيث ارتفعت نسبتهن من ١٤ بالمائة سنة ١٩٩٢ إلى ٣٣ بالمائة سنة ١٩٩٧ وزاد عددهن منذ ١٩٩٥ ب (١٠٠) واحدة.

ومع ذلك يمتاز التعليم الفني بتعدد الوصايات عليه وهو ما يعقد عملية ترابط السياسات التطويرية والتسييرية للنظام ينضاف إلى ذلك كون هذا التعليم لا يرتبط ارتباطا فعليا بعالم الشغل ذلك العالم الذي يتوجب على التعليم الفني أن يكون في خدمته. ويتم الآن الإعداد لإجراءات جهرية تهدف إلى إعطاء نظام التعليم الفني والتكوين المهني ما يحتاجه من تلاحم واستقلالية وتمويل.

★ التعليم العالي

يتراوح عدد طلاب التعليم العالي ما بين ٩٠٠٠ و ١١٠٠٠ طالبا من سنة إلى أخرى ويضم هذا العدد ١٥٠٠ بنتا أي أقل من ٢٠ بالمائة.

ويمتاز هذا الطور من التعليم بارتفاع كلفته وبمنح الأولوية للخصائص الإنسانية. ينضاف إلى ذلك ما يواجهه خريجو الجامعة من صعوبات في الإدماج في سوق العمل. وهذه العوامل تثير كثيرا من التساؤلات عن الفعالية الخارجية للتعليم العالي في موريتانيا.

وهذه الوضعية استوقفت انتباه القائمين على التعليم العالي حيث تخضع الآن الجامعة لإجراءات إصلاحية تضمن ملاءمة هذه الأخيرة مع حاجيات الإقتصاد الوطني. ولهذا الغرض توجد قيد الإنجاز دراسة حول إعادة هيكلة الجامعة بهدف اقتراح التوجهات المطلوبة.

وفي نهاية هذا التقديم يمكن القول إن النظام التربوي الموريتاني يوجد في منعطف حاسم من تطوره. وإذا كانت المؤشرات الكمية تبين حصول تحسن في الأداء أكد فإنه يتوجب إعادة النظر بجدية في الجوانب المتعلقة بنوعية وغاية التعليم. وفي هذا المجال نشير إلى أن القائمين على هذا القطاع يجرون حاليا مناقشات مع شركائهم حول أفضل السبل والطرق لتجاوز مشاكل النوعية.

يخضع النظام التربوي لوصاية وزارة التهذيب الوطني ويضم المستويات التالية:

- المرحلة الأساسية (التعليم الابتدائي) ومدتها ٦ سنوات (علما بأن السن القانونية للتمدرس هي ٦ سنوات).
- المرحلة الثانوية العامة وتضم مستويين (إعدادي وثانوي) مدة كل واحد منهما ٣ سنوات.
- المرحلة الثانوية الفنية موزعة على مستويين مدة كل واحد منهما سنتان.
- التعليم العالي المقدم بجامعة انواكشوط أو في الخارج بالنسبة للخصائص التي لا تدرس محليا.
- مدرستان لتكوين المعلمين ومدرسة عليا للتعليم لتكوين أساتذة الإعداديات.
- وتقدم الدروس عبر شعبتين: شعبة عربية لغة الدراسة بها اللغة العربية وشعبة مزدوجة لغة الدراسة فيها اللغة الفرنسية. ويتراوح عدد تلاميذ الشعبة العربية على مستوى المرحلتين الأساسية والثانوية العامة ما بين ٨٠ و ٩٠ بالمائة من مجموع التلاميذ بهاتين المرحلتين.

★ تطور النظام التربوي

شهد النظام التربوي الموريتاني تطورا كبيرا من الناحية الكمية خلال العقود الثلاثة الماضية وهو يقترب الآن من مرحلة التمدرس الشامل وذلك بفضل انتهاج سياسة طوعية للتمدرس لفائدة الجميع. وهكذا قفزت نسبة التمدرس من ٤٧ بالمائة خلال العام الدراسي ١٩٩٠/١٩٩١ إلى ٨٦ بالمائة خلال العام الدراسي ١٩٩٧/١٩٩٨.

★ التعليم الأساسي

شهد هذا المستوى التعليمي توسعا كميا كبيرا، حيث ارتفعت نسبة التمدرس من ٥ بالمائة (١١٢٧٩) تلميذا يمثل البنات نسبة ١٩ بالمائة منه) سنة ١٩٦٠ إلى حوالي ٩٠ بالمائة (٤٠٠٠٠) تلميذا تمثل البنات نسبة ٤٧,٧ بالمائة) حاليا.

وهذا التوسع الكبير هو ثمرة تنفيذ سياسات إصلاحية متعاقبة شجعت الإقبال على التعلم على جميع مستويات النظام التربوي. ومن بين هذه الإصلاحات والإجراءات يمكن أن نذكر تلك التي تمت في إطار مشروع إعادة هيكلة القطاع التربوي (١٩٨٩ - ١٩٩٥) الممول من طرف الوكالة الدولية للتنمية والبنك الإفريقي للتنمية والذي مكن من إعادة تحديد الأولويات على مستوى النظام التربوي. وهكذا وفي الوقت الذي تم التأكيد فيه على المبدأ القائل بوجوب تكيف المدرسة مع الواقع الإجتماعي والإقتصادي للبلد تم التركيز على الأولوية المعطاة للتربية القاعدية وتم كذلك ضبط مجموعة من المؤشرات الدقيقة لقياس مستوى الأداء.

ونشير في هذا المجال أيضا إلى الزيادة السنوية المضطردة للميزانية المخصصة للتعليم الأساسي وذلك بنسبة ٩ بالمائة.

وشملت الإجراءات التحسينية لمستوى التعليم الأساسي تكوين واكتتاب المزيد من المعلمين وتطوير نماذج خاصة من قاعات الدراسة بدعم من شركاء التنمية بمساهمة الجماعات المستفيدة وشملت كذلك طباعة وتوزيع كتب مدرسية بأسعار معقولة ومتوفرة في كافة أنحاء الوطن.

ومكنت هذه الإجراءات من تطور سريع للشبكة المدرسية ومن زيادة معتبرة للقدرة الإستيعابية التي تضاعفت ٣ مرات خلال عقد من الزمن. مما سمح بارتفاع نسبة التمدرس من ٣٩,٥ بالمائة عام ١٩٨٥ إلى ٨٢ بالمائة عام ١٩٩٦. وشمل هذا الإرتفاع نسبة تمدرس البنات حيث لم يعد يفصل هذه النسبة عن نسبة تمدرس الذكور سوى أقل من ٣ نقاط. وأعطيت كذلك عناية خاصة للحد من الفوارق الجهوية.

البعثة المقيمة بانواكشوط

V

LA SANTÉ

Photo KAS/AZA



La situation sanitaire de la population se caractérise par une forte prévalence de maladies contagieuses dues à des conditions d'hygiène défavorables, à la malnutrition et à la capacité limitée du système de santé de prévenir ces conditions ou d'y remédier de façon efficace et rapide.

Le taux de mortalité est estimé à 19/1000 et l'espérance de vie à 46 ans. Malgré une baisse au cours des dernières années, ce taux reste nettement supérieur au taux moyen des pays à faibles revenus (10/1000); la mortalité infantile est de 118/1000 contre 72/1000 dans les pays similaires.

Les affections respiratoires, le paludisme, la rougeole et les diarrhées sont les principales causes de décès et de morbidité. Chez les adultes, la mortalité maternelle est la principale cause de décès des femmes en âge de procréer. Par ailleurs le taux de fécondité élevé constitue un facteur majeur affectant aussi la santé de la mère et de l'enfant.

Le système de santé en Mauritanie comprend des unités administratives et des formations sanitaires organisées de façon pyramidale où l'on trouve à la base l'unité de santé de base -USB-, ensuite le poste de santé -PS-, 1^{er} niveau de contact avec le système formel de santé, les centres de santé -CS- de type A et B selon le nombre de la population à desservir et le nombre de postes de santé à couvrir, l'hôpital régional et le centre hospitalier national -CHN- de Nouakchott.

Si le système de santé en Mauritanie est essentiellement public, la libéralisation de la pratique privée, au cours des années 1980, a entraîné une augmentation marquée du nombre de praticiens dans le secteur privé. Au départ, plutôt concentrés dans la capitale, ils se décentralisent de plus en plus, cependant leurs services ne sont abordables que par des groupes à revenu élevé.

Face à la dégradation considérable de la qualité des services de santé, marquée par des pénuries de

médicaments, d'équipements et matériels médicaux, de personnel non formé de manière appropriée, et un manque de normes dans les méthodes techniques, il a été mis en place à la fin des années 1980 un programme appuyé par les partenaires de la Mauritanie, en vue de remédier à cette situation.

Des résultats importants ont été enregistrés depuis le début de la décennie en vue de lever les contraintes ci-dessus.

En particulier, la part du secteur de la santé dans le budget de fonctionnement de l'État est passée de 5.5% en 1992 à 7.5% en 1996, tandis que les dotations budgétaires en médicaments pour l'ensemble des 13 régions du pays ainsi que leurs autres charges de fonctionnement ont été maintenues aux coûts réels de 1991 jusqu'en 1996.

L'introduction du système de recouvrement des coûts au niveau primaire a été véritablement une des réussites majeures de la politique de santé des dernières années puisqu'elle a permis à la fois de disponibiliser le médicament dans la plupart des CS du pays à des prix abordables pour la majorité et donc d'élever le taux de fréquentation de ceux-ci mais aussi de décongestionner, un tant soit peu, les centres de référence. Parallèlement, un accent a été mis sur la politique de soins de santé primaires plutôt que sur le curatif.

SANTÉ

PROJET D'APPUI AU SECTEUR SANTÉ

Crédit 3055-MR

Organisme de Tutelle:	Ministère de la Santé
Financement IDA:	\$US 24 millions
Cofinancement:	Gouv., Coll., Allem., Espagne, France, UE...
Coût total du Projet:	\$US 191.6 millions
Date de signature:	30 avril 1998
Date de mise en vigueur:	non encore mis en vigueur
Date de clôture:	30 Juin 2003
Responsable au Siège:	Sergiu LUCULESCU

Objectifs du Projet

L'objectif global du programme consiste à améliorer la situation sanitaire de la population en général et particulièrement des groupes les moins favorisés par la fourniture de services de santé de qualité à des coûts abordables.

Le programme vise spécifiquement les quatre objectifs principaux suivants:

- (i) l'amélioration de la couverture et de la qualité des services de santé;
- (ii) l'amélioration du financement du secteur et de sa performance;
- (iii) l'atténuation des principaux problèmes de santé et;
- (iv) la promotion de l'action sociale et la création d'un environnement propice à la santé.

Description du Projet

Ses principales composantes s'articulent autour des actions suivantes:

1- amélioration de la couverture et de la qualité des services:

compte tenu des conditions particulières du pays en terme d'infrastructures de transport et de communication, le programme mettra l'accent sur les structures sanitaires capables d'assurer les services de proximité de qualité à au moins 80% de la population et d'élever les taux d'utilisation de ces services à 80%. Ainsi l'expansion de la couverture au cours de la période 1998-2002 concernera:



- (i) la construction/réhabilitation de 148 postes de santé, 17 centres de catégorie B et 6 de catégorie A,
- (ii) la transformation de 14 postes de santé en centres de catégorie B et 10 de catégorie B en catégorie A en plus de la disponibilisation de personnel qualifié et l'équipement en chirurgie générale et,
- (iii) la construction d'un hôpital régional et la rénovation de 7 autres.

2- amélioration du financement du secteur et de sa performance:

La réalisation de cet ambitieux programme nécessite une mobilisation de ressources importantes ainsi que la contribution de toutes les parties prenantes.

Ainsi au cours des 5 prochaines années, en termes de financement, l'effort portera sur l'augmentation de la part du secteur dans le budget national à 10%, l'extension du recouvrement des coûts au niveau secondaire, la mobilisation de ressources privées et l'accroissement de la contribution des donateurs. Aussi un accent particulier sera porté, entre autres,

- (i) au renforcement des fonctions de planification, de gestion et de la performance administrative du ministère,
- (ii) à la décentralisation des décisions aux niveaux régional et des centres de santé,
- (iii) le renforcement de la coordination des partenaires internes et externes, la mise en place d'un système d'informations sanitaires (SINIS) et
- (iv) l'amélioration de la gestion du personnel de santé. Au cours des premiers 18 mois du programme l'accent sera mis sur le renforcement des capacités de planification et de gestion aux niveaux central et périphérique de manière à assurer une prise en charge effective dès le départ.

3- atténuation des principaux problèmes de santé:

L'accent sera mis sur la protection de la mère et de l'enfant. En ce qui concerne la mortalité infantile, l'objectif est de ramener le taux de 118/1000 à 80/1000 et celui des enfants en dessous de 5 ans, de 182/1000 à 90/1000.

Quant à la mortalité maternelle, l'objectif est de passer de 940 décès sur 100000 à 600 par:

- (i) la réduction des risques liés à la grossesse, et de veiller à ce que au moins 80% des femmes rurales et 100% des urbaines puissent avoir accès à des soins prénataux de qualité,
- (ii) l'identification des grossesses à risque de manière à les référer à temps,
- (iii) intensification de la formation et de la supervision du personnel de santé et, renforcement des activités IEC et planning familial.



En ce qui concerne la malnutrition sévère et modérée, l'objectif consiste à la réduire de 25% pour les enfants en dessous de 5 ans.

4- promotion de l'action sociale et création d'un environnement propice à la santé:

L'ensemble des interventions du programme tendent à renforcer le rôle des services sociaux comme partie intégrante des services de santé. Dans ce contexte, le programme apportera un appui financier

- (i) aux activités de la direction des affaires sociales et technique à la révision de la politique sociale adoptée en 1989,
- (ii) à la recherche sur les ménages en vue de déterminer leurs besoins les plus pressants et comment les satisfaire,
- (iii) une enquête démographique et sanitaire,
- (iv) la promotion d'une législation la plus appropriée pour protéger les groupes les plus vulnérables de la société et,
- (v) fournir des services et une assistance aux pauvres et aux plus démunis.

État d'avancement du Projet

La mise en vigueur du projet interviendra vraisemblablement courant septembre avec le recrutement de l'auditeur qui reste la seule condition à satisfaire.

Pour le moment, les principales actions réalisées sont relatives à la mise en place des instruments de gestion (équipements et logiciels de gestion comptable, formation de la section gestion financière, recrutement des personnels clés) ainsi que la préparation des DAO les plus urgents qui devront être lancés dès la mise en vigueur du projet.

Compte tenu de la nature du programme - programme sectoriel d'investissements - qui fait intervenir plusieurs bailleurs de fonds, les activités à financer sont arrêtées le mois d'octobre de chaque année, de commun accord entre le Gouvernement et ses partenaires.

Le programme d'activités de 1999 est en cours de préparation au niveau du MSAS en vue de la réunion d'octobre 1998.

ورقة تقديمية حول القطاع الصحي

قيمتها الحقيقية لعام ١٩٩١.

وجدير بالذكر أن إدخال نظام تحصيل التكاليف على المستوى الأولي قد شكل واحداً من أهم النجاحات التي عرفتتها السياسة الصحية خلال السنوات الأخيرة حيث مكن هذا الإجراء ليس فقط من توفير الدواء في معظم المراكز الصحية الموجودة على التراب الوطني بأسعار في متناول السواد الأعظم من السكان مما سمح برفع نسبة مراجعة هذه المراكز الصحية بل مكن هذا الإجراء كذلك من تخفيف الضغط - نوعاً ما - على المراكز المرجعية. وموازة مع ذلك تم التركيز على سياسة العلاجات الطبية الأولية بدل العلاجات الإستشفائية.

بيد أن القطاع الصحي لا زال يواجه مشاكل ومعوقات كبيرة يمكن أن نذكر من بينها:

- الضعف في الحصول على الخدمات الطبية: على الرغم من المجهود الذي بذل من أجل تطوير البنى التحتية الصحية فلا يمكن الوصول إلى كل أجزاء الشبكة. وهكذا لا زال يتوجب على ما لا يقل عن ٢٥ بالمائة من مجموع السكان قطع مسافة تزيد على ٥ كلم للوصول إلى مركز صحي أو مكتب صحي ولا زال كذلك يتحتم على ١٠ بالمائة من السكان قطع مسافة تزيد عن ١٠ كم للوصول إلى إحدى هاتين الودعتين الصحييتين ،

- رداءة العلاجات: يتميز تسيير الموارد البشرية بضعفه على الرغم من توفر خزانة لبطاقة المعلومات تعمل بالنظام المعلوماتي. ينضاف إلى ذلك عدم العدالة في تحويل مختلف فئات العمال حتى أن بعض المراكز الصحية يوجد به فائض من العمال في حين يشكو البعض الآخر من عدم توفره على حاجياته من العمال الأساسيين،

- العرض من الأدوية غير مناسب: على الرغم من التأثير الإيجابي لنظام الأدوية الأساسية المذكور أعلاه فإن النظام الخاص بشراء هذه الأدوية وتوزيعها لا زال يطرح مشاكل خطيرة يتوجب التغلب عليها لمنع حدوث انقطاع في التمرين،

- عدم الإهتمام بالوقاية اهتماماً كافياً: على الرغم من منح الأولوية ضمن السياسة الصحية للوقاية فإن الأنشطة المتعلقة بالوقاية لا تمثل سوى ٢٠ بالمائة من الخدمات المقدمة من طرف الصحة العمومية. وربما يكون لتفريع تحصيل التكاليف على علاوات خاصة بالعلاجات الإستشفائية بعض المسؤولية في هذه الوضعية.

هذه بعض المشاكل - ومن بينها التحسين من القدرات التسييرية والإدارية - التي يتعين على القطاع الصحي إيجاد حلول لها في إطار المشروع الذي سينطلق قريباً.

يمتاز الوضع الصحي للسكان بانتشار واسع للأمراض المعدية الناتجة عن عدم ملائمة الظروف الصحية وعن سوء التغذية وعن القدرة المحدودة للنظام الصحي على تجنب هذه الظروف أو التغلب عليها بشكل سريع وفعال.

يقدر معدل الوفيات ب ١٩/١٠٠٠ كما يقدر معدل الحياة ب ٤٦ سنة. وعلى الرغم من الإنخفاض المسجل خلال السنوات الأخيرة ما زال معدل الوفيات يفوق بشكل بين المعدل المتوسط في البلدان ذات الدخل الضعيف (١٠٠٠/١٠) وتبلغ نسبة الوفيات لدى الأطفال ١١٨/١٠٠٠ مقابل ٧٢/١٠٠٠ في البلدان المشابهة. وتشكل الإلتهابات التنفسية والملاريا والحصبة والإسهال أسباباً هامة للوفيات والحالات المرضية. وعلى مستوى البالغين تعد وفيات الأمومة السبب الرئيس للوفيات لدى النساء ممن هن في سن الإنجاب. ومن جهة أخرى يشكل ارتفاع معدل الخصوبة عاملاً هاماً مؤثراً على صحة الأم والطفل.

ويتكون النظام الصحي الموريتاني من وحدات إدارية ووحدات صحية منظمة بشكل هرمي حيث توجد في قاعدته الوحدة الصحية القاعدية يليها المكتب الصحي وهو أول نقطة للاتصال مع النظام الصحي الرسمي تأتي بعد ذلك المراكز الصحية بنوعها (أ و ب) حسب عدد السكان المستفيدين وعدد المكاتب الصحية التابعة لإشراف المركز الصحي. والمستوى الموالي هو المستشفى الجهوي ويوجد على رأس الهرم المركز الإستشفائي الوطني بانواكشوط.

وإذا كان النظام الصحي الموريتاني في أغلبية عمومياً فلقد أفضى تطبيق سياسة تحرير الممارسة الطبية الخاصة خلال الثمانينات إلى زيادة ملحوظة في عدد الممارسين على مستوى القطاع الصحي الخاص. وإذا كان في البداية جل هؤلاء الممارسين متمركزين في العاصمة أنواكشوط فالإتجاه أصبح اليوم نحو المزيد من لا مركزية هذا التواجد. بيد أن خدمات هؤلاء الممارسين لا تزال مقصورة على فئات قليلة من ذوي الدخل المرتفعة.

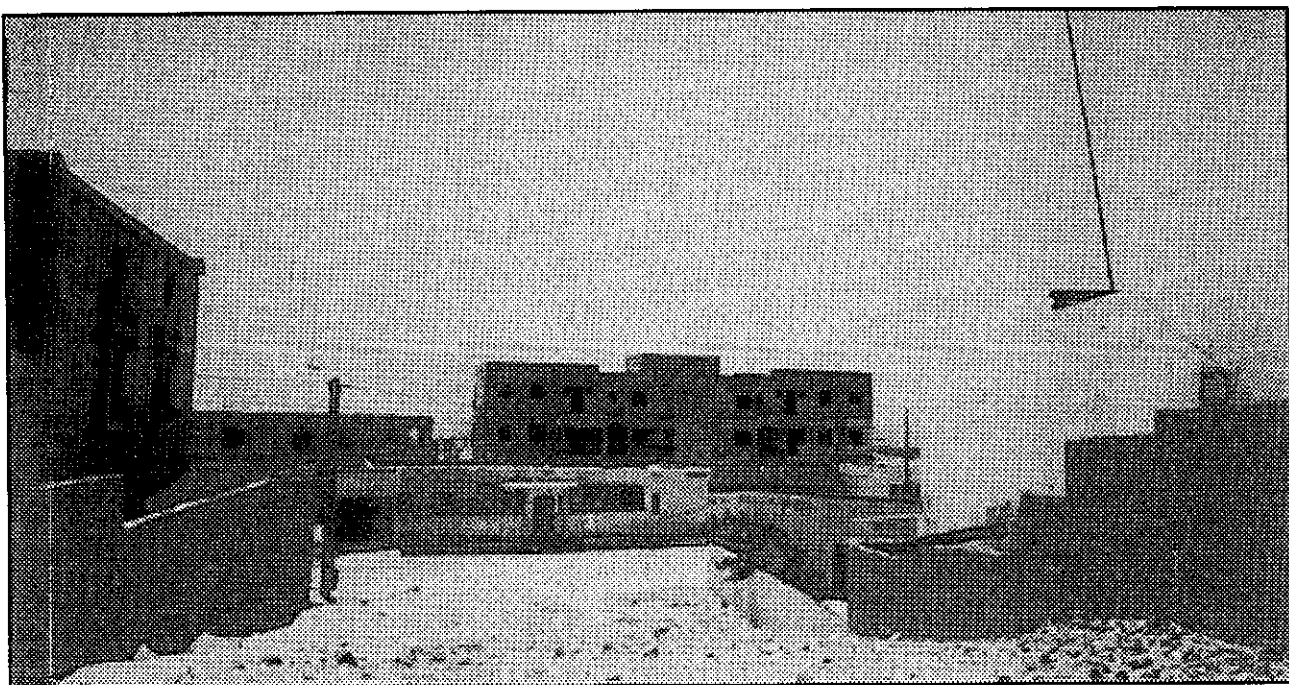
وأمام هذا التدهور الكبير الذي شهدته الخدمات الصحية - ذلك التدهور المتجسد في نقص الأدوية والمعدات والتجهيزات الصحية وفي ضعف التكوين لدى العاملين في القطاع الصحي والمتجسد كذلك في غياب مقاييس ومواصفات تحكم الأساليب الفنية - تم في نهاية الثمانينات وضع برنامج يحظى بدعم شركاء موريتانيا بهدف التغلب على هذه الوضعية.

وسجلت منذ بداية العشرية الحالية نتائج هامة على طريق إزاحة المعوقات المبينة سالفاً. وعلى وجه الخصوص ارتفعت حصة القطاع الصحي من ميزانية تسيير الدولة من ٥,٥ بالمائة سنة ١٩٩٢ إلى ٧,٥ بالمائة سنة ١٩٩٦ في حين حافظت المخصصات المالية لشراء الأدوية على مستوى جميع ولايات البلاد الثلاث عشرة وحتى عام ١٩٩٦ على

VI

DÉVELOPPEMENT URBAIN

Photo KAS/AZA



Les efforts entrepris depuis quelques années, grâce en particulier aux projets de Développement de l'Industrie de la Construction et de l'Emploi (DICE) et Développement des Infrastructures Urbaines (DIU) ont donné lieu à l'élaboration de plans de développement pour six villes, ainsi qu'à des actions structurantes dans les capitales régionales, et enfin à un docu-

ment national présenté à la conférence Internationale Habitat II, à Istanbul en Juillet 1995. Cependant ce processus d'urbanisation s'est caractérisé par un développement accéléré et une expansion anarchique.

Devant le foisonnement des initiatives de toutes sortes, un temps d'arrêt devient indispensable pour faire

un "état des lieux" et définir les orientations et stratégies. Cela devra se faire dans le cadre d'une approche globale, comme l'a fait le Gouvernement dans les autres secteurs (santé/ Agriculture, Éducation, etc.).

La préparation d'un Projet Sectoriel Urbain devrait être l'occasion de débattre de la nouvelle politique de développement urbain, d'identifier les contraintes et de préciser les objectifs.

Une table ronde sera organisée sur ce thème avant la mission d'identification de ce projet. Dans tous les cas, un consensus existe sur les limites d'une approche purement réglementaire de la croissance spatiale des villes (plans d'occupation des sols etc.) tant que l'on n'a pas mis fin à la spéculation foncière. Celle-ci se trouve plus être le résultat de l'absence d'un véritable marché foncier. Certaines initiatives, comme celle du bureau foncier, soutenue par l'Union Européenne, vont dans le sens d'une réforme essentielle à un développement plus harmonieux de la Ville.

Une amélioration du système judiciaire, est dans ce domaine, comme dans d'autres, indispensable à l'émergence d'un marché foncier équitable. Elle est dans tous les cas un préalable à la mise en place d'un marché hypothécaire, lui même condition de la modernisation du système financier, qui permet la mobilisation de ressources longues.

Le processus de déconcentration administrative et de décentralisation devrait confier aux structures déconcentrées et aux collectivités locales un rôle plus important dans le développement urbain. Les mairies, relativement récentes, ont une expérience courte et ne disposent généralement pas des compétences et de moyens suffisants pour remplir leurs missions. A cela s'ajoutent les confusions dans la répartition des rôles entre administration et collectivités locales. La Stratégie de renforcement des capacités de ces structures est donc également un préalable à cette nouvelle "Politique de la ville".

La libéralisation de l'économie et le développement de l'entreprise privée - axes principaux de la stratégie de développement des prochaines années - devront aller de pair avec le renforcement de la fonction régaliennne de l'État mais et donc de la disponibilité de l'infrastructure routière. Celle-ci constitue une condition indispensable à la participation du secteur privé. En effet en Mauritanie, le désenclavement et les coûts du transport doivent être au centre de la politique de développement; **le développement de l'investissement privé "passe par la route"**. La stratégie de développement fera ressortir une articulation claire entre investissement en infrastructures routières d'une part, et désenclavement et lutte contre la pauvreté d'autre part.

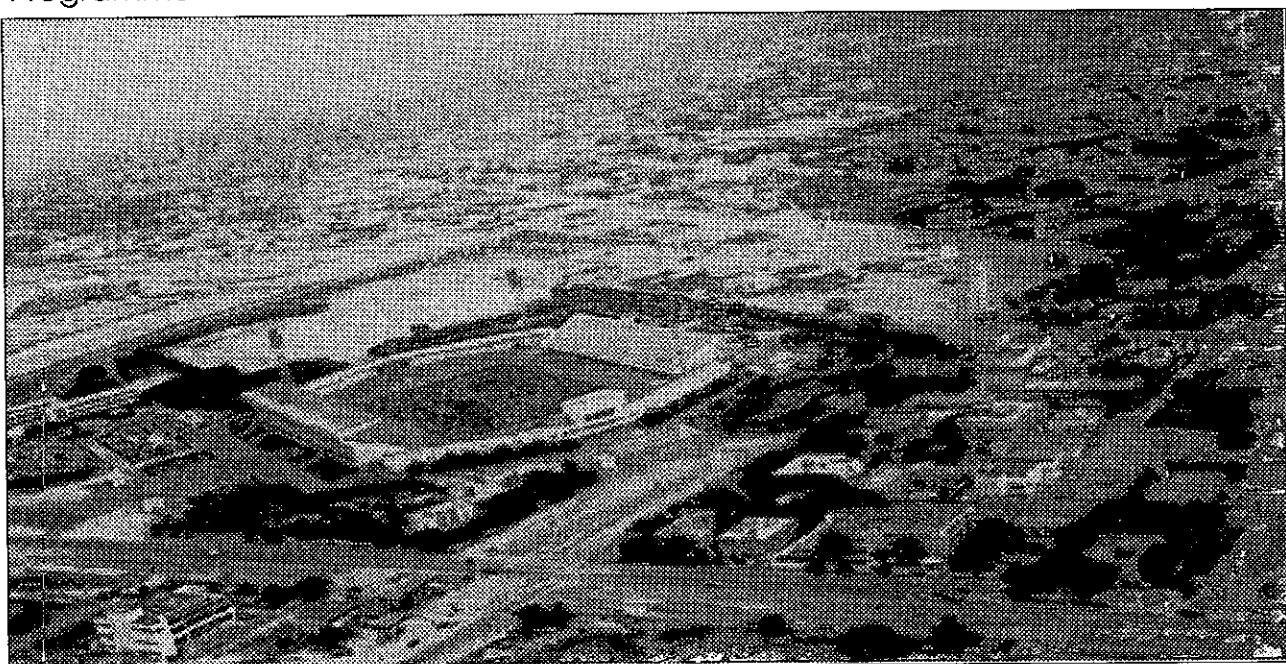
Les calculs de rentabilité, à l'origine du désengagement de nombreux bailleurs de ce secteur, doivent mieux tenir compte, dans un pays comme la Mauritanie, de tous les effets positifs de leur réalisation en termes d'aménagement du territoire et d'amélioration du fonctionnement de l'État.

Mais il ne suffit pas de construire des routes, il faut également et surtout les entretenir. Un établissement d'entretien routier (ENER) a été mis sur pied ces dernières années avec l'appui de l'Union européenne. Le fonctionnement de cet établissement connaît des problèmes que l'audit en cours devrait aider à mieux définir. La réforme de cet établissement et de l'entretien routier est une des conditions préalables du Programme Indicatif National de

l'UE, dont 60% du montant est consacré aux infrastructures.

Le secteur des transports comprend d'autres infrastructures: les infrastructures aériennes et les infrastructures portuaires. Le développement de l'ensemble de ces infrastructures doit être conçu dans le cadre d'un plan global. Une étude devant aboutir à un Plan Directeur du Transport est actuellement dans sa phase finale. Concernant le transport aérien, la restructuration d'Air Mauritanie se pose comme condition à toute intervention dans ce secteur. En matière d'infrastructure portuaire, il est à noter que le Port Autonome de Nouadhibou a une situation fragile du fait de la faible part de son chiffre d'affaires lié à la pêche.

photo KAS/AZA



DÉVELOPPEMENT URBAIN

PROJET DÉCENTRALISATION ET INFRASTRUCTURES URBAINES

crédit 2835-MR

Organisme de Tutelle:	Ministère de l'Intérieur
Financement IDA:	\$US 13,5 millions
Cofinancement:	Gouv., Municip.; Allem., Can. (financ. parall.)
Coût total du Projet:	\$US 24 millions
Date de signature:	16 avril 1996
Date de mise en vigueur:	16 août 1996
Date de clôture:	31 décembre 2000
Responsable au siège:	Abdelghani INAL

Objectifs du Projet

Les objectifs de ce projet consistent à soutenir la politique de décentralisation du Gouvernement en apportant un appui aux différentes municipalités potentiellement éligibles au financement du projet. Plus spécifiquement, le projet poursuivra les objectifs de construction et de réhabilitation des infrastructures urbaines, la création de nouvelles opportunités d'emploi en vue de lutter contre la pauvreté notamment dans le périurbain et le renforcement et l'élargissement des capacités de gestion des municipalités; d'autre part un appui sera fourni à la tutelle (Direction des collectivités Locales-DCL).

Description du Projet

Le projet comprend essentiellement deux composantes:

1- le programme de sous-projets à haute intensité de main d'œuvre qui doivent être soumis par les communes éligibles. Il s'agira de projets économiques et/ou sociaux, générateurs de revenus d'améliorations de la gestion économique. Il est à noter qu'en fonction du type de projets la contribution du bénéficiaire peut être différente d'une part, et que les communes de Nouakchott et Nouadhibou (dont les ressources sont plus importantes) n'ont pas le même niveau de contribution que les autres.

2- l'appui pour un renforcement institutionnel concernera les communes et la DCL et l'Association des maires.



Au niveau communal, il s'agira de l'introduction d'outils de gestion et de la culture d'audits. Pour cela le projet va financer pour les villes candidates, (i) dans le cadre de la gestion de l'espace urbain, un inventaire du patrimoine existant, qui donnera une idée de la situation des équipements, des zones d'expansion et celles disponibles ainsi qu'un programme urbain de référence (PUR) qui déterminera les priorités de chaque commune; va aider les conseils municipaux, dans le cadre de la gestion des ressources municipales, à adopter des programmes de réformes ainsi qu'un calendrier de mise en oeuvre sous forme de contrats municipaux et des indicateurs de performance; (ii) dans le cadre de la formation des élus et du personnel municipal, la conception et l'application de modules pour la gestion financière, du personnel, des services communaux et des principes généraux de la réglementation municipale.

Au niveau national, il s'agira d'appui logistique, de formation du personnel, d'établissements d'un manuel de procédures, d'une banque de données ainsi que de l'aménagement d'un cadre juridique et réglementaire (limites des responsabilités entre l'administration décentralisée et les démembrements de l'État, réforme de la fiscalité municipale...)

État d'avancement du projet

Les principaux résultats acquis par ce projet se résument comme suit:

- Nombre de contrats de gestion:	33 sur 30 prévus,
- Nombre de contrats signés:	41 sur 60
- Nombre d'emplois créés:	5.000h/mois
- Nombre de contrats municipaux signés:	13
- Nombre de PURs	13
- Séminaire sur la décentralisation et la gestion municipale:	1

Les engagements de la composante génie civil ne représentent pour le moment que 50% de l'enveloppe allouée. Ce faible taux résulterait de la variation du taux de change DTS/ UM, de l'augmentation de l'allocation initiale de la composante, de la faible capacité des entreprises locales mais également des difficultés que certaines municipalités ont à disponibiliser leurs fonds de contrepartie afin de bénéficier du financement IDA.

Au plan Institutionnel, la plupart des études envisagées n'ont pas encore connu de développement majeur.

التنمية الحضرية والسوق العقارية والإسكان

لقد مكنت الجهود المبذولة منذ عدة سنوات وبالذات عن طريق مشروع تطوير صناعة البناء والتشغيل ومشروع تنمية البنى التحتية الحضرية من الإعداد لمخططات تطويرية لفائدة ست مدن ومكنت كذلك هذه الجهود من القيام بأنشطة للهيكلة على مستوى عواصم الولايات ومن وضع وثيقة وطنية قدمت للمؤتمر الدولي الثاني للإسكان المنعقد في شهر يوليو ١٩٩٥ باسطنبول. ومع هذا كله تميزت حركة التحضر بتطور متسارع ويتوسع فوضوي.

وأمام تعدد المبادرات وتنوع أشكالها أصبح من الضروري التوقف لبعض الوقت من أجل إجراء مسح شامل للوضعية وتحديد التوجهات والإستراتيجيات. ويتوجب أن يتم ذلك في نطاق مقارنة شاملة على غرار ما فعلته الحكومة بالنسبة لباقي القطاعات (الصحة، الزراعة، التهذيب الخ). ومن المؤمل أن يتيح إعداد مشروع قطاعي حضري الفرصة لمناقشة السياسة الجديدة للتنمية الحضرية والتعرف على المحددات وضبط الأهداف.

وفي كل الأحوال يوجد إجماع على محدودية كل مقارنة للنمو المكاني للمدن لا تهتم إلا بالجانب التنظيمي (مخططات لحيازة الأراضي، الخ) وتتم في ظل وجود مضاربة عقارية وهي المضاربة الناتجة أساسا عن اندعام سوق عقارية بالمفهوم الصحيح. وتصب بعض المبادرات كمبادرة المكتب العقاري المدعوم من طرف الاتحاد الأوربي في الاتجاه نحو إصلاح يشكل شرطا أساسيا لتطور المدينة تطورا أكثر تجانسا. ومن جهة أخرى يعتبر التحسين من النظام القضائي في هذا المجال - كما هي الحال بالنسبة لمجالات أخرى - شرطا لا غنى عنه لبروز سوق عقارية عادلة. وهذا التحسين - في جميع الأحوال - شرط مسبق لا بد منه لإحداث سوق للرهن العقاري (هذه السوق بدورها شرط لعصرنة النظام المالي) تساعد على تعبئة موارد طويلة الأمد.

ومن المتوقع أن يוכל ضمن عملية عدم التركيز الإداري واللامركزية للوحدات اللامركزية والجماعات المحلية دور أهم في التنمية الحضرية. وتجدر الإشارة في هذا المجال إلى قصر التجربة التي تتمتع بها البلديات ذات النشأة الحديثة نسبيا وإلى عدم توفرها على الكفاءات والوسائل الكافية للقيام بمهمتها. وينضاف إلى ذلك التداخل والضبابية اللذان يحكمان توزيع الأدوار بين الإدارة والجماعات المحلية. لذا تكون الإستراتيجية الهادفة إلى تقوية قدرات هذه الهياكل شرطا مسبقا لهذه السياسة الجديدة لتطوير المدينة.

ومن ناحية أخرى لا بد أن يتزامن تحرير الاقتصاد وتطوير المقاولات الخصوصية - هاتان العمليتان تشكلان المحورين الرئيسيين للإستراتيجية التنموية خلال السنوات المقبلة - مع تقوية الدور السيادي للدولة وبالتالي مع توفير البنى التحتية الخاصة بالطرق. ويشكل توفير هذه البنى التحتية شرطا لا غنى عنه لمشاركة القطاع الخاص. ففك العزلة وكلفة النقل في موريتانيا يجب أن يكونا في صميم السياسة التنموية. فتطوير الإستثمار يمر عبر الطرق.

وستبين الإستراتيجية التنموية مدى الترابط الواضح بين الإستثمار في البنى التحتية الخاصة بالطرق من جهة وبين فك العزلة ومحاربة الفقر من جهة أخرى. ويتوجب على حسابات المردودية والتي أدت إلى انسحاب العديد من الممولين من هذا القطاع وفي بلد كموريتانيا أن تراعي ويشكل أفضل كل الإنعكاسات الإيجابية لإنجاز هذه البنى التحتية في ميدان الإستصلاح الترابي والتحسين من سير عمل الدولة.

بيد أنه لا يكتفي القيام بتشييد الطرق بل إنه يتأكد وعلى وجه الخصوص ضمان صيانتها. ولقد تم خلال السنوات الأخيرة وبدعم من الاتحاد الأوربي إنشاء مؤسسة وطنية لصيانة الطرق. لكن سير عمل هذه المؤسسة يشكو جملة من المشاكل ستساعد على كشف حقيقتها عملية مراجعة التسيير الإداري والمالي الجارية الآن على مستوى هذه المؤسسة.

وبعد إصلاح هذه الأخيرة وكذا إصلاح قطاع الطرق أحد الشروط المسبقة للبرنامج الإستدلالي الوطني الممول من طرف الاتحاد الأوربي والذي خصص ٦٠ بالمائة من غلافه المالي للبنى التحتية.

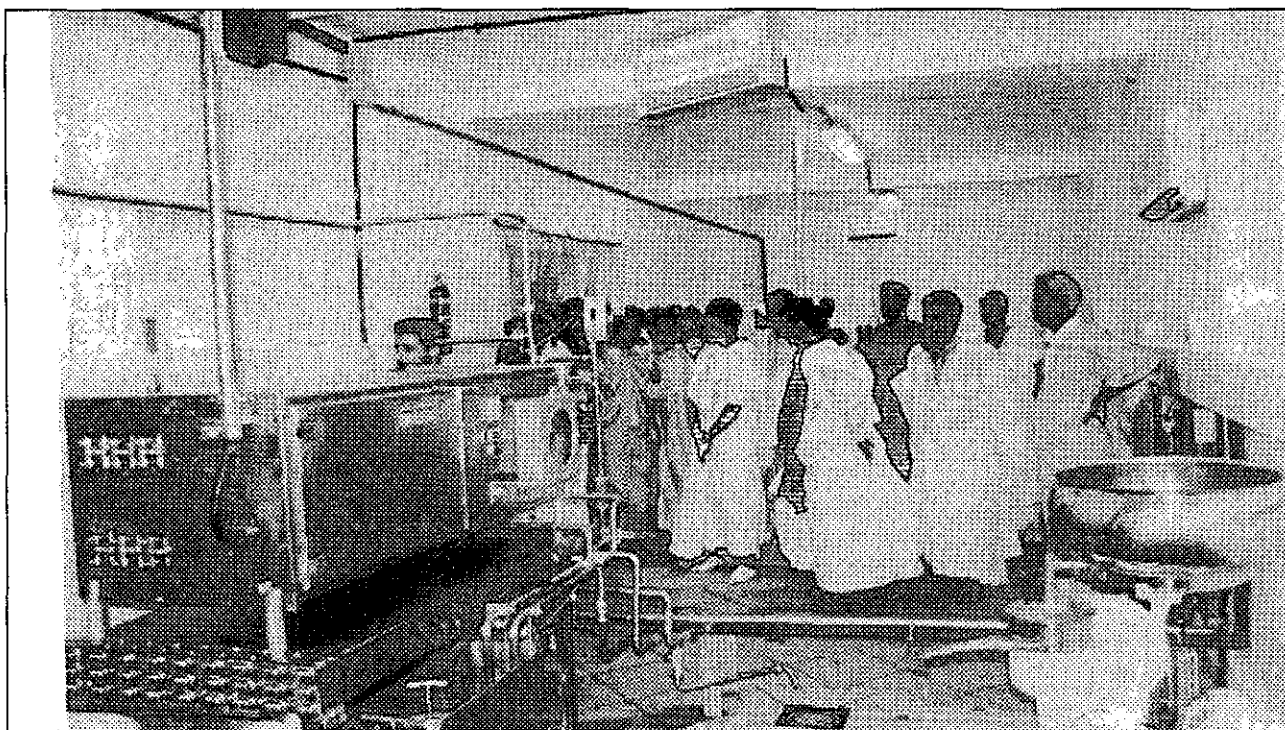
ويضم قطاع النقل بنى تحتية أخرى: البنى التحتية الجوية والبنى التحتية المينائية. ويتوجب تطوير كل هذه البنى التحتية في إطار خطة شاملة. وفي هذا المجال توجد حاليا في مراحل الإعداد الأخيرة دراسة يتوقع أن تفضي إلى وضع مخطط تفصيلي للنقل. وبالنسبة للنقل الجوي تشكل إعادة هيكلة الخطوط الجوية الموريتانية شرطا لكل تدخل في هذا القطاع وفيما يخص البنى التحتية المينائية تجدر الإشارة إلى الوضعية الهشة التي يوجد فيها ميناء انواذيبو المستقل نتيجة ضعف رقم مبيعاته (الحصيلية المالية لأنشطته) لإرتباطها الوثيق بحالة قطاع الصيد.

★ ★ ★ ★ ★

VII

LE SECTEUR PRIVÉ & LES ENTREPRISES PUBLIQUES

Photo BOS/AZA



La période d'étatisme dans la plupart des pays en développement dans les années 70 a entraîné en Mauritanie comme ailleurs la mise en place d'entreprises d'Etat dans les secteurs clés de l'économie.

Néanmoins la privatisation progressive et le processus de libéralisation de l'économie ont immédiatement reçu un écho positif de la part de la

société mauritanienne toute entière.

En ce sens la Banque Mondiale appui l'effort du Gouvernement mauritanien vers la réalisation d'un développement économique qui permette d'ouvrir et d'intégrer l'économie mauritanienne aux échanges mondiaux.

L'étroitesse du marché mauritanien conduit obligatoirement à un développement reposant sur une dynamique des exportations et de l'investissement privé.

Dans la phase actuelle la Mauritanie est à cheval entre deux modes de développement, avec d'une part celui du secteur moderne dont les activités sont principalement dirigées vers l'exportation (industrie des mines et pêche) et d'autre part l'importance de l'activité informelle pour tout ce qui est consommation intérieure.

En 1995, l'extraction minière représentait 10% du PIB, la pêche industrielle 5,4%, et les industries légères 4,3%. Toujours en 1995 le nombre de projets d'investissement privés agréés par la Commission Nationale des Investissements s'élevait uniquement à 10 projets.

En 1997, ce nombre a sensiblement augmenté passant à 37 projets grâce aux mesures et actions entreprises dont en particulier la création d'un "guichet unique" pour aider les investisseurs.

La réforme du système financier et celle de la justice devraient à terme encourager l'investissement privé national et étranger déjà incité par le nouveau Code des Investissements et la réforme tarifaire.

Parallèlement et depuis plusieurs années le Gouvernement a entrepris d'améliorer les performances des entreprises publiques. A cet effet, des audits ont été réalisés et les entreprises publiques redressées, privatisées ou liquidées.

Sur la période 1990-95 la privatisation/liquidation a concerné 36 sociétés.

Des plans de redressement ou contrats-programmes ont été envisagés avec les entreprises publiques restantes.

Outre la liquidation des entreprises publiques déficitaires c'est également le rôle de l'État qui prend une tournure différente en ce sens qu'il est amené à circonscrire ses interventions dans des domaines essentiels d'intérêt collectif dans lequel le marché et les groupements volontaires n'opèrent pas.

Cette nouvelle vocation de l'État confirme sa crédibilité auprès des marchés intérieurs et extérieurs, desquels il devient complémentaire.

Dorénavant la place va bientôt être faite pour une seconde génération de réformes destinées à encadrer le dynamisme du secteur privé en expansion.

SECTEUR PRIVÉ

PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DU SECTEUR PRIVÉ

crédit 2730-MR

Organisme de Tutelle:	Ministère du Plan
Directeur du Projet:	N'Guissaly FALL
Financement IDA:	SUS 7,2 millions
Cofinancement:	Gouvernement
Coût total du Projet:	SUS 7,9 millions
Date de signature:	22 juin 1995
Date de mise en vigueur:	29 novembre 1995
Date de clôture:	31 décembre 1999
Responsable au siège:	Iradj ALKHANI

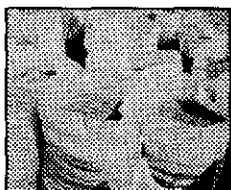
Objectifs du Projet

Les objectifs du projet consistent à faciliter la préparation et la mise en oeuvre des mesures et activités qui contribueront à la réalisation du programme "Développement du secteur privé". Il s'agit en particulier (i) d'encourager les opérateurs privés à continuer de s'investir dans les opportunités offertes, en particulier, par la pêche et les mines grâce à la révision des codes commercial et des impôts et à travers les autres mesures envisagées pour renforcer le dynamisme et l'efficacité entrepreneuriale et, (ii) le renforcement du secteur financier de manière à fournir aux privés les services de crédit et bancaires dont ils ont besoin.

Description du projet

Le projet comprend quatre composantes:

- la composante financière appuie (i) la Centrale des risques et celle des impayés afin de renforcer la base de données sur les créances et le niveau des arriérés du système bancaire. Cet appui se traduit par la fourniture d'équipements et de logiciels à cet effet, des services de consultations, la formation des personnels de la BCM et des banques primaires; (ii) la formation professionnelle des employés de banques et la formation diplômante de spécialistes et, (iii) la formulation de la seconde phase de développement du secteur financier ainsi que des services-conseils pour la production de documents promotionnels pour de nouvelles institutions financières.



- la composante réglementaire et institutionnelle concerne

(i) l'amélioration du cadre de la comptabilité et des audits par l'étude de la réorganisation de la profession comptable et celle relative à la révision du plan comptable;

(ii) l'appui à la chambre de commerce en vue de la renforcer. A cet effet ses statuts seront révisés, ses responsables élus au lieu d'être désignés, son organigramme révisé, le personnel recruté et ensuite formé;

(iii) les réformes légales telles que la révision du Code de commerce y compris celui des Investissements et celui des Obligations et des Contrats, le Code des procédures civiles et commerciales, les statuts des auxiliaires et experts de justice, l'amélioration de la tenue du registre du commerce et enfin l'adoption des Conventions Internationales sur le droit des affaires. D'autre part, un appui sera donné au Journal Officiel pour améliorer sa parution et publier les décisions de Justice mais aussi pour le doter d'un système d'indexation et d'archivage électronique des Lois. Tout ce processus sera accompagné par une formation des magistrats sur le droit des affaires.

- pour la composante minière, l'objectif est d'attirer les investisseurs privés en vue de promouvoir le développement du secteur. Les réformes concernent la définition d'une stratégie claire pour la mise en oeuvre des politiques envisagées telles que

(i) la révision du code minier et de la fiscalité minière de manière à encourager les investisseurs étrangers mais aussi encourager les nationaux.

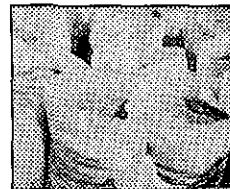
(ii) la réorganisation de la direction des mines de manière à optimiser et à définir des structures et procédures fonctionnelles, la mise en place d'un système d'informations et de gestion des titres miniers et de nouvelles procédures cadastrales et,

(iii) la formation du personnel de la direction des mines.

- pour la composante secteur de la pêche, une étude sera menée en vue de déterminer les ressources en quantité et en qualité ainsi que les flux de devises engendrées par le secteur et nécessaires pour ses activités. L'étude devra proposer un plan d'action pour la mise en place d'un mécanisme permanent de suivi du flux de devises dans le secteur.

Etat d'avancement du projet

Toutes les composantes de ce projet sont déjà bien avancées même si dans certains cas le timing de la mise en oeuvre des réformes avait été optimiste.



En ce qui concerne le secteur financier,

(i) l'installation du système d'informations et la base de données sur les arriérés et les crédits est presque terminée, le rapport final dû a été remis ainsi que le logiciel.

(ii) en ce qui concerne la mise en place d'un centre de formation bancaire, le rapport remis par le consultant chargé de l'étude n'a pas été jugé satisfaisant par la BCM. Le litige est en voie de règlement.

(iii) en ce qui concerne l'étude de la seconde phase de la stratégie de développement du secteur financier, le consultant a remis son rapport provisoire en novembre 1997 ainsi que son rapport révisé en janvier 1998. Toutefois ce dernier n'a pas intégré encore les observations et commentaires du maître d'œuvre. Une fois cela fait la stratégie devrait être claire.

(iv) en ce qui concerne le volet PROCAPEC, l'appui apporté par le projet a permis la mise en place de 4 CAPEC ainsi que la formation des élus et du personnel ainsi que les équipements et les campagnes d'informations.

Pour la composante réglementaire et institutionnelle, toutes les réformes relatives à la comptabilité et les audits ont été mises en œuvre exceptée la formation.

L'appui à la chambre de commerce n'a toujours pas connu d'évolution significative puisque le statut de la CCIA n'est toujours pas adopté. Toutefois, un projet de Loi a été soumis à la CGEM qui l'a accepté globalement.

Ce projet doit être soumis au gouvernement et au Parlement pour adoption avant les élections prévues. En attendant, les études sur le statut du CIMDET et son plan d'entreprise ont été réalisées.

Le CIMDET est désormais une association qui continuera ses missions d'informations générales mais aussi d'assistance aux promoteurs nouveaux dans le métier. Son assemblée générale constitutive a eu lieu et son agrément est en cours.

La composante juridique a fait d'importants progrès depuis un an maintenant.



En ce qui concerne l'élaboration des textes, l'avant projet du Code du Commerce a fait l'objet, en mai 1998, d'un atelier de réflexion au cours duquel d'éminentes personnalités internationales du monde judiciaire y ont pris part. Suite à cet atelier, le projet repassera devant le comité de validation avant d'être soumis au Gouvernement en mai 1999 pour adoption.

L'avant projet du Code des procédures civile, Commerciale et administrative -CPCCA- a fait l'objet de journées de réflexion en juin dernier; il est en cours de finalisation pour y intégrer les commentaires et observations. Il est prévu de le soumettre au Parlement à la fin de l'année pour adoption.

L'avant-projet du Code d'Arbitrage a été soumis à diverses instances internationales (CCI de Paris, Centre d'Arbitrage du Caire, CIRDI-Washington, UNIDROIT-Rome...), qui ont transmis leurs avis. Un atelier est prévu en octobre prochain pour sa finalisation avant sa soumission au Gouvernement à la mi-1999.

Quant à la Loi sur l'organisation judiciaire, suite à l'atelier de mai 1998, l'avant-projet est prévu d'être soumis ce mois au Gouvernement et à la fin de l'année au Parlement.

En ce qui concerne les statuts des auxiliaires de justice, excepté celui des greffiers, tous les autres ont été déjà adoptés par le Parlement depuis 1997. Les textes d'application ont également été élaborés et sont en cours d'examen par le comité de validation.

Quant à la formation, qui constitue un maillon non moins important dans ce processus de réformes, environ 300 magistrats et auxiliaires en ont bénéficié en 1996 et 1997. Les résultats de l'évaluation de cette formation a permis de sélectionner les bénéficiaires d'une formation à l'étranger. Une vingtaine de magistrats et greffiers vont se rendre dans des pays voisins à partir de novembre prochain.

مدخل حول القطاع الخاص

قطاع المقاولات العمومية: الجيل الثاني من الإصلاحات

لقد عمدت موريتانيا غداة حصولها على الإستقلال إلى إنشاء مقاولات عمومية على مستوى أهم القطاعات الاقتصادية. ولقد استمر هذا الإختيار الذي كان يندرج في إطار توجه عام على مستوى دول المنطقة طيلة السبعينيات. وكان هذا الإختيار يستجيب لحايتين: من جهة، إنشاء بنى تحتية (لأنها كانت شبه منعدمة) ومن جهة ثانية توفير الخدمات والمنافع التي لم يكن القطاع الخاص الناشئ بل المنعدم قادرا على ضمانها. وكان تطوير هذه المقاولات يدخل في إطار استراتيجية تدخلية تسعى إلى الإسراع بوتيرة النمو عن طريق تدخلها النشط في الإنتاج وتوجيه عملية توزيع الثروات.

وكانت النتائج المسجلة في هذا المجال غير مشجعة. فبدل المساعدة على النمو الإقتصادي فجّل هذه المقاولات قد عرقلت تطور القطاع الخاص وساهمت في ركود الإقتصاد. وظلت هذه المقاولات تعيش بالذات على ما تحصل عليه من تسهيلات قرضية لدى البنوك العمومية وعلى الضمانات المقدمة من طرف الدولة وفي بعض الحالات على الإعانات المالية التي تدفعها مباشرة السلطات العمومية. ولمواجهة انعدام الفعالية على مستوى هذه المقاولات وما تكلفه من أعباء متزايدة عمدت الحكومة في إطار البرنامج الأول لإعادة التوازن الهيكلي (١٩٨٥ - ١٩٨٨) إلى وضع برنامج لإعادة تأهيل القطاع شبه العمومي.

ومكن هذا البرنامج من تصفية المقاولات الأقل أداء من بين تلك التي لا تنتمي إلى الحقل الإستراتيجي. ومكن هذا البرنامج كذلك من وضع خطط عمل لتصحيح وضعية باقي المقاولات. وجاء سنة ١٩٩٠ برنامج واسع لإعادة التوازن على مستوى قطاع المقاولات العمومية. وساهم هذا البرنامج الذي تم تصوره بمساعدة من البنك الدولي في دعم وتعزيز الجهود التي تم بذلها.

ولا زال القطاع شبه العمومي يضم اليوم حوالي ٢٠ مقالة (من أصل ٤٠ عند بداية المشروع) تساهم في الناتج الداخلي العام بنسبة ١٥ بالمائة وتستحوذ على ٩,٥ بالمائة من الإستثمار العمومي وتمثل حوالي ١٧ بالمائة من مجموع الدين العمومي الخارجي.

وإذا كان النقص في البنى التحتية يقتضي تدخل الدولة فلم يعد الأمر كذلك بالنسبة للخدمات التجارية بل على العكس يعد تخلي الدولة عن هذه الخدمات شرطا أكيدا لتطوير القطاع الخاص الذي لا يزال - رغم هشاشته - حاضرا في جميع مجالات النشاط.

وإذا كانت الأولوية بالنسبة للمرحلة الأولى هي الشروع في عملية التحرير الإقتصادي فالمرحلة الراهنة تتطلب تصحيح الأخطاء المسجلة واتخاذ الإجراءات الضرورية لمنع تكرار هذه الأخطاء.

ويجري الآن الإعداد لجيل ثان من الإصلاحات يندرج في إطار مواصلة سياسة تخلي الدولة والتخفيف من عبء القطاع شبه العمومي.

ومن شأن هذه الإصلاحات المساهمة في إعادة محورة دور الدولة وتخلي هذه الأخيرة عن مهامها العملية وخلق الظروف الضرورية لمشاركة القطاع الخاص في التنمية الاقتصادية للبلد.

ويجب أن تحصل هذه الإصلاحات الجديدة على الإرادة السياسية والإعداد الفني الضروريين وأن تحظى بتقبل الهياكل المشاركة واقتناع كل الأطراف المعنية بأفضلية هذا الإختيار لمستقبل البلد الإقتصادي. ويجب كذلك أن تتطوّل هذه الإصلاحات من تحليل جيد للوضعية على المستويين الفني والمالي.

القطاع الخاص ودوره في التنمية

لقد بدأت عملية تحرير النشاط الإقتصادي في موريتانيا عام ١٩٨٦ وتم ذلك في إطار برنامج الإصلاحات الهيكلية الذي وضع بهدف تصحيح الإختلالات الإقتصادية الكلية وارساء قواعد للتنمية المستدامة. ومنذ ذلك التاريخ واصلت الدولة تخليها التدريجي من الخدمات التجارية. وأعطيت مكانة متزايدة للقطاع الخاص المدعو إلى لعب دور المحرك للتنمية الإقتصادية ولكن لا يكفي تخلي الدولة عن وظائف عملية لينمو القطاع الخاص ويلعب كامل دوره. فإن تطور القطاع الخاص يتطلب توفر مناخ تنافسي يسمح بالتوزيع القياسي للموارد والتطبيق الحقيقي للأسعار لحفز المقاولات على التحسين من مردودية استثماراتها. ذلك أن عملية الإستثمار لا تكفي بوحدها لخلق نمو مستديم فلا بد من جعل الإستثمار ذا مردودية وتوفر مناخ للأعمال التجارية يكون ملائما للتنمية المبادرات.

وهذا يتطلب توفر مجموعة من العوامل المساعدة منها وجود نظام للقرض ملائم وشبكة من البنى التحتية كافية وأن تكون تكاليف العوامل معقولة ويتطلب كذلك وجود نظام ضريبي بسيط ومناسب وقوانين تنظيمية قوية وواضحة ونظام قضائي مستقل يمكن الإعتماد عليه ويتطلب أخيرا وجود إدارة تضطلع بمهمة التنظيم والتحكم وليست إدارة وصاية.

ولقد ترجمت كافة الإصلاحات المنفذة منذ ١٩٨٧ بدعم من البنك الدولي وممولين آخرين أهمية كل بعد من أبعاد المشكل. وانصبت هذه الإصلاحات بشكل خاص على تصحيح وضعية القطاع شبه العمومي وانطلاقة عملية التحرير الإقتصادي.

وابتداء من سنة ١٩٩٥ تم التركيز على تطوير القطاع الخاص عن طريق تدعيم إصلاح القطاع المالي ووضع إطار قانوني وقضائي ملائم. ومن جهة أخرى أعطيت عناية خاصة لقطاعي المعادن والصيد البحري لما بدى فيهما من امكانية تطور القطاع الخاص.

وكان من المقرر أن تصاحب هذه العمليات تقوية لقدرات الإدارة فتتم إعادة تنظيمها وتزويدها بالصلاحيات الضرورية لتتكيف مع مهمتها الجديدة المتمثلة في التأطير والتنظيم والتحكم.

وعلى الرغم من نتائج مختلف الإصلاحات التي قيم بها خاصة على مستوى تخلي الدولة عن دورها الإقتصادي وعلى مستوى تحرير سلاسل الإنتاج وتصحيح وخصوصية القطاع المصرفي وإعادة هيكلة القطاعات الوزارية المعنية بتنمية القطاع الخاص، على الرغم من هذه النتائج كانت الإستجابة لعرض الإجراءات الإصلاحية بطيئة ودون التوقعات. وهناك مجموعة من المعوقات لا زالت تعرقل تطور القطاع الخاص وأهمها يرتبط ب:

١- النظم والنظام القضائي الذين لا يوفران الحوافز والضمانات الضرورية،

٢- القرض الإستثماري المكلف والذي لا يكفي لتغطية الحاجيات،

٣- البنى التحتية المساعدة للإستثمار وكلفة العوامل،

٤- النظام الضريبي الذي لا يشجع علي خلق محيط تنافسي.

وتقع هذه المحددات في صميم الإصلاحات والمشاريع الجاري تنفيذها أو

التي هي قيد الإعداد والتي تعتزم الحكومة الموريتانية إنجازها خلال

السنوات الثلاث القادمة بدعم من البنك الدولي.

VIII

DÉVELOPPEMENT PARTICIPATIF & MICRO- FINANCE

Photo KAS/ZA



La participation des populations, comme nous le savons, est la clé de réussite des projets de développement. La participation est en réalité l'appropriation totale par les populations des activités, dynamiques et méthodes. Les méthodes participatives sont d'autant plus importantes qu'elles sont adoptées par les struc-

tures gouvernementales, les agences donatrices, la société civile (ONG, universités, élus locaux,...).

La Banque Mondiale, dans le souci d'associer la société civile à ses différentes actions, a mis en place des cadres de concertation avec les ONG, les élus locaux. Depuis 1994, la Banque cherche à appuyer les États

qui s'efforcent de créer des conditions favorables à un développement participatif.

La participation passe par une définition des méthodes et des procédures propres à assurer une interaction systématique et réciproque entre les populations locales, les associations de développement et les pouvoirs publics. Cela suppose souvent une capacité d'intermédiation qui fait parfois défaut.

En Mauritanie, la Banque appuie depuis un certain temps des programmes avec une participation accrue des bénéficiaires directs ou indirects selon diverses méthodes (mécanismes de consultation, d'évaluation conjointe, de renforcement des moyens et capacités des bénéficiaires intéressés). Parmi les exemples de participation des parties prenantes à certains projets, on peut citer le projet de Gestion de Ressources Naturelles en zones Pluviales, le projet de Nutrition Communautaire, le PSA, le PASS. Ces différents projets ont été identifiés et conçus en concertation avec les pouvoirs publics, les communautés à la base, les ONG, les collectivités locales, etc.

Durant l'évaluation du PGRNP, il a été procédé à des évaluations rurales participatives au niveau des communautés afin de déterminer les priorités et les besoins des populations. Les informations collectées ont

été prises en compte lors de la conception et pendant les négociations du projet tenues à Nouakchott en mai 1997.

Le projet nutrition communautaire (NUTRICOM) en préparation est un programme d'actions innovantes. Ce projet étant une phase pilote d'un programme, la Banque et le Gouvernement ont décidé de tester les mécanismes de développement participatif, la capacité et la détermination des communautés bénéficiaires à participer au projet.

Le projet NUTRICOM a associé les organisations communautaires, les ONGs au stade d'identification et de conception des différentes composantes du projet. Ce projet avec ses deux composantes, confiera l'exécution des micro-projets aux ONGs/GIE. Il inclut une forte participation des femmes et un programme de renforcement de capacités des ONG pour pouvoir aider les groupements à hiérarchiser et planifier leurs besoins ainsi qu'à préparer et à réaliser ces micro-projets générateurs de revenus et le programme de nutrition communautaire.

Les communautés concernées, participeront à l'identification, à la mise en œuvre et au suivi-évaluation des activités de Nutricom dans le souci de réussir leur programme et d'améliorer l'état nutritionnel de leur famille.

DÉVELOPPEMENT PARTICIPATIF

PROJET NUTRITION COMMUNAUTAIRE

Projet en phase d'évaluation

Organisme de tutelle:	Secrétariat d'État à la Condition Féminine (SECF)
Financement demandé à l'IDA:	US\$ 5 Millions
Coût total du Projet IDA:	US\$ 4.8 Millions
Date prévue pour les négociations:	Septembre 98
Durée prévue pour le Projet IDA:	3 ans
Responsable au Siège:	Thierry Brun

Objectifs du Projet

L'objectif de développement du projet est (i) d'améliorer l'état nutritionnel des enfants de 0 à 5 ans, des femmes enceintes et allaitantes, (ii) d'améliorer le développement physique des enfants en dessous de 6 ans et (iii) d'accroître le revenu des parents participants au programme de nutrition. L'objectif spécifique que l'on se propose à travers ce projet est de définir deux prototypes d'actions efficaces dont l'impact est mesurable en terme de réduction de la malnutrition, de les expérimenter et d'en sélectionner le plus performant et à moindre coût pour les bénéficiaires en vue de les répliquer et généraliser à l'ensemble de la Mauritanie dans une seconde phase.

Description du Programme

Le projet Nutrition Communautaire, Sécurité Alimentaire et Mobilisation Sociale (NUTRICOM), est une expérience pilote de trois ans. Ce projet de 5 millions de dollars est financé par un crédit Learning and Innovations Loans (LIL), c'est à dire des prêts d'apprentissage et d'innovation, qui est une nouvelle formule de la Banque Mondiale dont le cycle de planification est raccourci (déblo-cage en 3 à 5 mois), qui est destiné à vérifier l'efficacité d'opérations pilotes (prototypes) d'une certaine envergure permettant de tester leur pérennité pour un investissement plus important.

La caractéristique innovante de ce projet sera de s'appuyer sur les coopé-ratives de femmes pour réduire la malnutrition.

Cette phase pilote de trois ans évaluera la mise en œuvre des activités spécifiques du projet regroupées dans deux prototypes différents. Un en milieu rural (Gorgol, Assaba et Hodh El Charbi) et un en milieu urbain (les quartiers périphériques de Nouakchott et Nouadhibou). Chaque prototype comprend plusieurs composantes qui sont pour le :

Prototype I: mobilisation coopérative et radio rurale pour la nutrition

La première composante est la mobilisation sociale et la communication à travers la sensibilisation en faveur de l'adoption de comportements alimentaires nutritionnels appropriés. Cette mobilisation sociale pour la nutrition sera renforcée par l'organisation de séances d'animation nutritionnelle au niveau des quartiers, l'organisation de séminaires/colloques pour impliquer les décideurs politiques et la société civile et le tout soutenu par des programmes éducatifs à la radio et à la télévision, la production de vidéos et autres supports de communications, de même que des théâtres populaires traitant des thématiques liées à la nutrition.

La deuxième composante consiste en l'appui à des activités génératrices de revenus à travers des micro-projets productifs avec des micro-subventions auto-gérées et destinées aux femmes. Pour avoir des impacts directs et immédiats sur la nutrition, les actions du projet devraient viser naturellement à augmenter le revenu des femmes pour leur permettre d'assurer à la famille la quantité et la diversité alimentaire nécessaires pour une bonne santé. A cette fin, les micro-projets et les micro-subventions seront orientés vers des créneaux porteurs en relation avec la nutrition.

La troisième composante consiste à soutenir des interventions nutritionnelles en faveur des enfants et des femmes enceintes et allaitantes. Ces interventions nutritionnelles se caractérisent par l'organisation de campagnes d'accélération pour la distribution de vitamines, de fer et le déparasitage des enfants, de même que la promotion de production/consommation de sel iodé. Cette composante prendra également en charge le suivi de la croissance des enfants, l'allaitement maternel précoce et exclusif et la promotion pour la fabrication et la distribution de produits nutritifs.

Prototype II: Mobilisation et intégration urbaine pour la nutrition

Ce second prototype est basé sur l'hypothèse que la malnutrition urbaine est

due à une combinaison de facteurs résultant de la pauvreté, de l'ignorance et d'une mauvaise adaptation à l'environnement urbain. Pour ce faire, le projet se propose de restaurer des conditions nutritionnelles décentes à travers une meilleure utilisation des ressources disponibles, une amélioration de l'état nutritionnel de la mère et de l'enfant (tout particulièrement en bas âge, au dessous de 6 ans).

A la différence du premier, ce prototype urbain mettra l'accent sur la récupération des enfants modérément malnutris à travers: (a) le suivi de la croissance des enfants, (b) l'approvisionnement alimentaire des enfants malnutris, des femmes enceintes (dernier trimestre) et allaitantes (bébés plus de 6 mois) et (c) l'accessibilité des habitants de quartiers périphériques aux services urbains de base existants (eau potable, santé, ...) par le biais des séances d'éducation nutritionnelle sur le suivi de la croissance de l'enfant, le rôle des parents, l'accès à la nutrition et aux services des soins de santé. Il tentera d'améliorer les capacités des familles à prendre soin de leurs enfants.

Tenant compte du souci principal des habitants de ces quartiers, à savoir l'augmentation de leur revenu afin de subvenir à leurs besoins de base, le projet offrira également des services de conseils basés sur des démonstrations des initiatives réussies et facilitera l'accès au micro-crédit fournis par les autres organismes d'épargne-crédit existants (financés par la Banque, le PNUD, l'Unicef et les organismes bilatéraux de coopération). Une collaboration avec le projet Lutte contre la Pauvreté de la Banque Africaine de Développement sera également encouragée dans le domaine du micro crédit.

Les principales composantes de ce prototype sont les Centres de Nutrition Communautaires (CNC), les micro projets générateurs de revenus qui seront offerts aux femmes ayant justifié une bonne conduite dans le suivi du programme de nutrition de leurs enfants, fourniture des services de base aux groupements de femmes. L'essentiel des activités de ce prototype se fera dans les CNC:

(1) Les Centres de Nutrition Communautaires (CNC) animés par des ONG/GIE, seront ouverts dans les quartiers périphériques de Nouakchott et de Nouadhibou et auront en charge toutes les activités énumérées ci-dessus (suivi de la croissance des enfants, éducation nutritionnelle des mères, lutte contre les carences en micro nutriments, démonstrations culinaires, promotion de l'allaitement maternel,...).

Ces CNC seront tenus par des groupes de gestion issus de la communauté qui recevront la formation adéquate pour mener à bien ces actions. Ils seront supervisés conjointement par le SECF et les ONG. Les ONG qualifiées pour les interventions nutritionnelles mandatées par le SECF visiteront des communautés pauvres en vue de les informer des objectifs du projet, du type d'interventions envisagées dans les CNC, des bénéfices potentiels pour la communauté, de ce qui est attendu de ces groupes de gestion. Pour les cas de malnutrition sévère, ils sont référés au Centre de santé le plus proche du CNC.

(ii) le renforcement de l'accès des groupements de femmes aux services existants, et

(iii) la fourniture de micro-subventions en vue de favoriser l'émergence de micro-entreprises urbaines. L'appui des ONG aux groupements de femmes doit accroître et diversifier les sources de revenus des femmes chef de ménages fréquentant les Centres de Nutrition Communautaire. Les ONG ou GIE assisteront ces groupes de femmes dans la formulation et l'obtention des micro-subventions pour le financement de leurs micro-projets visant à améliorer la situation nutritionnelle de leur famille et à développer leurs activités génératrices de revenus.

Renforcement institutionnel, toutes ces composantes sont sous-tendues par une amélioration des compétences qui se manifeste par le renforcement des services de l'État en liaison avec les activités de lutte contre la malnutrition pour une exécution et un suivi-évaluation efficace des activités et la formation du personnel aussi bien au niveau central qu'à la base, de même que la formation des bénéficiaires à la gestion de leurs affaires afin d'assurer la durabilité des mesures engagées dans le cadre du projet. A ce niveau, l'amélioration des compétences des ONG nationales et des unions de coopératives féminines qui pourraient prendre la relève des ONG dans leur fonction d'appui aux femmes des coopératives bénéficiera d'une attention particulière. En vue du suivi et de l'évaluation d'impact du projet, il sera mis à la disposition de l'ONS et du Commissariat aux Droits de l'Homme, à la Lutte contre la pauvreté et à la Réinsertion un système unifié de suivi cartographique de la malnutrition et des autres indicateurs de pauvreté.

État d'avancement par rapport à la mise en œuvre du projet

Le SECF a été évalué au mois de juillet dernier, les négociations sont prévues en septembre 98.

التنمية التشاركية والتمويلات الصغيرة

تعد مشاركة السكان مفتاح نجاح المشاريع التنموية. والمشاركة في مفهومها الحقيقي هي التملك الكامل للأنشطة والديناميكيات والأساليب من طرف السكان.

ومما يظهر أهمية الأساليب التشاركية اعتمادها من طرف الهياكل الحكومية والوكالات المانحة والمجتمع المدني.

إن البنك الدولي حرصا منه على إشراك المجتمع المدني في تدخلاته المختلفة قد وضع أطرا للتشاور مع المنظمات الغير حكومية والمنتخبين. فالبنك الدولي يسعى إلى دعم الدول التي تبذل جهودا لخلق ظروف ملائمة للتنمية التشاركية.

ويمر ذلك عبر تحديد أساليب وإجراءات قادرة على إيجاد تفاعل منهجي منظم ومشارك بين السكان المحليين والجماعات التنموية والسلطات العمومية ويتطلب ذلك في أغلب الحالات قدرة على التوسط لا تتوفر دائما في موريتانيا. ويتطلب ذلك من جهة أخرى توفر القدرة والإرادة للتعرف على الفوائد وعلى استراتيجيات المشاركة المناسبة والتحديد المشترك لقواعد اللعبة القابلة للتطبيق بين السلطات.

وبالنسبة لموريتانيا فإن البنك يدعم منذ بعض الوقت برامج تحظى بمشاركة متزايدة للمستفيدين المباشرين أو غير المباشرين مع استخدام طرق متنوعة (آليات المراجعة والتقييم المشترك وتعزيز وسائل وقدرات المستفيدين المهتمين) وهناك أمثلة على مشاركة جهات معنية في بعض المشاريع.

ومن هذه الأمثلة مشروع تسيير الموارد الطبيعية ومشروع التغذية الجماعية، ومشروع الخدمات الزراعية ومشروع دعم القطاع الصحي. ولقد تم تحديد وتصور هذه المشاريع بالتشاور مع السلطات العمومية والجماعات القاعدية والمنظمات الغير حكومية والجماعات المحلية، إلخ.

التمويلات الصغيرة

لقد تم التركيز منذ ١٩٩٧ على وضع استراتيجية لدعم تطوير مؤسسات مالية صغيرة. ولهذا الغرض قام البنك الدولي بالمساعدة على ترقية الصناديق الشعبية للقرض والإدخار وذلك عن طريق تمويل الوكالة الخاصة بترقية الصناديق الشعبية للقرض والإدخار. وتم ذلك بواسطة تزويد هذه الوكالة بالتجهيزات والمعدات وتوفير التكوين الضروري.

ومن المتوقع أن يسمح تمويل التكوين على مستوى بعض المنظمات بتوفير خدمات تمويلية صغيرة أو قرضية لمقاولات صغيرة لا يمكنها الوصول إلى خدمات النظام المصرفي الإعتيادي وذلك من طرف هذه المنظمات مشكلة بذلك وسطاء ماليين غير مصرفيين.

LES AUTRES DOMAINES D'INTERVENTION DE LA BANQUE MONDIALE

Projet de Communication pour la Région Afrique

La finalité du projet Dama (Demand Assigned Multiple Access) est d'améliorer le dialogue entre le personnel des Missions Résidentes, les Clients de la Banque et le siège à Washington. Une fois fonctionnel le projet "Dama" devrait permettre de "réduire" les distances entre interlocuteurs; de fournir un accès rapide à l'information et enfin de faire des économies substantielles sur les coûts de communication.

Le projet DAMA a été initié suite aux développements technologiques de ces dernières années en matière de télécommunications par satellite.

En effet, les progrès importants réalisés au niveau du partage des ondes ("Bandwidth" - bande passante du satellite) sont devenus commercialement disponibles et le coût des équipements terrestres et de logiciels puissants de partage du satellite ont considérablement diminué.

Les jours où un simple appel téléphonique entre la Mission Résidente et le siège était une gageure sont maintenant révolus à jamais. On se souvient du nombre de tentatives infructueuses avant d'obtenir une connexion, de la longue attente, et des crépitements dans les oreilles. Avec l'achèvement du projet dans

un nombre croissant de Missions Résidentes dans la Région Afrique (plus de vingt missions aujourd'hui dont celle de Mauritanie), une nouvelle époque a commencé dans le monde de la communication au sein des Missions Résidentes.

De l'installation d'un équipement d'émission / réception par satellite à un nouvel ordinateur de bureau pour chaque utilisateur de PC, le projet DAMA a fourni de vastes améliorations au niveau des communications et des technologies de l'ordinateur.

Les Missions Résidentes de la Région Afrique ont maintenant:

- un accès total à l'Internet
- un système de téléphonie et de Télécopie fiable,
- une connexion totale au réseau de la banque (le réseau Banyan Vines qui fournit un accès à toutes ressources informatiques du siège, y compris les modules de formation, bases de données et fichiers et vice versa accès de Washington à tous les dossiers des Missions Résidentes),
- une messagerie électronique "Lotus Notes" qui permet de mettre en oeuvre le "Groupware". Les messages sont délivrés instantanément grâce au link (lien).
- un service de vidéo conférence entre les Missions Résidentes et le siège.

Nouvelle Politique de Décentralisation

Même au sein de la Banque Mondiale, la décentralisation est un moyen qui peut s'avérer efficace pour optimiser les potentialités de l'Institution. Ainsi les zones d'interventions dans le monde ont été découpées en six régions: Afrique, Asie de l'Est et du Pacifique, Asie de l'Est et Asie Centrale, Amérique Latine et Caraïbes, Moyen Orient et Afrique du Nord et Asie du Sud.

Un rapport sur la décentralisation a été transmis au Conseil d'Administration en Juin 1997. Ce rapport définit le nouveau programme de décentralisation, envisagé pour chacune des régions. Il détaille les actions proposées pour mettre en place les conditions d'un travail plus rapide et

mieux ciblé. Cette année le travail a même été décentralisé au niveau des missions résidentes. Le rapport propose des principes de base qui soutiennent les décisions prises à travers les bureaux régionaux. Les Vice-Présidents régionaux ont déjà décidé que parmi les 48 directeurs (dans la structure réorganisée de la Banque Mondiale), 22 seront affectés sur le terrain (en consultation avec les pays concernés). Ces actions signifient un changement effectif dans la délocalisation de l'autorité et la prise de décision.

L'expansion de la présence dans les pays se traduit par exemple par un accroissement du personnel recruté localement, et cela à tous les niveaux. Cette action sera complétée par du personnel basé au siège à Washington, assignés aux bureaux basés sur le terrain.

L'Université Virtuelle Africaine

L'Université Virtuelle Africaine (AVU) est un projet parrainé par World Link for Development de la Banque Mondiale dont le but est d'utiliser les facilités offertes par les technologies de communications basées sur l'utilisation des satellites pour fournir une éducation à distance à travers les institutions publiques et privées d'Éducation aux étudiants de l'Afrique sub-saharienne dans les domaines des sciences et de l'ingénierie.

Un programme de formation continue et d'instruction spécifique en science et mathématiques à l'attention de ceux qui ont complété le niveau secondaire sont développés.

L'objectif de l'AVU est de former une élite en sciences et technologies afin de permettre à l'Afrique d'être en bonne place dans cette nouvelle économie Mondiale basée sur la connaissance.

Pendant les phases de recherche - développement et de démarrage, les coûts de l'investissement et de fonctionnement sont subventionnés par la Banque Mondiale ainsi que d'autres donateurs. L'université de Nouakchott est membre de l'AVU et dans ce cadre a bénéficié des équipements nécessaires à la connexion au réseau. L'installation et les tests pratiqués sur les équipements ont satisfait tout le monde.

Les Nations Unies et la Banque Mondiale

La Banque Mondiale et les Nations Unies sont deux institutions internationales créées respectivement en 1944 et 1945 après le traumatisme de la seconde guerre mondiale dans un souci de maintien de la paix et de reconstruction des pays détruits par la guerre. La Banque Mondiale est seulement responsable devant ses membres et a ses propres sources de financements, comprenant, entre autres, les souscriptions des pays membres de son capital et les revenus provenant de prêts qu'elle contracte sur le marché international. Les Nations Unies sont financées par des cotisations et des contributions volontaires des gouvernements et les difficultés financières de certaines agences reflètent les arriérés des cotisations de certains pays membres. Bien que le mode de financement des deux institutions soit différent, leurs adhérents sont quasiment les mêmes. **La Banque Mondiale agit d'une part en tant qu'agence spécialisée indépendante des Nations Unies et d'autre part en tant que membre observateur de certains organes des Nations Unies.**

Les deux institutions coopèrent étroitement dans les domaines sociaux et économiques tels que, la réduction de la pauvreté, la promotion du développement économique durable et écologique et enfin les

politiques de santé et de population. Sur le plan politique, la Banque Mondiale a des liens avec les Nations Unies au niveau du travail effectué par l'Assemblée Générale et ses différents comités. Par ailleurs les deux Institutions collaborent lors du Conseil Économique et Social pour décider de l'Agenda des Nations Unies pour le Développement. Dans ce forum et à l'intérieur du comité de la Coordination Administrative, l'instance la plus haute, il y a différents débats qui portent sur des problèmes afférents au travail de la Banque Mondiale, par exemple: la population, la pauvreté, le VIH/SIDA, les femmes et le développement, la gouvernance et la société civile, les communications, et l'environnement.

La Banque a aussi joué un rôle actif dans plusieurs conférences globales des NU sponsorisées par l'Assemblée Générale dont:

la conférence sur les Droits de l'Homme (Vienne, juin 1993),
Population et Développement (Caire, septembre 1994),

le Sommet Mondial pour le Développement Social (Copenhague, mars 1995),

la quatrième conférence Mondiale sur les Femmes (Beijing, septembre 1995),

l'Habitat II (Istanbul, juin 1996),
Food Summit (Rome, novembre 1996)

et RIO + 5 (mars et juin 1997).

La Banque Mondiale travaille aussi directement avec les institutions spécialisées des NU dans leurs projets sur la coordination politique, l'implantation de projets, le cofinancement et la coordination de l'aide.

Prenons un exemple concret, actuellement la Banque et les NU ont joint leurs efforts dans le cadre de l'Initiative spéciale des NU sur l'Afrique, particulièrement dans les domaines de la santé, l'éducation et l'UNAIDS.

En dernier lieu notons que la Banque Mondiale a initié le système de prêts dans les pays ou les arriérés n'ont pas été complètement versés et où l'adhésion est encore en instance. Pour supporter l'effort global visant à faciliter la paix en Cisjordanie et à Gaza, par exemple, la Banque a coopéré étroitement avec les institutions des NU dans la constitution d'un "trust fund" financé par des donateurs différents.

Organisation Mondiale du Commerce

L'organisation mondiale du commerce est née le 1 Janvier 1995. Elle succède au GATT (General Agreement on Tariffs and Trade). Elle constitue le fondement légal et institutionnel du système de commerce multilatéral et est le résultat des négociations commerciales de l'Uruguay Round, conclues avec la "Déclaration de Marrakech", le 15 Avril 1994.

L'OMC est basée à Genève, en Suisse. Ses fonctions essentielles sont d'administrer et d'appliquer les accords de commerce multilatéraux, d'agir en tant que forum pour des négociations multilatérales, de chercher à résoudre les litiges commerciaux, de surveiller la politique nationale du commerce et enfin de coopérer avec d'autres institutions internationales participant à l'instauration d'une politique économique globale. L'OMC a un champ d'action plus large que celui du GATT, elle couvre le commerce des produits, les services et la propriété intellectuelle ainsi que le commerce des marchandises.

La Banque Mondiale n'est pas membre de l'OMC, qui ne comprend que des pays. Récemment, un accord a été établi entre la Banque Mondiale et l'OMC. Cet accord devait clarifier les responsabilités communes des deux organisations, sans pour autant compromettre la responsabilité individuelle de chacune d'entre elles. La Banque donne à l'OMC un statut d'observateur aux Réunions Annuelles du Conseil des Gouverneurs et en revanche l'OMC confie à la Banque Mondiale un même statut d'observateur aux rencontres de sa Conférence Ministérielle.

Actuellement la Banque Mondiale, par exemple, participe activement aux initiatives de l'OMC pour le développement d'un programme d'assis-

tance technique visant à aider certains pays en développement à se saisir des opportunités offertes par le système de commerce multilatéral. La Banque Mondiale agit aussi comme support des groupes de travail de l'OMC dans le cadre des relations entre le commerce et les investissements d'une part, et le commerce et la politique de compétition d'autre part.

Le Forum de Dakar

Le Forum des chefs d'État africains qui s'est déroulé à Dakar les 20 et 21 Juin 1998 avait pour principal objectif de partager les leçons tirées de leurs expériences de développement respectif et de bâtir une vision consensuelle sur la stratégie de développement de l'Afrique.

Les débats ont porté sur les questions suivantes:

- La vision du devenir du Continent;
- La mondialisation et l'intégration;
- La gestion des ressources naturelles;
- Le renforcement des capacités.

Dans le prolongement des travaux du Forum de Kampala des 23 et 24 Janvier derniers, la réunion de Dakar, par les contacts et les discussions au plus haut niveau qui s'y sont déroulés, a contribué au renforcement du nouveau partenariat instauré entre l'Afrique et la Banque Mondiale.

Les dirigeants africains et le prési-

dent de la Banque Mondiale ont réitéré l'importance de telles rencontres, qui offrent l'occasion de définir, de la façon la plus consensuelle possible, les bases sur lesquelles devront reposer à la fois les stratégies de développement de l'Afrique et le type de partenariat devant faciliter la mise en œuvre des stratégies retenues.

La valorisation des ressources

Au delà de l'objectif de scolarisation universelle à atteindre à la fin de la prochaine décennie, ainsi que l'accès aux soins de santé de base, la valorisation des ressources humaines doit être renforcée par le développement de l'enseignement technique et professionnel, et par une utilisation plus efficiente des compétences locales.

Les chefs d'État ont noté comme autre pré-requis au développement une répartition plus équitable des ressources disponibles, ainsi qu'une agriculture performante capable d'offrir une occupation viable aux populations rurales. L'agriculture doit également contribuer à assurer la priorité que constitue la sécurité alimentaire. De même, l'industrialisation et la valorisation des matières premières, le développement de l'éducation et de la technologie, la satisfaction des besoins de base en matière de santé et de nutrition, ainsi que le développement des infrastructures, dans les domaines des

transports et de la communication, de l'eau et de l'énergie constituent des priorités de premier rang.

Dans la gestion des ressources en eau, la Banque mondiale est invitée à apporter davantage son appui à la coopération régionale entre pays riverains, ainsi qu'à la réalisation d'infrastructures villageoises et pastorales et de réseaux d'irrigation.

La Promotion du Secteur Privé

Les participants au forum ont insisté sur la nécessaire promotion du secteur privé, à travers notamment un environnement juridique et réglementaire incitatif.

Pour l'efficacité des réformes et le renforcement du partenariat, les diri-

geants africains et le président de la Banque Mondiale ont reconnu que l'appropriation des politiques, la mobilisation accrue des ressources internes et le développement des capacités d'absorption sont des principes à promouvoir.

S'agissant de la dette, les Chefs d'État ont insisté sur la nécessité de poursuivre les efforts d'allégement et d'agrandir le cercle des bénéficiaires. Enfin les dirigeants africains ont salué l'initiative de la Banque Mondiale consistant à financer des projets culturels, en appui à des programmes spécifiques destinés à la préservation des cultures et traditions africaines menacées par la mondialisation.

Le FEA, une source de financement pour les entrepreneurs africains

Lancé par la SFI en 1989, le Fonds pour l'Entreprise en Afrique (FEA) consent des prêts et des apports en fonds propres pour des projets dont le coût va de 250 000 à 5 millions de dollars.

Il finance la création, l'expansion, la modernisation et la diversification d'entreprises dans un certain nombre de branches parmi lesquelles: l'alimentation (agro-alimentaire, traitement des denrées, pêches); l'industrie manufacturière (textile, métallurgie, industries du bois et du plastique); l'exploitation de mines et de carrières; et les services (tourisme, transport, entreposage, services de santé).

Depuis sa création, le FEA a financé 232 projets dans 30 pays africains.

Pour pouvoir être financés par le FEA de la SFI, les projets doivent être implantés dans l'un des pays membres de la SFI, avoir des perspectives de rentabilité satisfaisantes et profiter à l'économie du pays intéressé. Ils doivent avoir des fonds propres suffisants et leurs promoteurs doivent être des sociétés à majorité privée — appartenant de préférence à des investisseurs locaux. La SFI n'accorde pas de prêts à des personnes physiques mais à des personnes morales, sociétés de capitaux et, dans certains cas, sociétés de personnes et coopératives.

Demande de financement au FEA

Le FEA communique sur demande les directives pour l'établissement des propositions de projet. Le FEA est géré par le Département Afrique de la SFI, mais l'essentiel de ses opérations sont assurées par les missions régionales et résidentes de la SFI à Abidjan, Accra, Douala, Harare, Johannesburg, Lagos et Nairobi. Le personnel sur le terrain identifie les projets à l'occasion des voyages qu'il fait régulièrement dans les pays membres de la SFI en Afrique et il collabore étroitement avec leurs promoteurs. Il évalue les projets et aide à préparer les montages financiers. Il continue à coopérer avec les promoteurs pendant la période d'exécution du projet, supervisant le décaissement de fonds et surveillant l'avancement des travaux.

Directives applicables aux propositions de projet

Les propositions de projet soumises au Fonds pour l'Entreprise en Afrique doivent contenir autant que possible les informations suivantes:

1. Brève description du projet et état actuel,
2. Promoteurs du projet et direction, antécédents et activités des promoteurs, y compris les informations financières, modalités de gestion envisagées dans des domaines essentiels comme la gestion générale, la production, les ventes et les services financiers.
3. Marchés et ventes, Orientation (à l'exportation/marché intérieur), volumes de production, objectifs de vente et part de marché. Clients potentiels et circuits de distribution. Droits de douane et autres mesures de protection applicables.
4. Faisabilité technique, main d'œuvre et matières premières, brève description des procédés de fabrication et des compétences techniques requises. Sources possibles et caractéristiques techniques. Justification du lieu d'implantation, propriétaires actuels, autorisations obtenues, main d'œuvre, infrastructures et moyens de transport existant à l'endroit choisi. Calendrier de préparation et d'exécution du projet.
5. Coût du projet, financement et rendement prévu sur investissement,
Coût estimatif total du projet, dont dépenses en monnaie nationale et dépenses en devises pour les terrains, l'installation du matériel, l'actif circulant et les charges avant entrée en service.
Plan de financement envisagé avec indication des sources de financement, des conditions d'emprunt et des apports en fonds propres prévus
6. Appui des pouvoirs publics et réglementation Mesures d'incitation et d'aide dont pourrait bénéficier le projet contrôle des changes applicable au marchés de biens d'équipements, fiscalité, licences d'importation et d'exportation, contrôles des prix applicables au projet.

معلومات إضافية حول البنك الدولي

للقروض اللاحقة. وتخصص لكل مرحلة من مراحل البرنامج ميزانية قدرها ٥٠ مليون دولار أمريكي ولمدة تتراوح ما بين ٣ و ٥ سنوات وتمول البرامج - القروض التطورية مكونات متفرقة لنفس البرنامج وعلى فترات مختلفة

متى تكون القروض - البرامج التطورية مبررة؟

يتأكد اللجوء إلى هذا النوع من القروض بشكل خاص في حالة تمويل عمليات تنمية تدخل في إطار البرنامج العام الذي سبق أن حددت أهدافه. وفي هذا الإطار يمكن لهذه القروض أن تدعم بشكل فعال برامج تدرجية إصلاحية أو متعلقة بإعادة الهيكلة القطاعية.

وعلى مستوى موريتانيا هناك احتمال قوي أن تطبق هذه الصيغة التمويلية على برنامج تطوير الزراعة المروية.

المنظمة العالمية للتجارة

رأت المنظمة العالمية للتجارة النور في ١ يناير ١٩٩٥ وقد حلت محل الاتفاقية العامة حول التعرفة والتجارة (الكات) ومقر هذه المنظمة بجنيف بسويسرا وتتمثل مهامها الأساسية في:

- إدارة وتطبيق الاتفاقات التجارية المتعددة الأطراف،
 - لعب دور الساحة للمفاوضات التجارية المتعددة الأطراف،
 - المساعدة في تسوية النزاعات ذات الطابع التجاري،
 - مراجعة السياسة التجارية الوطنية،
 - التعاون مع مؤسسات دولية أخرى تساهم في إرساء سياسة اقتصادية شاملة.
- إن البنك الدولي ليس عضوا في المنظمة العالمية للتجارة ولكنه يرتبط بها عبر برنامج للتعاون مفتوح.

الأمم المتحدة والبنك الدولي

منظمة الأمم المتحدة والبنك الدولي هيتان عالميتان أنشئتتا بعيد الحرب العالمية الثانية على التوالي عامي ١٩٤٤ و ١٩٤٥ وهما مستقلتان إحداهما عن الأخرى، لكنهما تتعاونان تعاوناً وثيقاً في المجالات الاجتماعية والاقتصادية كالحد من الفقر وتطوير التنمية المستدامة والإيكولوجية. وتتعاونان كذلك في مجال السياسات السكانية.

السياسة الجديدة للامركزية على مستوى البنك الدولي

تعتبر اللامركزية على مستوى البنك الدولي وسيلة قد تبدو فعالة للرفع من فعالية قرارات المؤسسة إلى أكبر قدر ممكن. و جدير بالذكر أنه تم توزيع مجالات تدخل البنك عبر العالم إلى ست مناطق عمل.

ولتفعيل دور هذه اللامركزية توصل مجلس إدارة البنك في شهر يونيو

١٩٩٧ بتقرير حول اللامركزية يحدد البرنامج الجديد الذي سيشروع في

تطبيقه على مستوى كل منطقة من مناطق تدخل البنك الست في العالم.

أدوات جديدة للإستثمار

لقد طور البنك الدولي آداتين جديدتين للإستثمار وذلك للإستجابة لتطور حاجيات الزبناء أي الدول المقترضة. وقد عبرت هذه الأخيرة عن رغبتها في الحصول على مجموعة تفاضلية من المنتجات أكثر مرونة. ومن المؤمل أن تسمح هذه الأدوات الجديدة بما يلي:

- الإسراع بمختلف الإجراءات: إعداد المشاريع، المصادقة على المساهمات المالية، التسديدات،
- تسهيل ادخال تغييرات على المشاريع الموجودة قيد التنفيذ،
- الاستفادة من الدروس المستخلصة من التجربة والعمل على الأمد الطويل.

القروض لتنمية المعارف والإبتكارات

تهدف هذه القروض ذات الدورة التخيطية القصيرة جدا (تستغرق الإجراءات ما بين ٣ و ٥ أشهر) إلى التأكد من فعالية عمليات نموذجية محدودة النطاق وتتعلم باستثمارات أهم.

ماهي الظروف التي تكون القروض لتنمية المعارف والإبتكارات مبررة؟

تستخدم هذه القروض عندما يكون من الضروري اختبار مقاربة ابتكارية قبل تعميمها. وهكذا وعندما تظهر النتائج أن المقاربة المنتهجة لقرض خاص بتنمية المعارف والإبتكارات لا تبرر استثمارات جديدة فيمكن توقيفها قبل صرف مبالغ مالية كبيرة (السقف الأعلى للقرض الخاص بتنمية المعارف والإبتكارات هو ٥ ملايين دولار).

والطراف الإدارية لهذا النوع من القروض هي أن مراحل التقييم والمفاوضة تجري بالتزامن في البلد المعني. ينضاف إلى ذلك كون تقرير التقييم لا يعرض على مجلس إدارة البنك الدولي بل توكل مسؤولية المصادقة عليه إلى نائب الرئيس في كل منطقة من مناطق تدخل البنك. ويمول حاليا في موريتانيا مشروع التغذية الجماعية والأمن الغذائي والتعبئة الاجتماعية عن طريق قرض من النوع السالف الذكر.

القروض - البرامج التطورية

يتمثل هذا النوع من القروض في مجموعة من القروض تخصص لتمويل التنفيذ المرحلي لبرامج تنمية طويلة الأمد. وتمكن هذه القروض من تنفيذ برامج يزداد تعقدها مع التجربة وحسب قدرات القطاع. يقوم مجلس إدارة البنك الدولي بالمصادقة على القرض الأول وعلى الإتفاق الخاص بالبرنامج الطويل الأمد الذي يحدد الإطار التحضيري